

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU SAINT-QUENTINOIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

du 2^{ème} Trimestre 2021

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU SAINT-QUENTINOIS**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 JUIN 2021

du 2^{ème} Trimestre 2021

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT DE
L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE -
Transfert de propriété à
la commune de Saint-
Quentin du square Pierre
Arnould situé rue Jules
Ferry à Saint-Quentin.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/06/21

Date d'affichage :
16/06/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers
votants : 74

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Stéphane LINIER, M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est propriétaire d'un terrain situé rue Jules Ferry à Saint-Quentin, cadastré BK 337 d'une superficie de 2 039 m².

Cette emprise foncière a été aménagée, par la Ville de Saint-Quentin, en

square dénommé « Pierre Arnould », avec une partie aire de jeux, le tout accessible au public.

Dans les faits, ce square est entièrement entretenu par la commune de Saint-Quentin et ne présente pas d'intérêt à l'échelle communautaire.

Dans le cadre d'une démarche de régularisation foncière entre les deux collectivités, il est proposé de transférer la propriété de ce terrain à la Ville de Saint-Quentin moyennant un euro symbolique.

La Direction de l'immobilier de l'Etat précise qu'une transaction à l'euro symbolique n'appelle pas de remarques particulières.

Les parties déclarent qu'elles entendent placer la vente sous le régime des dispositions de l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui exonère les personnes publiques de l'obligation de déclassement, dès lors que les biens cédés sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le transfert de propriété du square Pierre Arnould situé rue Jules Ferry à Saint-Quentin, cadastré BK n°337 au prix d'un euro symbolique au profit de la Ville de Saint-Quentin ;

2°) de préciser que ce transfert intervient dans le cadre de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques et qu'en conséquence aucun déclassement du domaine public préalable n'est nécessaire ;

3°) de préciser que l'acte de vente sera rédigé en la forme administrative par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ;

4°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à cette affaire qui en seront la suite ou la conséquence, étant entendu que les frais seront pris en charge par l'acquéreur.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53396-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT DE
L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE -
Modification du dossier
de réalisation de la ZAC
du Parc des Autoroutes -
Approbation.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/06/21

Date d'affichage :
16/06/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers
votants : 74

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamilia MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Jean-Marc WEBER, M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 103-2, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.122-1 et suivants

et R.122-1 et suivants,

Vu le schéma de cohérence territoriale approuvé le 17 février 2014,

Vu la délibération en date du 29 juin 2000 définissant les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu la délibération en date du 7 novembre 2002 tirant le bilan de la concertation et approuvant le dossier de création de la ZAC des Autoroutes, créant ladite ZAC et autorisant Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à élaborer le dossier de réalisation,

Vu l'étude d'impact initiale au dossier de réalisation,

Vu la délibération du 19 décembre 2005 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC des Autoroutes et la nécessité de modifier ce dernier,

Vu le dossier de réalisation modifié établi conformément à l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme,

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération a, par une délibération en date du 29 juin 2000, défini les objectifs de l'aménagement d'un parc d'activités, à la croisée des autoroutes A26 et A29 et décidé de l'ouverture d'une concertation publique qui s'est déroulée pendant toute la durée de l'étude d'aménagement effectuée en vue de la création du parc.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération a ensuite approuvé le bilan de la concertation, ainsi que la création du parc d'activités désigné sous le nom de « zone d'aménagement concerté du parc des autoroutes », par une délibération du 7 novembre 2002. Il a également décidé de concéder l'opération à une société d'économie mixte conformément aux dispositions des articles L. 311-1, L. 300-4, L. 300-5 et R. 311-2, R. 311-6 du code de l'urbanisme alors en vigueur.

Cette ZAC, qui couvre un périmètre de 180 hectares, a pour objet *« l'aménagement et l'équipement de terrains en vue principalement d'implantations industrielles, y compris lourdes, artisanales, commerciales, de services et d'entrepôts ainsi que la réalisation de jardins ouvriers »*.

Par délibération du 19 décembre 2005, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération a approuvé le dossier de réalisation de cette zone d'aménagement concertée ainsi que le programme des équipements publics dans le respect des conditions de l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme alors en vigueur.

Ce dossier de réalisation est modifié pour tenir compte de l'évolution mineure du programme des constructions de la ZAC qui vient modifier la répartition des surfaces de construction ainsi que la répartition des surfaces cessibles par îlot du programme des équipements publics. En effet, la Communauté d'agglomération souhaite réduire l'espace de centralité au sein de la ZAC afin de commercialiser une partie des terrains à des entreprises.

A cette fin, une évolution du programme des constructions est nécessaire : une réduction du secteur 1 AUep qui passe de 29 000 m² à 16 000 m² et une augmentation du secteur 1 AUea qui passe de 40 500 m² à 53 500 m².

Par ailleurs, cette modification n'a pas d'incidence sur l'économie générale du projet, ni sur l'environnement. Elle ne nécessite donc pas de mise à jour de l'étude d'impact de la ZAC ni de consultation du public par voie électronique.

Sur la base de ces éléments il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le dossier de réalisation modifié de la réalisation de la ZAC du Parc des

Autoroutes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le dossier de réalisation modifié de la ZAC des Autoroutes, établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme ;

2°) d'approuver le projet de programme global des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone de 530 000 m² ;

3°) d'approuver le projet de programme des équipements publics qui seront réalisés à l'intérieur de la zone, comme précédemment exposé. Il précise la répartition des surfaces cessibles prévisionnelles par îlots et par secteurs de la ZAC ;

4°) de prendre acte des annexes 1 et 2, détaillant les modalités de financements, ainsi que le programme du dossier de réalisation de la ZAC ;

5°) d'afficher la présente délibération pendant un mois au siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois et en Mairie de Saint-Quentin. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département, et sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales ;

6°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour et 1 absence adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53621-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Annexe 1 : Modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps : dossier de réalisation de ZAC approuvé le 19/12/2005

BILAN EN EUROS H.T.		Réalisé 2003	Réalisé 2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
LIBELLES DEPENSES														
Acquisitions, immobilisations & frais d'acquisition	Total HT		1 386 743	415 000	700 000	929 384	1 325 000							
Travaux honoraires & frais divers		2 590	77 141	259 904	217 677	211 342	101 342	222 959	93 600	98 800	114 400	195 745	0	0
Travaux		32 149 966	1 008 141	5 655 391	7 362 662	3 530 796	2 830 029	4 287 679	1 800 000	1 900 000	2 200 000	1 575 268	0	0
Frais Financiers														
Frais de Maîtrise d'ouvrage		22 258	132 308	238 044	296 650	188 386	175 931	183 469	104 838	107 934	117 282	54 330	1 140	3 105
Frais de commercialisation		89 000	161 129	276 500	189 000	169 000	139 000	121 000	123 500	123 500	123 500	123 500	118 000	118 000
Gestion de Trésorerie		13 197	1 995	80 624	106 338	53 228	54 712	57 581	36 263	37 805	24 562	16 713	5 791	5 800
Charges de gestion (impôts, assurances, & entretiens)		0	0	54 500	58 000	58 000	58 000	55 000	51 000	49 000	45 000	40 000	38 000	103 500
TOTAL Dépenses H.T.		127 329	2 767 457	7 010 749	8 963 218	5 222 909	4 784 859	5 007 621	2 229 201	2 337 039	2 644 734	2 074 174	208 167	250 405
LIBELLES RECETTES														
Cessions de Terrains	Total HT		7 206 038		595 000	630 000	770 000	735 000	770 000	770 000	770 000	770 000	770 000	696 038
Fonds Européens (FEDER)		1 029 434 m2			95 000 m2	90 000 m2	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	99 434 m2
Comm d'Agglo de Saint-Quantin		36 291 764	300 000	6 863 984	7 488 197	3 409 639	4 207 032	4 000 000	3 000 000	3 000 000	1 942 913	1 942 913	0	0
Participation Financière nette		26 542 913	300 000	4 200 000	4 000 000	2 200 000	1 800 000	4 000 000	3 000 000	3 000 000	0	0	0	0
Subvention FEDER		4 000 000		959 570	1 249 248	589 082	1 192 100							
Subvention Région Picardie		1 853 269		444 585	578 798	277 585	552 320							
Subvention Département de l'AISNE		2 223 341		533 363	694 376	332 991	662 611							
Subvention FNADT		1 672 241		726 466	945 775									
Autres Produits (divers)		100 000	8 936	2 500	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	-1 436
TOTAL Recettes H.T.		43 597 802	308 936	8 666 484	8 073 197	4 049 639	4 917 032	4 745 000	3 780 000	3 780 000	2 722 913	780 000	780 000	694 602

Un avenant (n°5) a été approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 30 Juin 2014, portant sur la prorogation du traité de concession jusqu'au 12 août 2026.

Modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps : CRACL 2019 approuvé par délibération du 9/12/2020

BILAN EN EUROS H.T.		Cumul 2018	Réalisé 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et au-delà
LIBELLES DEPENSES										
Acquisitions, immobilisations & frais d'acquisition	CRACL 2019	4 035 020	0	0	0	0	0	0	0	0
Travaux honoraires & frais divers		1 607 600	5 350	5 800	28 800	35 800	35 800	5 800	5 800	104 659
Travaux		22 488 057	0	0	1 890 000	2 053 353	387 552	0	0	124 808
Frais Financiers		293 088	0	4 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	93 489
sur emprunt		0	0	4 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	93 489
sur court terme		293 088	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais de Maîtrise d'ouvrage		1 580 404	44 417	41 245	88 995	93 079	50 684	40 995	40 995	40 302
Frais de commercialisation		1 930 509	35 846	22 247	18 000	22 000	22 000	26 000	26 000	325 481
Gestion de Trésorerie		425 506	6 562	2 877	2 047	21 269	22 273	7 008	2 757	45 340
Charges de gestion (impôts, assurances, & entretiens)		1 162 564	4 932	44 000	44 000	34 000	34 000	34 000	34 000	190 322
Investissement		3 806 962	0	0	0	0	0	0	0	1 864 819
Bâtiment / Amorce exploitation		69 704	36 336	50 755	50 588	50 618	50 649	50 679	50 710	256 611
TOTAL Dépenses H.T.		35 133 841	133 445	170 924	197 180	2 157 683	2 326 159	572 723	175 262	2 864 941
LIBELLES RECETTES										
Cessions de Terrains	CRACL 2019	6 217 633	822 884	289 680	140 000	210 000	210 000	210 000	280 000	2 512 898
(surfaces commercialisées)		845 000 m2	158 247 m2	30 617 m2	20 000 m2	30 000 m2	30 000 m2	30 000 m2	40 000 m2	376 297 m2
Financement des équipements publics de la première tranche		14 200 000	317 945	54 080						
Participation complémentaire		733 903								
Financement des équipements publics de la seconde tranche		4 900 000								
Participation d'équilibre (compte tenu pertes de subventions)		4 633 925						463 925		
Subvention FEDER T1		4 250 000								
Subvention Région Picardie T1		2 179 871								
Subvention Département de l'AISNE T1		2 659 116								
Subvention FNADT T1		2 000 000								
Subvention Région Picardie T2 (CPER)		800 000								
Subvention Département de l'AISNE T2		917 309								
Autres Produits (divers)		105 315								0
Bâtiment / Amorce		1 073 479	0	0	0	0	0	0	0	830 002
Subvention d'équipement de 50 % versés par la collectivité		516 164								
Subvention Région		1 314 247	62 807	57 081	75 656	76 086	76 520	76 958	77 401	716 605
Bâtiment / Amorce recettes d'exploitation		95 132								
Compensation sur résultat d'exploitation		51 889								51 889
TOTAL Recettes H.T.		43 732 160	1 203 636	370 841	215 656	1 486 086	1 466 520	750 883	357 401	4 111 404

Annexe 2 : Complément d'information à la délibération.

Le dossier de réalisation de la ZAC du Parc des Autoroutes prévoit :

1- **Le programme des équipements publics** à réaliser dans la zone :

- Les voiries primaires, secondaires, tertiaires ainsi que la réalisation de la voie royale ;
- Les aires de stationnements notamment des aires de stationnements pour poids lourds ;
- Un espace de centralité qui recevra un ou plusieurs bâtiments administratifs dédiés aux entreprises de la zone ;
- Les aménagements paysagers constitués notamment par la réalisation de quatre jardins publics ;
- Les réseaux nécessaires à la viabilisation, notamment d'eaux pluviales, d'eaux usées, d'eau potable, d'électricité de moyenne et basse tension, de gaz, d'éclairage public, d'incendie, et de télécommunication ;
- Les bassins et collecteurs d'eaux pluviales ;
- Le mobilier urbain.

Il précise la répartition des surfaces cessibles prévisionnelles par îlots et par secteurs de la ZAC.

2- **Le programme global des constructions à réaliser dans la zone**, qui représente une surface maximale constructible de 530 000m² répartis en :

- Secteur 1AUea : 40 500 m²
- Secteur 1AUeb : 460 500 m²
- Secteur 1AUep : 29 000 m²

3- **Les modalités prévisionnelles de financement** de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps.

Le tableau des modalités de financements de l'opération d'aménagement est joint en annexe 1.

Par ailleurs, si la modification du dossier de réalisation ne comprend aucune modification des équipements publics inscrits au programme des équipements publics de la ZAC, elle vient modifier la répartition des surfaces cessibles.

Cette modification portée au dossier de réalisation dont le programme des équipements publics fait partie, fait l'objet d'une approbation distincte par une délibération spécifique en application de l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme.

La modification entraîne une petite modification de la répartition des surfaces constructibles initialement prévue, qui impacte 2.4% du périmètre de la ZAC de 180 hectares.

Elle n'a pas d'incidence sur l'économie générale du projet ou un de ses éléments essentiels : l'espace de centralité de la ZAC, qui sera réduit, est conservé et garde son rôle central d'espace de transition entre l'espace réservé aux activités et l'espace vert de détente.

Les voies et sens de circulation au sein de la ZAC ne sont pas impactés par cette modification.

Elle ne porte pas non plus modification des modalités prévisionnelles de financement prévues au dossier de réalisation initial et n'engendre aucune incidence sur l'équilibre budgétaire de l'opération.

Annexe 3 : Plan de situation îlot 7 – Parc des Autoroutes à Saint-Quentin



Echelle 1 : 8754



500m

250m

0

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT DE
L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE -
Modification du
programme des
équipements publics de la
ZAC Parc des
Autoroutes - Approbation**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/06/21

Date d'affichage :
16/06/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CARAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE.
M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Jean-Marc WEBER, M. Stéphane LINIER, M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 103-2, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.122-1 et suivants

et R.122-1 et suivants,

Vu le schéma de cohérence territoriale approuvé le 17 février 2014,

Vu la délibération en date du 29 juin 2000 définissant les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu la délibération en date du 7 novembre 2002 tirant le bilan de la concertation et approuvant le dossier de création de la ZAC des Autoroutes, créant ladite ZAC et autorisant Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à élaborer le dossier de réalisation,

Vu l'étude d'impact initiale au dossier de réalisation,

Vu la délibération du 19 décembre 2005 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC des Autoroutes et la nécessité de modifier ce dernier,

Vu le programme des équipements publics établi conformément à l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme,

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération a, par une délibération en date du 29 juin 2000, défini les objectifs de l'aménagement d'un parc d'activités, à la croisée des autoroutes A26 et A29 et décidé de l'ouverture d'une concertation publique qui s'est déroulée pendant toute la durée de l'étude d'aménagement effectuée en vue de la création du parc.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération a ensuite approuvé le bilan de la concertation, ainsi que la création du parc d'activités désigné sous le nom de « zone d'aménagement concerté du parc des autoroutes », par une délibération du 7 novembre 2002. Il a également décidé de concéder l'opération à une société d'économie mixte conformément aux dispositions des articles L. 311-1, L. 300-4, L. 300-5 et R. 311-2, R. 311-6 du code de l'urbanisme alors en vigueur.

Cette ZAC, qui couvre un périmètre de 180 hectares, a pour objet *« l'aménagement et l'équipement de terrains en vue principalement d'implantations industrielles, y compris lourdes, artisanales, commerciales, de services et d'entrepôts ainsi que la réalisation de jardins ouvriers »*.

Par délibération du 19 décembre 2005, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération a approuvé le dossier de réalisation de cette zone d'aménagement concertée ainsi que le programme des équipements publics dans le respect des conditions de l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme alors en vigueur.

Ce dossier de réalisation est modifié pour tenir compte de l'évolution mineure du programme des constructions de la ZAC qui vient modifier la répartition des surfaces de construction.

En effet, la Communauté d'agglomération souhaite réduire l'espace de centralité au sein de la ZAC afin de commercialiser une partie des terrains à des entreprises.

A cette fin, une évolution du programme des constructions est nécessaire. Une réduction du secteur 1 AUep qui passera de 29 000 m² à 16 000 m² et une augmentation du secteur 1 AUea qui passera de 40 500 m² à 53 500 m².

Si la modification du dossier de réalisation ne comprend aucune modification des équipements publics inscrits au programme des équipements publics de la ZAC, elle vient modifier la répartition des surfaces cessibles prévisionnelles de la ZAC.

En effet le programme des équipements publics de la ZAC prévoit l'ensemble des équipements à réaliser au titre des infrastructures, de la voirie et des

espaces libres, des réseaux d'assainissement (eaux usées et pluviales) de l'alimentation en eau potable et incendie, des réseaux d'électricité, éclairage public téléphone et gaz.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le programme des équipements publics modifié de la ZAC des Autoroutes, établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme ;

2°) de prendre acte des annexes 1 et 2, détaillant les modalités de financements, ainsi que le programme du dossier de réalisation de la ZAC ;

3°) d'afficher la présente délibération pendant un mois au siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois et en Mairie de Saint-Quentin. Dans faire la mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales ;

4°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 1 abstention adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53631-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Annexe 1 :

Modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps : dossier de réalisation de ZAC approuvé le 19/12/2005

BILAN EN EUROS H.T.	LIBELLES DEPENSES	Réalisé 2003	Réalisé 2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total HT														
	Acquisitions, indemnités & frais d'acquisition	4 756 127	1 386 743	415 000	700 000	829 384	1 325 000							
	Frais de gestion, honoraires & frais divers	2 590	77 141	259 904	217 677	211 342	101 342	222 859	83 600	88 800	114 400	195 745	0	0
	Travaux		1 006 141	5 685 381	7 362 662	3 530 796	2 830 029	4 287 679	1 800 000	1 900 000	2 200 000	1 575 268	0	0
	Frais Financiers													
	Frais de Métrage d'ouvrage	22 258	132 308	238 044	296 650	188 386	175 931	183 469	104 838	107 934	117 282	54 330	1 140	3 105
	Frais de commercialisation	89 000	161 129	276 500	189 000	169 000	139 000	121 000	123 500	123 500	123 500	123 500	123 500	118 000
	Gestion de Trésorerie	13 197	1 995	80 624	106 338	53 228	54 712	57 581	36 283	37 805	24 552	16 713	5 701	5 800
	Charges de gestion (impôts, assurances, & entretiens)	0	0	54 500	58 000	58 000	58 000	58 000	55 000	49 000	45 000	40 000	38 000	103 500
	TOTAL Dépenses H.T.	127 329	2 767 457	7 010 749	8 963 218	5 222 919	4 754 899	5 007 521	2 229 201	2 337 039	2 644 734	2 074 174	208 167	250 405
	LIBELLES RECETTES													
	Cessions de Terrains	7 206 038	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Fonds Européens (FEDER)	1 029 434	m2											
	Comm d'Agglo de Saint-Quentin	36 291 784		6 863 984	7 488 197	3 409 639	4 207 032	4 000 000	3 000 000	3 000 000	1 942 913	0	0	0
	Participation financière nette	26 542 913	300 000	4 200 000	4 000 000	2 200 000	1 800 000	4 000 000	4 000 000	3 000 000	1 942 913	0	0	0
	Subvention FEDER	4 000 000	959 570	1 249 248	699 082	1 192 100								
	Subvention Région Picardie	1 853 269	444 585	578 798	277 565	552 320								
	Subvention Département de l'AINSE	2 223 341	533 363	694 376	332 991	662 611								
	Subvention FNADT	1 672 241	726 466	945 775										
	Autres Produits (divers)	100 000	8 936	2 500	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	-1 436
	TOTAL Recettes H.T.	43 597 802	308 936	8 866 484	8 073 197	4 049 639	4 917 032	4 745 000	3 780 000	3 780 000	2 722 913	780 000	780 000	694 602

Un avenant (n°5) a été approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 30 juin 2014, portant sur la prorogation du traité de concession jusqu'au 12 août 2026.

Modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps : CRACL 2019 approuvé par délibération du 9/12/2020

LIBELLES DEPENSES	Cumul 2018	Réalisé 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et au-delà
Acquisitions, indemnités & frais d'acquisition	4 035 020	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais de gestion, honoraires & frais divers	1 607 800	5 350	5 800	25 800	35 800	35 800	5 800	5 800	104 659
Travaux	22 468 057	0	0	1 890 000	2 053 359	367 552	0	0	124 808
Frais Financiers	293 088	0	4 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	93 499
sur emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	0
sur court terme	293 088	0	4 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	93 499
Frais de Métrage d'ouvrage	2 021 866	44 417	41 245	88 995	93 079	50 684	40 995	40 302	40 302
Frais de commercialisation	1 930 599	35 848	22 247	18 000	22 000	22 000	28 000	28 000	325 481
Gestion de Trésorerie	425 506	6 562	2 877	2 047	21 269	22 273	7 008	2 757	45 340
Charges de gestion (impôts, assurances, & entretiens)	734 310	4 932	44 000	44 000	34 000	34 000	34 000	34 000	199 322
Investissement	2 142 443	0	0	0	0	0	0	0	1 664 619
Bâtiment / Amorce	69 704	36 336	50 755	50 598	50 618	50 649	50 679	50 710	266 611
Bâtiment / Amorce exploitation	35 133 641	133 445	170 924	197 180	2 157 663	2 326 159	572 723	175 262	2 864 941
TOTAL Dépenses H.T.	43 732 160	1 203 636	370 841	215 656	1 486 066	1 486 066	1 486 520	750 883	357 401
LIBELLES RECETTES									
Cessions de Terrains	6 217 633	1 572 170	822 884	259 680	140 000	210 000	210 000	210 000	2 512 898
(surfaces commercialisées)	945 000 m2	158 247 m2	30 617 m2	20 000 m2	30 000 m2	30 000 m2	30 000 m2	40 000 m2	376 297 m2
Financement des équipements publics de la première tranche	14 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation complémentaire	361 878	317 945	54 080						
Financement des équipements publics de la seconde tranche	2 500 000	0	0	1 200 000	1 200 000	1 200 000	463 925		
Participation d'équilibre (compte tenu parts de subventions)	4 250 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention FEDER T1	2 179 871	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Région Picardie T1	2 659 116	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Département de l'AINSE T1	2 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention FNADT T1	800 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Région Picardie T2 (CRA-OAT)	519 297	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Etat T2 (CPER)	917 309	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Département de l'AINSE T2	105 315	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres Produits (divers)	1 073 479	0	0	0	0	0	0	0	830 002
Bâtiment / Amorce. Subvention d'équipement de 50 % versée par la collectivité	516 164	62 807	57 081	76 686	76 066	76 520	76 958	77 401	716 605
Subvention Région	1 314 247	95 132							51 899
Bâtiment / Amorce recettes d'exploitation	51 899								
Compensation sur résultat d'exploitation prévisionnel	43 732 160	33 749 731	1 203 636	370 841	215 656	1 486 066	1 486 520	750 883	357 401
TOTAL Recettes H.T.	43 732 160	33 749 731	1 203 636	370 841	215 656	1 486 066	1 486 520	750 883	357 401

Annexe 2 : Complément d'information à la délibération

Cette délibération sur la modification de la surface dédiée au programme des équipements publics, fait suite à la délibération approuvant la modification du dossier de réalisation de la ZAC.

Le dossier de réalisation de la ZAC du Parc des Autoroutes prévoit :

1- Le programme des équipements publics à réaliser dans la zone :

- Les voiries primaires, secondaires, tertiaires ainsi que la réalisation de la voie royale ;
- Les aires de stationnements notamment des aires de stationnements pour poids lourds ;
- Un espace de centralité qui recevra un ou plusieurs bâtiments administratifs dédiés aux entreprises de la zone ;
- Les aménagements paysagers constitués notamment par la réalisation de quatre jardins publics ;
- Les réseaux nécessaires à la viabilisation, notamment d'eaux pluviales, d'eaux usées, d'eau potable, d'électricité de moyenne et basse tension, de gaz, d'éclairage public, d'incendie, et de télécommunication ;
- Les bassins et collecteurs d'eaux pluviales ;
- Le mobilier urbain.

Il précise la répartition des surfaces cessibles prévisionnelles par îlots et par secteurs de la ZAC.

2- Le programme global des constructions à réaliser dans la zone, qui représente une surface maximale constructible de 530 000m² répartis en :

- Secteur 1AUea : 40 500 m²
- Secteur 1AUeb : 460 500 m²
- Secteur 1AUep : 29 000 m²

3- Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps.

Le tableau des modalités de financements de l'opération d'aménagement est joint en annexe 1.

Annexe 3 : Plan de situation îlot 7 – Parc des Autoroutes à Saint-Quentin



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EQUILIBRE SOCIAL
DE L'HABITAT -
Approbation des
bénéficiaires du Bonus
Energie.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/06/21

Date d'affichage :
16/06/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEECZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDROY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE.
M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEECZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEECZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Dans le cadre d'une stratégie locale de l'habitat et de la convention de délégation des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a délibéré sur le renouvellement d'un abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Bonus Énergie.

Cette aide est attribuée aux propriétaires modestes et très modestes, ayant reçu un accord de subvention de l'Anah pour des travaux d'économies d'énergie, relevant du programme « Habiter Mieux ».

Il convient d'approuver nominativement l'octroi d'une subvention communautaire aux 7 propriétaires figurant dans la liste en annexe, pour un montant global de 17 100 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53574-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

BENEFICIAIRES DU BONUS ENERGIE - 23 JUIN 2021

Civilité	Prénom du propriétaire	Norm du propriétaire	Adresse de l'immeuble	CP PO	Commune du propriétaire	Montant HT des travaux	Montant HT des travaux retenus	Taux du Bonus Énergie	Montant du Bonus Énergie
Monsieur	Jeff	MASCRET	9 rue d'Arsonval	02100	SAIN-T-QUENTIN	28 708 €	28 708 €	10%	2 871 €
Monsieur	Aurélien	LOISON	4 rue de la Croix	02100	OMISSY	31 857 €	30 000 €	5%	1 500 €
Madame	Viviane	MARIE	5 rue de l'Abbaye	02720	HOMBLIERES	33 341 €	30 000 €	10%	3 000 €
Madame	Vanessa	LEFEVRE	14 rue Léon Ancelet	02100	SAIN-T-QUENTIN	25 588 €	25 588 €	10%	2 559 €
Monsieur	Alfred	NIESS	4 rue Blanqui	02100	SAIN-T-QUENTIN	27 603 €	27 603 €	10%	2 760 €
Madame	Valérie	MARCHAND	2 rue Maurice Dalongeville	02110	FONSOMME	48 287 €	30 000 €	5%	1 500 €
Madame	Marion	BLEUSE	23 rue de la Claic	02100	SAIN-T-QUENTIN	35 370 €	29 909 €	10%	2 910 €
						TOTAL			17 100 €

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
Attribution de
subventions "CASQ
ARTISANS" et "CASQ
START ARTISANS".**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/06/21

Date d'affichage :
16/06/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Le Conseil communautaire, en date du 27 novembre 2018, a approuvé la mise en place de deux dispositifs d'aide directe sur son territoire ;

- le « CASQ ARTISANS » dans le cadre de l'aide au développement des

TPE ;

- le « CASQ START ARTISANS » dans le cadre de l'accompagnement à la création et reprise d'entreprises.

Pour les deux dispositifs, il s'agit de l'octroi d'une subvention de 20 % du montant HT des investissements avec un plafond d'aide de 3 000 € pour les dépenses liées :

- aux investissements productifs neufs, notamment les machines et outils du secteur de la robonumérique permettant de gagner en productivité et en compétitivité ;

- aux coûts des aménagements nécessaires à l'installation de matériels de production ;

- à l'acquisition de véhicules professionnels neufs.

Les artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « CASQ -ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS » ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 74 voix pour et 1 voix contre adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53437-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**ANNEXE – liste des bénéficiaires des dispositifs « CASQ – ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS »
Aide à l'investissement des artisans de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois**

NOM	ENSEIGNE	ACTIVITE	ADRESSE			investissement prévu	Assiette subventionnable HT prévue	Subvention maximale pouvant être accordée	Type
Anthony WATIER	WATIER COUVERTURE	couverture maçonnerie	190 rue du	Neuve	02480 CUGNY	véhicule professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000,00 €	CASQ - START ARTISANS
Fabrice WERNIMONT	BEL AIR	boulangerie - pâtisserie	rue du	Général Leclerc	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000,00 €	CASQ – ARTISANS
Sébastien LOPEZ	BOULANGERIE LOPEZ COLRAS	boulangerie - pâtisserie	1 rue du	Ambroise Marolle	02110 FONTAINE NOTRE DAME	véhicule professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000,00 €	CASQ - ARTISANS
Jean-Jacques CHATELET	CHATELET	garage	87 bis rue	Pierre Sémard	02430 GAUCHY	matériel professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000,00 €	CASQ – ARTISANS
Christophe DE VIENNE et Amandine BOUILLANT	TOQUES GOURMANDES	traiteur	19 quai	Gayant	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	5 000 €	1 000, 00 €	CASQ – ARTISANS
Alice PERCHENET et Pauline DUPREZ	CONFITURE ET COMPAGNIE	fabrication et vente de confiture	96 rue du	Général Leclerc	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000,00 €	CASQ – START ARTISANS
Belsem EL AKRICH	TAXI ECO TRANSPORT	taxi	45 rue de	Saverne	02100 SAINT-QUENTIN	véhicule professionnel	Supérieure à 15 000 € H.T.	3 000,00 €	CASQ - ARTISANS

**ANNEXE – liste des bénéficiaires des dispositifs « CASQ – ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS »
Aide à l'investissement des artisans de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois**

NOM	ENSEIGNE	ACTIVITE	ADRESSE				investissement prévu	Assiette subventionnable HT prévue	Subvention maximale pouvant être accordée	Type
			11 rue de	Picardie	02100 LESDINS	véhicule professionnel				
Antonio JURADO		électricité	25	place de	Hôtel de ville	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel et amélioration de l'outil de production	3 000,00 €	CASQ - ARTISANS	
Jean-Olivier ROY	L'ATELIER VERT	blanchisserie	30	rue	Emile Zola	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel et amélioration de l'outil de production	3 000,00 €	CASQ - ARTISANS	
Nicolas DERUMAUX Marine FENET	SAS CALIORNE	audioprothésiste	45	rue	Emile Zola	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel et amélioration de l'outil de production	3 000,00 €	CASQ - ARTISANS	
Mayerling CARRERA	MAYERLING NAILS	onglerie	3	rue d'	Issenghien	02100 SAINT-QUENTIN	véhicule professionnel	3 000,00 €	CASQ - START ARTISANS	
Maxime LE MEUR		désinfection et désinfectation	29	bd	Henri Martin	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	1 400,00 €	CASQ - ARTISANS	
Benoit LEBRUN	BL PEINTURE	peinture		avenue	Léo Lagrange	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	3 000,00 €	CASQ - START ARTISANS	
Emmanuel BOUCQ	SAS FOOD AVENUE LA JAVA	restaurant								

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
Convention Région
Hauts-de-France relative
aux financements des
opérateurs de la création
d'entreprises.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/06/21

Date d'affichage :
16/06/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEECZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamilia MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DÙDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEECZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEECZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)s :

M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la région ambitionne de développer la création d'entreprises à travers la mise en place du plan STARTER et la labélisation des parcs d'innovation dont l'objectif est de faire émerger et d'accélérer

le développement des entreprises innovantes.

A ce titre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite signer une convention avec la Région Hauts-de-France lui permettant de soutenir financièrement les structures d'accompagnement sur son territoire dont l'antenne Euratechnologies Saint-Quentin et son incubateur implanté depuis 2019.

Par la signature de cette convention, la Communauté d'agglomération souhaite renforcer sa politique d'accompagnement et d'aide au développement des startups innovantes en local, et contribue activement à la reprise et à la création d'entreprises source d'emplois d'avenir.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser la collectivité à apporter son aide financière aux structures d'accompagnement à la création d'entreprises ;

2°) de conventionner avec la Région Hauts-de-France selon les termes de la convention figurant en annexe du présent document ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en place de cette convention.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Xavier BERTRAND, Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53601-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Convention relative aux financements des opérateurs de la création d'entreprises (article L1511-7 du CGCT)

Entre la Région Hauts-de-France, 151 avenue du Président Hoover – 59555 LILLE Cedex, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Xavier BERTRAND, dûment habilité par délibération du Conseil régional n° 20160001 en date du 4 janvier 2016, ci-après dénommée « la Région »,

Et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, sise 58 boulevard Victor Hugo à SAINT-QUENTIN représentée par sa Présidente dûment autorisée par décision en date du

ci-après dénommée « le Territoire »

Coordonnées du territoire :

Raison sociale : Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois _____

Adresse : N° - Libellé de la voie : 58 boulevard Victor Hugo _____

Complément d'adresse : BP 80 352 _____

Code postal : 02108 Localisation communale : Saint-Quentin _____

Ci-après désigné par « le territoire »

Collectivement désignées par « les parties »,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1511-7,

Vu la délibération n° 20170444 du Conseil régional du 30 mars 2017 relative à l'adoption du SRDEII,

Vu la délibération n° 20181228 autorisant Monsieur le Président de la Région Hauts-de-France à signer la présente convention,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois en date du **XXX** autorisant son représentant à signer la présente convention.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation, la Région ambitionne de développer la création d'entreprises à travers la mise en place du plan STARTER. Elle souhaite, de manière complémentaire, labelliser des Parcs d'Innovation dont l'objectif est de faire émerger et d'accélérer le développement des entreprises innovantes.

Enfin, au titre du plan BOOSTER, la Région ambitionne le développement des filières et des entreprises par l'innovation et la recherche-développement.

Pour ce faire, la Région s'appuie sur un ensemble d'opérateurs en capacité d'accompagner les entreprises en création. Les EPCI, à travers la présente convention, peuvent participer au financement de cette action.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – Objet

La présente convention a pour objet de permettre à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois d'intervenir dans le cadre des dispositions de l'article L.1511-7 du code général des collectivités territoriales en faveur des opérateurs ayant pour objet de participer à la reprise et à la création d'entreprises.

Elle précise notamment les obligations et responsabilités du territoire.

ARTICLE 2 – Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa réception par la Région, signée par l'ensemble des parties.

Elle est applicable tant que les engagements demeurent conformes au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Hauts-de-France et obligations réglementaires de la loi NOTRé.

Elle est établie sur la durée du SRDEII Hauts-de-France.

ARTICLE 3 – Engagement des parties

Le territoire s'engage dans le cadre de la mise en œuvre de la présente convention à ne pas porter atteinte aux orientations définies dans le SRDEII adopté par la Région.

Il s'engage également à respecter le contenu des cadres d'intervention votés par la Région lorsque ces derniers s'appliquent.

Le territoire s'engage également à informer la Région de tout élément de nature à compromettre l'exécution de la présente convention.

Il s'engage à respecter les dispositions réglementaires relatives à l'article L.1511-7 du CGCT et en particulier les articles R.1511.1 à R.1511-3 du même code et repris en annexe à la présente convention, et à faire application de la réglementation relative aux aides d'Etat.

ARTICLE 4 – Suivi, bilan et contrôles

Annuellement, le Territoire s'engage à transmettre à la Région avant le 31 décembre de l'année concernée :

- la liste exhaustive des opérateurs de la reprise et de la création d'entreprises qu'il finance,
- un bilan des actions mises en œuvre dans le cadre des conventions avec ces opérateurs et précisant, le cas échéant, l'application de la réglementation en matière d'aides d'Etat.

Le Territoire s'engage également à faciliter tout contrôle que la Région souhaiterait faire exécuter dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 5 – Résiliation

Si l'une des parties souhaite résilier la présente convention pour quelque motif que ce soit, elle s'engage à en informer l'autre moyennant un préavis écrit et motivé d'un délai de 3 mois. La résiliation prendra effet à l'issue du délai de préavis. Les conventions d'attribution des aides conclues en application de la présente convention de partenariat produiront leurs effets jusqu'à leur terme.

En cas de non-respect par le territoire des termes de la présente convention, la Région pourra procéder à sa résiliation dans les conditions définies ci-avant.

ARTICLE 6 – Modification

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

ARTICLE 7 – Litiges

A défaut d'accord amiable, les parties conviennent de porter tout litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, devant le Tribunal administratif de Lille.

ARTICLE 8 : Annexe

L'annexe suivante fait partie intégrante de la convention : Annexe 1 : Articles R.1511.1 à R.1511-3 du CGCT.

Fait à Lille, le

Fait à XXXX, le

Pour la Région Hauts-de-France
Xavier BERTRAND
Président

Pour le Territoire
Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Date de réception par la Région :

ANNEXE 1 : Dispositions réglementaires relatives à l'article L.1511-7 du CGCT

Article R1511-1

Modifié par Décret n°2004-982 du 13 septembre 2004 - art. 1 JORF 18 septembre 2004

Le montant des subventions qui peuvent être versées annuellement par une collectivité territoriale ou un groupement à un des organismes visés à l'article L. 1511-7 ne peut excéder 50 % du total des recettes annuelles perçues par cet organisme.

Ce montant ne peut avoir pour effet de porter le montant total annuel des aides publiques perçues par l'organisme bénéficiaire à plus de 80 % du total annuel de ses recettes.

Au sens du présent article, les subventions de l'Etat et de ses établissements publics, les aides de la Communauté européenne et des organisations internationales, et les subventions des collectivités territoriales et de leurs groupements constituent des aides publiques.

Article R1511-2

Modifié par Décret n°2004-982 du 13 septembre 2004 - art. 1 JORF 18 septembre 2004

Les organismes doivent fournir les documents suivants à l'appui de leur demande de subventions :

- a) Les bilans et les comptes de résultat des deux derniers exercices clos ainsi que le budget prévisionnel de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée ;
- b) Un rapport retraçant leur activité et l'utilisation des subventions des collectivités territoriales et de leurs groupements au titre de l'année précédente ;
- c) Un document prévisionnel sur l'utilisation prévue des subventions demandées.

Ces documents doivent être annexés à la délibération décidant l'attribution de la subvention.

Article R1511-3

Modifié par Décret n°2004-982 du 13 septembre 2004 - art. 1 JORF 18 septembre 2004

La convention prévue au deuxième alinéa de l'article L. 1511-7 fixe les obligations de chacune des parties et précise notamment :

- a) Les modalités d'attribution et de versement de la subvention ;
- b) Le montant et l'origine de l'ensemble des aides publiques définies à l'article R. 1511-1 dont l'obtention est prévue par l'organisme pour l'année au titre de laquelle la subvention est sollicitée ;
- c) Les conditions d'utilisation par l'organisme des subventions des collectivités territoriales et de leurs groupements, et notamment le montant des aides, la forme et les modalités de leur attribution ;
- d) Le règlement de la Commission européenne et les régimes notifiés concernant les aides d'Etat en faveur des petites et moyennes entreprises qui sont appliqués ;
- e) Les conditions de reversement de la subvention dans le cas où l'organisme ne respecte pas la convention.

Le délai de reversement ne peut être supérieur à un an à compter de la constatation du non-respect de la convention.

La convention doit être annexée à la délibération décidant l'attribution de la subvention.

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES - Bilan
Programme Local de
Prévention des déchets.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/06/21

Date d'affichage :
16/06/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers
votants : 74

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Alain RACHESBOEUF, M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Par délibération en date du 15 décembre 2014, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP), en application des articles R.541-13 et suivants du code de l'environnement.

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA) est un document réglementaire fixant un projet d'actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ce document détaille à l'échelle du territoire les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Son périmètre d'actions porte uniquement sur les Déchets Ménagers et Assimilés, c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public (ordures ménagères, tri et déchèteries).

Conformément au décret 2015-662 du 10 juin 2015 fixant les modalités d'élaboration et de suivi des Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLP), il convient de présenter le bilan et l'évaluation du Programme Local de Prévention au conseil communautaire pour la période de 2015 à 2020.

Ce bilan et l'évaluation du PLP 2015-2020 ont été présentés et validés par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLP le 21 avril 2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le présent « Bilan et Evaluation du PLP 2015-2020 » ci-annexé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour et 1 abstention adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53598-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

BILAN ET ÉVALUATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION

**DES DÉCHETS
MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS
2015-2020**



01. Préambule

Rappel du cadre réglementaire

Contexte

Synoptique

02. Le Programme Local de prévention des déchets sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois

1) Bilan des actions de prévention menées entre 2015 et 2020

2) La collecte sélective

3) Les ordures ménagères résiduelles

4) Les déchèteries

03. Analyse de l'évolution des déchets ménagers pour répondre aux objectifs

04. Fiches actions

05. Glossaire

Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document réglementaire fixant un projet d'actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ce document détaille à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Son périmètre d'actions porte uniquement sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public (les ordures ménagères, le tri et déchèteries).



01. Préambule

Rappel du cadre réglementaire

En terme d'objectif, la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la « Transition Énergétique pour la Croissance Verte » a fixé les objectifs suivants :

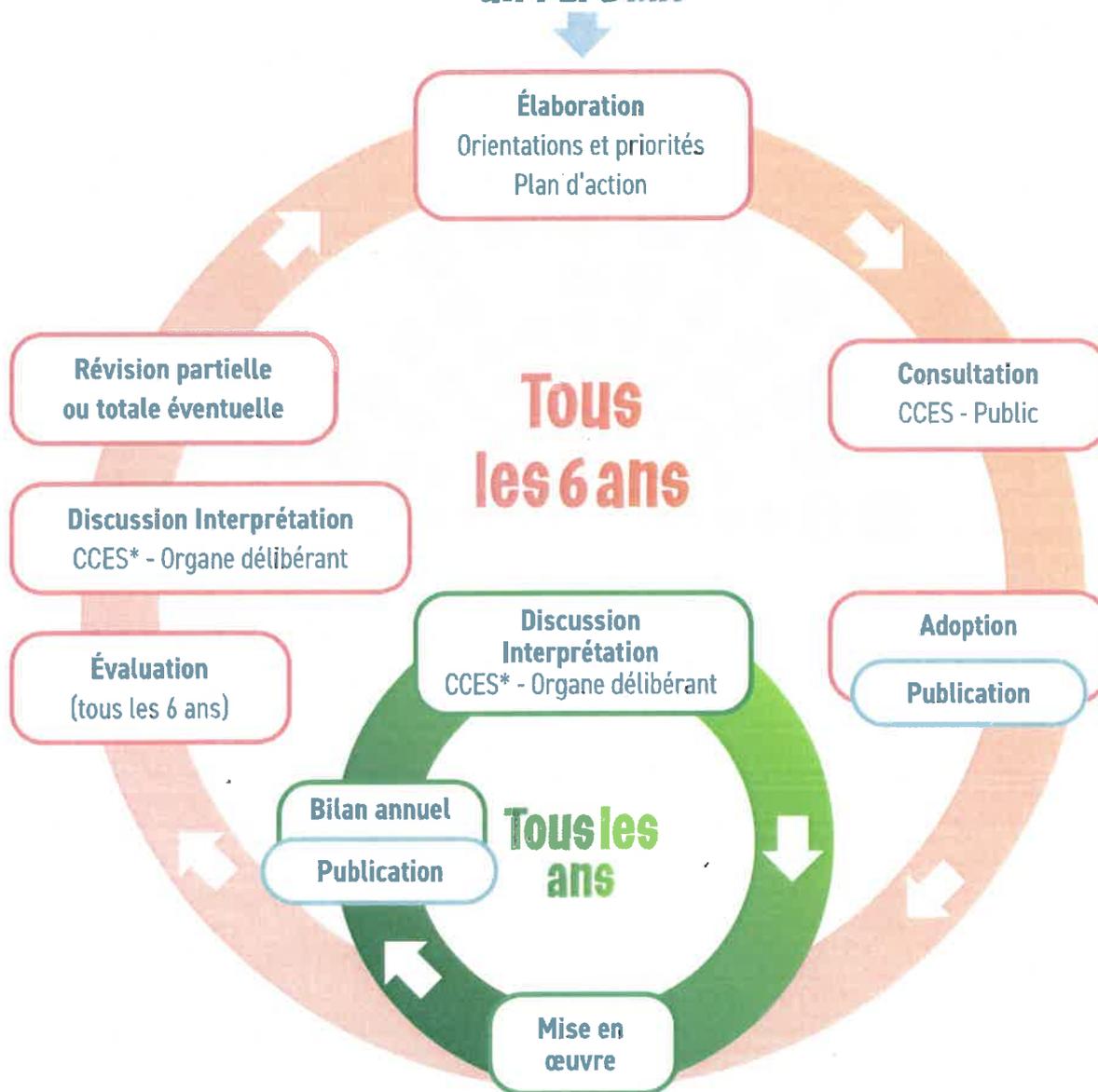
- **Diminuer de 10% la production des déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2020**
- **Diminuer de 50% l'enfouissement de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2025**

Contexte

Par délibération en date du 15 décembre 2014, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin s'est engagée dans un PLP d'une durée de 5 ans (2015-2020).

Suite à la fusion en 2017 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentin et de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois constitue un nouveau territoire.

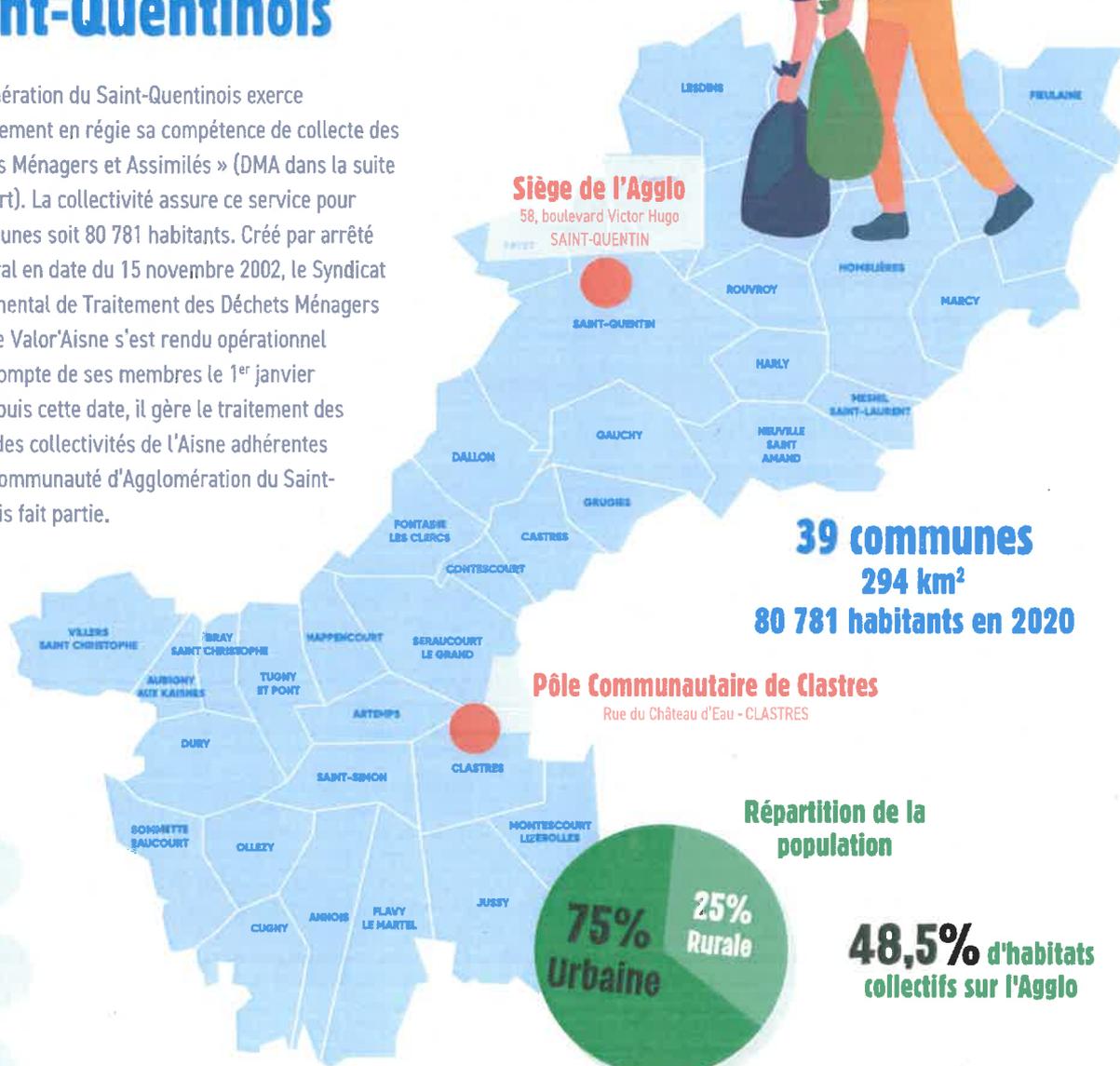
Décision de conduire un PLPDMA



* Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

La gestion des déchets sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois

L'Agglomération du Saint-Quentinois exerce principalement en régie sa compétence de collecte des « Déchets Ménagers et Assimilés » (DMA dans la suite du rapport). La collectivité assure ce service pour 39 communes soit 80 781 habitants. Créé par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2002, le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne Valor'Aisne s'est rendu opérationnel pour le compte de ses membres le 1^{er} janvier 2003. Depuis cette date, il gère le traitement des déchets des collectivités de l'Aisne adhérentes dont la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois fait partie.





Collectés par les agents de l'Agglo 



Centre de tri



Valor'Aisne gère le traitement des déchets de l'Agglo. Les déchets recyclables sont triés par matériau puis envoyés dans les filières de recyclage françaises.



Recyclage/valorisation



Centre de recyclage/valorisation



Si les déchets ne sont pas valorisables, ils passent à l'étape de l'enfouissement

Collectés par les agents de l'Agglo 



Quai de transfert



Les déchets sont regroupés et compactés sur cette installation intermédiaire puis envoyés soit dans des unités de valorisation énergétique soit dans des installations de stockage des déchets non dangereux. À terme, la valorisation énergétique sera le traitement privilégié.



Enfouissement



Valorisation énergétique

Les déchets traités permettent d'alimenter des réseaux de chaleur urbain d'équipements publics (hôpitaux, collèges, lycées, etc) et de logements sociaux.

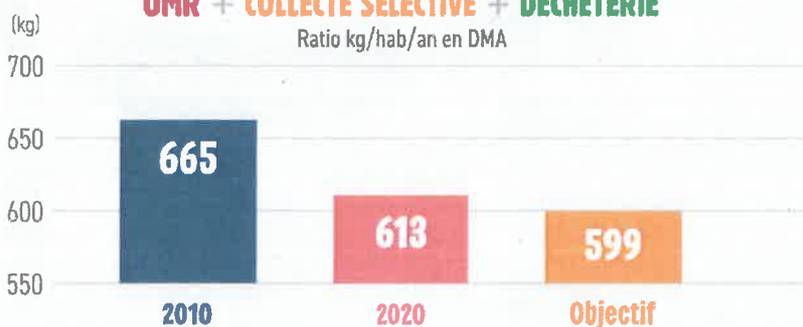
02. Le Programme Local de prévention des déchets sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois



OMR + COLLECTE SÉLECTIVE + DÉCHÈTERIE
Ratio kg/hab/an en DMA

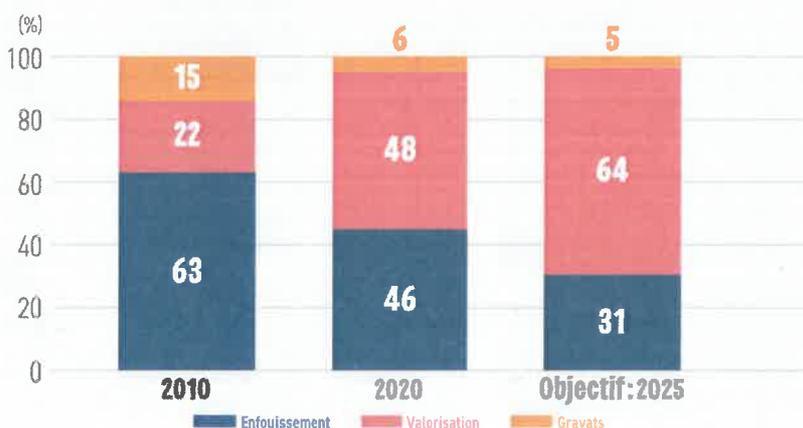
Objectif #1

Diminuer de 10%
les DMA par habitant
entre 2010 et 2020



Objectif #2

Diminuer de 50%
l'enfouissement de DMA
entre 2010 et 2025



① Bilan des actions de prévention menées entre 2015 et 2020

AXE 1 : Actions de prévention visant à réduire la production des déchets ménagers

N°	Action	Description	Cible	Calendrier	Réalisation	Actions menées
1	Sensibiliser sur la prévention déchets	Animation en milieu scolaire	Enfants	Chaque année (d'Octobre à Mai)	Oui	Nouvelle proposition d'animation scolaire axée sur la prévention déchets à toutes les écoles du territoire. Depuis 2015, c'est plus de 108 classes sensibilisées soit 2 600 élèves.
		Communication écrite	Tout public	Tout au long du PLP	Oui	2 lettres du tri par an, guide du tri, livret compostage et rubrique DECHETS sur le site internet mis à jour régulièrement
		Animation en milieu professionnel	Adulte	Octobre 2017 A pérenniser tout au long du PLP	Oui	Animations prévention menées sur des sites tels que Boulanger, La Poste, Clésence, Partenord Habitat
		Tenir un stand sur une manifestation	Famille	Tout au long du PLP	Oui	Semaine Européenne de Réduction des Déchets, Ateliers de sensibilisation dédiés à la réutilisation ou pour initier aux pratiques du 0 déchet, Forum 0 déchet en partenariat avec le syndicat départemental Valor'Aisne
2	Actions de réductions des déchets organiques (bio déchets)	Promotion du compostage individuel	Famille	Distribution une fois an (juin-juillet)	Oui	Campagne de communication et distribution lors de réunions publiques : 2 855 composteurs distribués depuis 2015
Promotion du compostage collectif sur un quartier, en accompagnant les foyers volontaires		Famille	2018-2019	Oui	3 composteurs collectifs installés (mis en pied d'immeuble ou résidence) en partenariat avec la Direction de la Cohésion Communautaire (DCC) et le Conseil de Développement (CODEV). Poursuite des implantations en EPHAD, collèges, lycées, centres sociaux	
Eco-Cocotte Distribution de Poules (2 par foyers) pour éliminer les restes de repas des ordures ménagères. Et promouvoir l'alimentation en circuit court.		Famille	Distribution une fois an	Non	Suite à la rédaction d'une note interministérielle relative à la réglementation environnementale, sanitaire et agronomique applicable à la gestion des biodéchets, pratique non encouragée pour éviter la propagation de maladies animales transmissibles à l'homme. Le règlement sanitaire européen (CE1069/2009) précise l'interdiction du don de sous-produits animaux aux animaux d'élevages.	
5		Lutte contre le gaspillage alimentaire	Création d'un Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL), qui a pour objectifs de sensibiliser les acteurs locaux et les foyers sur le gaspillage alimentaire.	Famille	Tout au long du PLP. Réduire de 50% le gaspillage alimentaire à l'échéance 2025	Oui

AXE 2 : Devenir Éco-Citoyen

N°	Action	Description	Cible	Calendrier	Réalisation	Actions menées
6	Promouvoir l'eau du robinet	Tenir un bar à eau lors d'événements organisés sur le territoire. Présenter tous les avantages à consommer l'eau du robinet en comparaison des eaux minérales	Tout public	Tout au long du PLP (au moins une fois par an)	Non	Bar à eau non programmé lors des événements réalisés.
7	Opération STOP PUB	Diffuser massivement l'autocollant STOP PUB Mise à disposition en mairie	Famille	Tout au long du PLP	Oui	Distribution lors d'événements, animations. Mise à disposition aux accueils de l'Agglo
8	Promotion des achats minimisant les emballages	Sensibilisation sur le suremballage lors d'événements	Adultes	2019	Oui	Animations et tenue de stands prévention (semaine Anti Gaspi, défi Ecole exemplaire lors des SNAPS)
9	Promouvoir la réutilisation du textile	Développement des bornes Textiles et promouvoir leur utilisation en diffusant des outils de communication et faciliter leur localisation	Adultes	Tout au long du PLP	Oui	Communication écrite via la lettre du tri. Ateliers sur le thème du recyclage textile effectués à l'Agglo et à l'Eco conciergerie (en partenariat avec Clésence et l'association Eco & logique). Mise à jour du maillage des bornes textiles via le SIG
10	Promotion du réemploi du mobilier	Participation aux ateliers de customisation de meubles en déchèterie en partenariat avec l'association Eco & Logique	Adultes	2017, 2018	Oui	Mise en place de plusieurs ateliers de customisation de meubles en déchèterie. Amplification des partenariats de réemploi avec les associations locales de l'économie sociale et solidaire : mise en place d'une zone de réemploi à la déchèterie Ouest (Saint-Quentin) en 2015 Ateliers de customisation à l'Agglo menés par la DCC
11	Produits ménagers économiques et écologiques	Proposer aux membres d'une association ou lors d'une manifestation, un atelier de fabrication de produits ménagers à moindre coût	Adultes	Tout au long du PLP	Oui	Ateliers de produits ménagers réalisés à l'Agglo à destination des agents et des usagers. Tenue de plusieurs ateliers à destination des usagers lors de la Foire Expo de 2018
12	Organiser un goûter, un pot d'accueil "Zéro Déchet"	Organiser un goûter "zéro déchets" lors de la semaine de la nutrition et sportive en partenariat avec la ville de Saint-Quentin. Aider à l'organisation d'un pot d'accueil lors de la sensibilisation des agents de La Poste de Saint-Quentin	Enfants et Adultes	2018, 2019	Oui	Deux sensibilisations auprès des agents de la Poste de Saint-Quentin et accompagnement pour la réalisation d'un goûter Zéro déchet. Mise en place d'un défi « Ecole Exemplaire » lors des SNAPS (Semaine de la Nutrition et des Activités Physiques et Sportives).

AXE 3 : Éco exemplarité

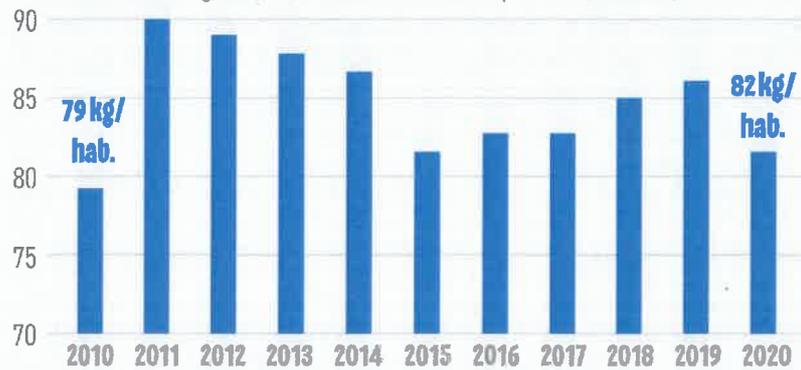
N°	Action	Description	Cible	Calendrier	Réalisation	Actions menées
13	Eco Exemplarité des administrations en matière de consommation de papier	Création d'un guide des bonnes pratiques au bureau	Agents des administrations	2020	Oui	Réalisation d'un annuaire interne avec intégration des consignes de tri dans les bureaux (mise à disposition de Jet Pile sur chaque site de l'Agglo)
14		Inclure les administrations à utiliser moins de papier et autres consommables de bureau en diffusant un guide des bonnes pratiques au bureau	Agents des administrations	2018	Oui	Mise en place d'une application permettant à l'agent de visualiser l'impact de ses impressions sur l'environnement.
15	Eco exemplarité dans les entreprises	Au moins 1 fois par an Mise en place d'animations au sein d'entreprise pour diffuser les bons gestes de prévention au bureau	Adultes	Tout au long du PLP	Oui	La Poste Boulangier Clésence Partenord Habitat
16	Maîtriser les quantités de déchets en déchèterie	Participer activement au projet de création d'une ressourcerie sur le territoire	Tout public	A définir	Non	Etude du projet intégrée dans l'étude d'optimisation du service 2021-2023.
17	Limiter la quantité de végétaux en déchèterie	Limiter l'apport de végétaux à la déchèterie en favorisant leur recyclage sur place, encourage le 0 phyto dans les communes	Tout public	2019	Oui	Mise en place d'un service de broyage de végétaux dans les communes. 14 communes utilisatrices
18	Réemploi	Mise en place d'une collecte valorisante en porte à porte	Tout public	2017 et tout au long du PLP	Oui	Collecte valorisante sur rdv et en porte-à-porte pour les déchets mobiliers et appareils électroménagers et électroniques sur tout le territoire depuis 2017
		Mise en place de collectes éco-responsables de déchets voués à l'enfouissement et qui ne bénéficient pas de filière de recyclage : jouets, lunettes, livres, petit matériel de puériculture... En partenariat avec les associations locales	Tout public	2016	Oui	Depuis 2016 : 2520 paires de lunettes collectées. 15 000 jouets. 4,6 tonnes de livres 300 matériels de puériculture 230 kg de bouchons de bouteilles
19	Produits ménagers dans la collectivité	Organiser une fois par an, un atelier de fabrication de produits ménagers économiques et écologiques	Agents de la collectivité	Tout au long du PLP	Oui	Organisation de plusieurs ateliers réservés aux agents de l'Agglo (savon solide, produit multi usage, produit vaisselle).
20	Lombricomposteur au bureau	Installation d'un lombricomposteur au bureau (CTA puis Victor Hugo) pour limiter la production de déchets organique	Agents de la collectivité	Fin 2017 et tout au long du PLP	Oui	Installations d'un lombricomposteur dans le bureau des animateurs et à la cuisine de Victor Hugo
21	Tri dans les bureaux	Installation de poubelles de bureau pour la mise en place du tri	Agents de la collectivité	Fin 2019 et tout au long du PLP	Oui	Mise en place de nouvelles corbeilles de tri dans chaque bureau (CTA, siège de Victor Hugo) avec flyer sur les consignes de tri

② La collecte sélective sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois

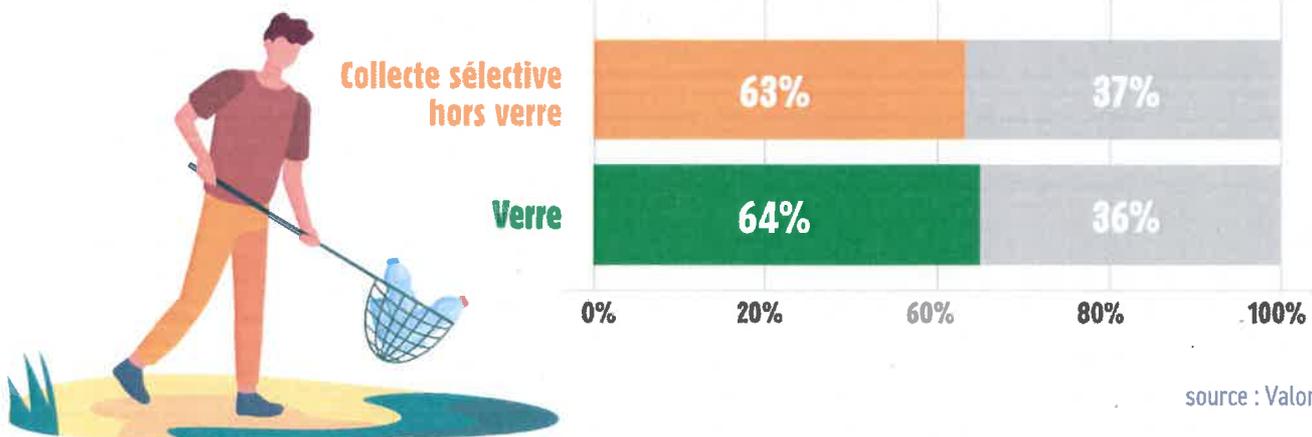
Moyenne nationale 2017



Evolution du ratio kg/hab./an de la collecte sélective depuis 2010 (verre + tri)



Taux de captage de la collecte sélective (hors extension) et du verre par les collectes séparatives



source : Valor'Aisne

Organisation de la collecte sélective sur le territoire

3 modes de pré-collecte :



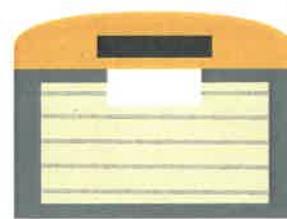
En sac jaune transparent

Pour les habitants de Saint-Quentin (hors gros collectifs). Environ 1 000 000 de sacs distribués par an.



En bac jaune

Pour les habitants des 38 autres communes de l'Agglo (plus de 14 000 conteneurs sur le territoire).



En conteneur multimatériaux

Pour les collectifs où le stockage de bacs jaunes est techniquement impossible (69 dont 32 enterrés).



Les actions menées sur le territoire pour promouvoir le tri :

• Sensibilisation du grand public et scolaire au tri (voir fiche action n°1 en annexe).

↳ Depuis 2015, c'est plus de 108 classes sensibilisées, soit 2600 élèves

• Promotion du stop pub

• Mise en place du tri et communication en porte à porte sur l'habitat vertical (voir fiche action n°3 en annexe).

↳ Depuis 2014 : 257 m³ mis en place et 3012 foyers sensibilisés

Les axes d'amélioration pour augmenter le tri sur le territoire :

- Renforcement de la communication sur le tri du verre (modification et renforcement du maillage de points d'apport volontaire).
- Prolongement du déploiement du tri en pied d'immeuble
- Nouveau programme d'animations auprès du grand public
- Mise en place de l'extension des consignes de tri (gisement de 20kg/hab./an à capter).

③ Les ordures ménagères résiduelles sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois



Diminution des
OM de 17%

-56 kg
/hab./an

Entre 2010 et 2020, il est constaté une diminution du ratio de 17%.

Cette diminution peut s'expliquer par la mise en place du tri en porte à porte sur toutes les communes du territoire, accompagnée d'une importante campagne de communication. Une légère remontée en 2020 est à noter suite au confinement et à l'arrêt de la collecte sélective suite à la crise Covid-19.

Organisation de la collecte ordures ménagères sur le territoire

Plus de 35 000 bacs OM déployés sur le territoire. Fréquence de collecte :

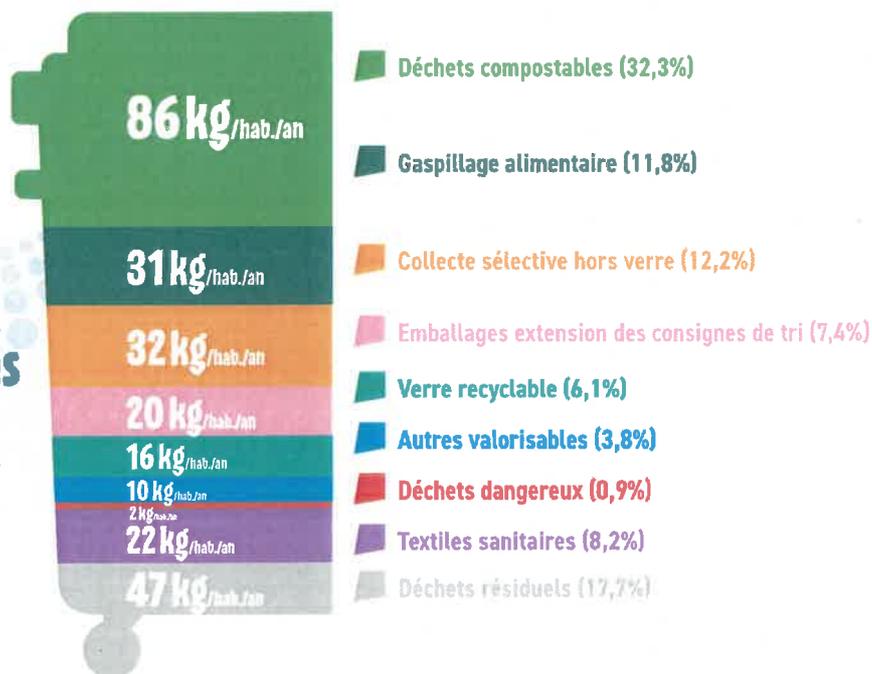
- 1 fois/semaine pour l'ensemble des communes dont Saint-Quentin (hors hyper-centre)
- 2 fois/semaine pour l'hyper-centre de Saint-Quentin et l'habitat vertical dense

267 kg

/hab./an
(en 2019)

Composition moyenne des ordures ménagères résiduelles sur le territoire

Issue d'une moyenne pondérée des résultats des caractérisations (fonction de la répartition des habitants dans le milieu).
Étude Valor'Aisne



1/3 Au moins un tiers des déchets sont valorisables.

9 Neuf baguettes, c'est l'équivalent en gaspillage alimentaire par semaine pour un ménage de 4 personnes.

23% des déchets présents dans le bac OMr n'auraient pas dû s'y trouver.

7,4% des déchets auront une solution de tri et de valorisation grâce aux extensions de consignes.

Les actions menées pour diminuer la quantité d'ordures ménagères :

- Création du Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire REGAL (voir fiche action n°6 en annexe)
- ↳ Depuis 2017, 26 900 personnes sensibilisées, 21 tonnes de déchets alimentaires évités
- Campagne de distribution de composteurs individuels/collectifs
- Mise en place du tri en pied d'immeuble sur l'habitat collectif
- Sensibilisation des usagers à la prévention des déchets Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

Les axes d'amélioration pour continuer à diminuer les ordures ménagères :

- Etude sur la collecte et la valorisation des biodéchets (compostage, méthanisation)
- Mise en place de l'extension des consignes de tri
- Etude sur la mise en place de la tarification incitative
- Etude sur la valorisation des déchets du BTP
- Campagne de sensibilisation grand public sur l'économie circulaire et le Zéro déchet (gaspillage alimentaire, dons textiles, compostage...)

La valorisation énergétique des déchets

Depuis janvier 2019, une partie de nos ordures ménagères résiduelles est valorisée énergétiquement en centre spécialisé (unités de valorisation énergétique à Saint-Saulve, Monthyon et Maubeuge).

Répartition du traitement des OMr sur 2020 :

16 923

Tonnes de déchets
enfouis

5 346

Tonnes de déchets
incinérés



④ Les déchèteries sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois

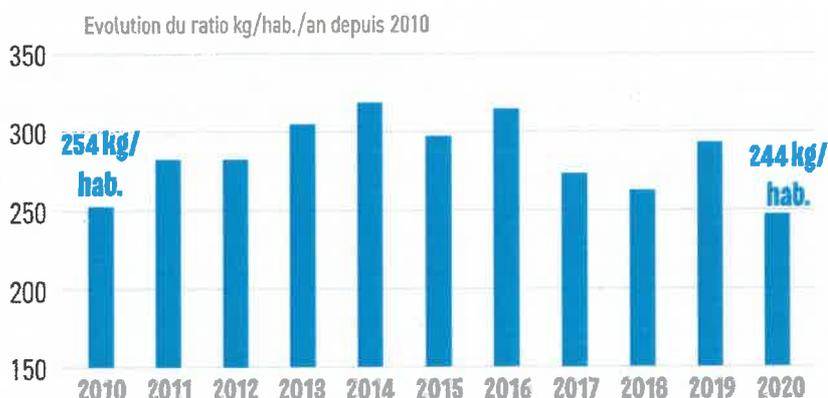


Agglo

244 kg
/hab./an
en 2020

France

216 kg
/hab./an



Diminution du
ratio de 4% entre
2010 et 2020

-10 kg
/hab./an

Début 2015, la collecte des encombrants (tous les déchets volumineux en mélange sauf les déchets de travaux et les déchets dangereux) a été stoppée au profit de la collecte valorisante (uniquement pour le mobilier et l'électroménager). Cela a donc permis de diminuer de façon significative l'apport en enfouissement de déchets valorisables (mobilier/électroménager) grâce à la mise en place de filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) en déchèterie.

Il est important de préciser qu'en 2010, la collecte des encombrants était quantifiable (498 tonnes). En 2020, la collecte valorisante est directement incluse dans le tonnage de déchèterie. Cela peut donc expliquer en partie la hausse des tonnages de déchèteries. La diminution constatée entre 2019 et 2020 peut également être expliquée par la période de fermeture lors du premier confinement suite à la crise Covid-19.

Organisation des déchèteries sur le territoire

Entre 2010 et 2020, le territoire est passé de 2 déchèteries communautaires (Nord, Omissy et Sud, Gauchy) + l'accès à la déchèterie de ORTEC (suite à convention pour utilisation usagers et professionnels) à 4 déchèteries communautaires (Ouest et Clastres suite à la fusion entre la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon et l'Agglomération de Saint-Quentin) sur le territoire.

- 4 déchèteries sur le territoire, soit 1 déchèterie pour 21 000 habitants.
- Deux sites (Omissy et Gauchy) ont été construits en 2008 pour résorber les décharges sauvages. Elles sont aujourd'hui modernisées pour permettre plus de tri en toute sécurité.
- La déchèterie Ouest, la plus récente, créée en 2017, à la particularité d'avoir des bennes protégées d'un toit et d'une zone de réemploi.

Déchèterie Nord

CD 675 - Omissy
Fermée le jeudi matin

Déchèterie Ouest

ZAE la Vallée - Saint-Quentin
Rue de la Chaussée Romaine
Fermée le mercredi matin

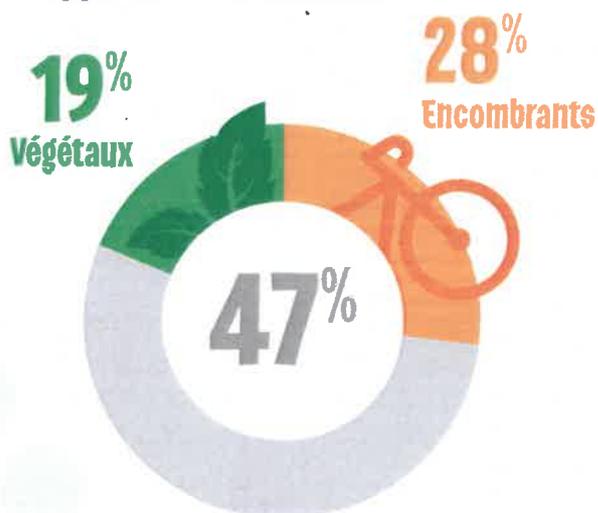
Déchèterie Sud

Route de Chauny - Gauchy
Fermée le mardi matin

Déchèterie de Clastres

Rue du Château d'Eau
Fermée le lundi matin

En 2020, les encombrants et végétaux représentent 47% des apports en déchèterie.



Les actions menées sur le territoire pour promouvoir le tri :

- Mise en avant du réemploi avec l'association G l'espoir et Saint-Quentin solidaire (fiche action n° 4 en annexe).
- Mise en place du broyeur à végétaux en 2019 sur 14 communes (voir fiche action n°5 en annexe).
- Mise en place de la déchèterie mobile en 2018 sur 12 communes (voir fiche action n°5 en annexe)
- Mise en place de bennes en communes (gravats et végétaux) en 2017 sur 5 communes (voir fiche action n°5 en annexe).
- Mise en place de campagnes de distribution de composteurs individuels depuis 2015 et mise en service de composteurs collectifs depuis 2018 (voir fiche action n°2 en annexe).

↳ **Depuis 2015, c'est plus de 2900 composteurs distribués**

- Création de collectes Eco-Responsables à destination des usagers et des agents de l'Agglo (voir fiche action n°7 en annexe).
- L'un des enjeux principaux des années à venir est de diminuer la quantité de déchets collectés en déchèterie.**



Les axes de travail pour réduire l'apport en déchèterie des encombrants

- Augmenter le réemploi (partenariat Clésence Bricol Café).
- Encourager le don de textile sur les bornes relais
- Promouvoir le don (Emmaüs, Saint-Quentin Solidaire, G l'espoir)

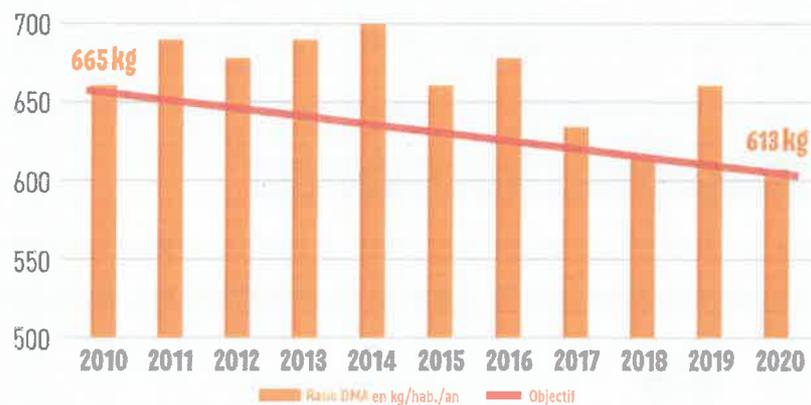
Pour réduire l'apport de végétaux en déchèterie

- Sensibiliser les usagers sur le jardinage au naturel (compostage, paillage, tonte mulching).
- Continuer à développer les opérations de broyage.
- Travailler avec les communes pour diminuer les apports en déchèterie.

03. Analyse de l'évolution des déchets ménagers pour répondre aux objectifs

Objectif #1

.....
Diminuer de 10% les déchets ménagers par habitant entre 2010 et 2020



Il est constaté entre 2010 et 2020 :

- Une diminution du ratio OMr de 17%
- Une augmentation du ratio de collecte sélective de 4%
- Une diminution du ratio déchèterie de 4%

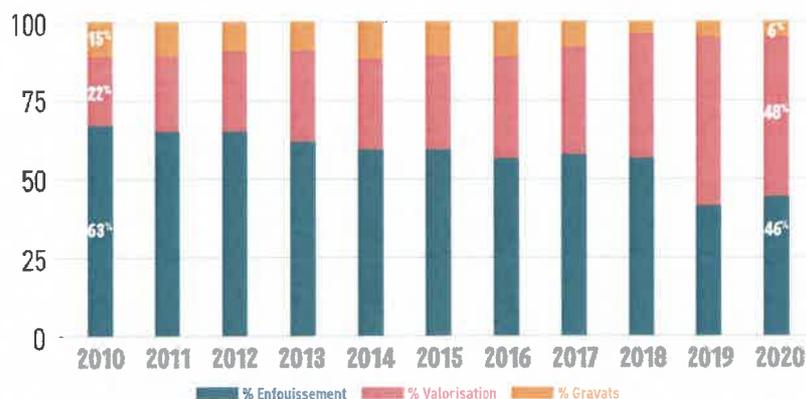
Le ratio DMA comprenant le ratio OMr, collecte sélective ainsi que les déchèteries, il est visuellement difficile sur ce graphique de constater une baisse jusqu'à atteinte de l'objectif. L'augmentation du ratio de collecte sélective compense la diminution du ratio déchèterie. Pour autant, le but premier de nos actions détaillées précédemment est de :

- Diminuer le tonnage par habitant en ordures ménagères
- Augmenter le tonnage en tri
- Augmenter la valorisation en déchèterie en créant de nouvelles filières de recyclage évitant ainsi la mise en enfouissement via la benne encombrant.

Ce constat est à la fois régional et national selon les données recensées par l'ADEME (ADEME-MODECOM 2017).

Objectif #2

Diminuer de 50%
l'enfouissement de déchets
ménagers et assimilés entre
2010 et 2025



Il est constaté depuis 2010 :

- Une diminution des déchets enfouis
- Une augmentation de la part de valorisation

Ces résultats s'expliquent suite à la mise en place des différentes actions de prévention détaillées précédemment mais également grâce à :

- Remplacement de la collecte encombrant en 2017 par la collecte valorisante. Les encombrants partaient directement en enfouissement alors que la collecte valorisante (mobilier et électroménager) est aujourd'hui déchargée en déchèterie et valorisée grâce aux filières REP (Eco Mobilier et EcoSystem).
- Distinction dès 2018 des gravats valorisables et non valorisables.
- Traitement par 3 unités de valorisation énergétique.

Spécificité de l'année 2020 :

Nous pouvons constater une légère baisse de la part de valorisation au profit de la part d'enfouissement. Cela s'explique suite à l'arrêt du centre de tri sur 5 semaines lors du premier confinement de mars 2020. Une partie du tonnage sur le site du centre de tri de Urvillers n'a pu être traitée et a été enfouie. La collecte sélective a de ce fait été interrompue engendrant une augmentation des tonnages ordures ménagères et une baisse du tonnage de la collecte sélective.



04. Fiches actions

Direction / Service

DECV/ pôle DMA/DD

Directeur

Vincent REVEL

Chef de projet

Céline MERTENS
Chef du pôle DMA/DD

Chargé de projet

Julie RINGEVAL Responsable du
Pôle tri et Prévention déchets.

Fiche Action #1

Sensibilisation/communication sur les déchets



Public

Habitants, scolaires, professionnels, établissements publics, bailleurs, centres sociaux, établissements spécialisés.

Objectif

Sensibiliser les usagers aux gestes de tri et prévention déchets. L'objectif étant une réduction à la source chez les producteurs de déchets.

Partenaires

Valor'Aisne, Clésence, Partenord, Eco & Logique, REGAL, EHPAD, ADF formation.

Financements : CASQ

Pôle tri et prévention :

- Un responsable de pôle
- 3 animateurs du tri
- Un agent de maintenance des bacs roulants

Animations scolaires :

- Chaque année, envoi d'un programme d'animation à toutes les écoles du territoire
- Depuis 2015 : 108 classes sensibilisées soit 2 600 élèves
- 2020 : nouveau programme incluant une nouvelle animation sur le thème de la prévention (nouveau livret en cours de maquettage CASQ)
- Proposition d'animations : animation sur le tri, sur la prévention déchets, le compostage, la visite du centre de tri d'Urvillers

Sensibilisation aux consignes de tri :

- Mission quotidienne : interventions sur le terrain auprès des usagers (remontées Agglo J'écoute, remontées des équipages de collecte, appels ou mails divers de sollicitation (ex : problèmes de consignes, de débordements, de non-respect du règlement de collecte, refus de tri, etc).

Autres actions de communication :

- Communication en porte à porte lors de la mise en place de tri en habitat collectif
- Campagne de distribution des composteurs
- Autres événements : SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) ; Fête du Parc d'Iste ; Foire Expo ; SNAPS (Semaine de la Nutrition et des Activités Physiques et Sportives)

Réalisation d'outils de communication :

- Lettre du tri (2 x par an)
- Calendrier de collecte
- Communication sur les événements sur les réseaux sociaux
- Mise à jour de différents supports de communication





SNAPS 2019



Fête du Parc 2019



SERD 2019



SERD 2019



SERD 2019

Direction / Service

DECV/Pôle Déchets et DD

DirecteurVincent REVEL
Élu référent : Jean-Marc WEBER
en charge des déchets**Chef de projet**Céline MERTENS
Chef du pôle DMA/DD**Chargé de projet**Julie RINGEVAL Responsable du
Pôle tri et Prévention déchets**Durée du projet**2015-2020
Renouvellement 2020-2025

Fiche Action #2

Déploiement des composteurs individuels et collectifs sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois.

**Direction technique support**

DCC pour l'implantation des composteurs collectifs/CODEV

Objectif

Action de prévention mise en place suite à la rédaction du Plan Local de Prévention DMA ayant pour objectif une diminution de 10 % de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant par an à horizon 2020 par rapport à 2010.

Partenaires

Copropriétés privées pour l'implantation des composteurs collectifs.

Financements : CASQ

Composteurs distribués (capacité de 345 L, en plastique QUADRIA)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
231	318	711	583	513	499	2855
14 958,36 €	19 780,20 €	21 778,20 €	23 936,04 €	19 729,08 €	23 563,66 €	123 745,54 €

Historique d'implantation des composteurs collectifs :

- Le 1^{er} octobre 2018, implantation rue des Prés à Rouvroy
- Le 4 octobre 2018, implantation rue du Cardinal Saliège
- Le 21 octobre 2019, implantation rue Henri Dunant

Réalisation des composteurs par le collège Hanotaux et le service menuiserie de la Ville.



Annexes :

COMPOSTEURS INDIVIDUELS :

La campagne de distribution démarre en février de chaque année. Un mail avec le fichier d'inscription à compéter et envoyé dans chacune des 37 mairies du territoire (hors Saint-Quentin et Gauchy). Un flyer est également joint pour permettre la distribution en toutes boîtes auprès de leurs usagers. Courant du mois d'avril, nous clôturons la période d'inscription. En fonction du nombre de demandes et du budget annuel alloué à l'achat des composteurs, nous passons commande du matériel. Nous organisons des réunions d'information dans les communes en soirée (après 18h) puis nous distribuons les composteurs. Les réunions d'information sont optimisées (regroupement de plusieurs communes limitrophes en fonction du nombre d'inscrits). Lors de chaque distribution, un animateur du tri présente les consignes. Les usagers récupèrent un guide compostage et nous complètent une « charte d'utilisation ». À la fin de chaque campagne, une enquête de satisfaction démarre sur l'année n-2.

ILLUSTRATION DES RÉUNIONS D'INFORMATION :



Charte d'utilisation du composteur

Notre territoire et la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ont mis en place depuis 2016 dans une démarche globale de développement durable par le biais du Programme Local de Prévention des Déchets.

Parmi les actions retenues, figure le compostage des bio-déchets (péchis végétaux, déchets de cuisine, de jardin...).

Pour que vous puissiez être acteur au quotidien dans la réduction des déchets, le service Déchets Ménagers offre votre foyer d'un composteur individuel de 345 litres.

À ce titre, vous vous engagez à :

- ✓ respecter le composteur à l'adresse indiquée en évitant les interventions extérieures afin de garantir le compostage optimal
- ✓ utiliser le composteur en fonction de sa capacité à son usage
- ✓ assurer la ventilation dans l'habitation de son site d'implantation à une hauteur de 1,80m minimum au-dessus du sol
- ✓ utiliser le composteur pour les déchets et déchets de jardin
- ✓ respecter les consignes de maintenance mentionnées sur le guide déchets ménagers disponibles en ligne

L'agglomération du Saint-Quentinois s'engage à :

- ☑ adapter le dispositif en un composteur en cas d'urgence la réduction des déchets
- ☑ remettre un livret pour la collecte des déchets de cuisine et de jardin au composteur
- ☑ assurer les interventions nécessaires à la bonne pratique du compostage
- ☑ apporter une aide technique
- ☑ répondre aux interrogations concernant le principe du compostage

NOM : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____
 Téléphone : _____

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'utilisation (ci-dessus) d'un composteur et souscrire en la possession en exerçant de la présente charte d'adhésion.

Pour tout renseignement supplémentaire, merci de contacter le Agglo@stquentin.fr

Date : _____ Signature : _____

**INSCRIPTION
COMPOSTEURS INDIVIDUELS**

Lieu de la commune :

Renvoie aux composteurs :

Notre territoire et l'Agglo du Saint-Quentinois, comme engagé depuis 2015 dans une démarche globale de développement durable par le biais du Programme Local de Prévention des Déchets.

Aussi, afin de contribuer à la réduction des déchets sur notre territoire, nous vous proposons d'acquiescer un composteur individuel de 345 litres.

Une réduction de 10 % est accordée sur le montant de son achat.

À partir de mai de l'année, des réunions d'information sur le principe du compostage seront programmées dans la commune afin que vous puissiez venir retirer votre composteur et son guide pratique.

Vous pouvez à votre adresse pour tout renseignement à l'adresse : Agglo@stquentin.fr



COMPOSTEURS COLLECTIFS :

Chaque année, la Direction de la Cohésion Communautaire (DCC) et le Conseil de Développement déterminent un emplacement pour la future implantation de composteurs collectifs. Une fois l'emplacement choisi, le service DMA lance la création des composteurs et de la signalétique. Les animateurs du tri installent le matériel et organise une réunion d'information en pied d'immeuble.



Fiche Action #2

Direction / Service

DECV/ pôle DMA/DD

Directeur

Vincent REVEL

Chef de projetCéline MERTENS
Chef du pôle DMA/DD**Chargé de projet**Julie RINGEVAL Responsable du
Pôle tri et Prévention déchets

Fiche Action #3

Mise en place du tri en pied d'immeuble avec distribution de bacs jaunes ou installation de conteneurs enterrés.



Objectif

Optimiser les objectifs en termes de collecte et de valorisation sur le territoire. Amélioration de l'accès au tri pour les habitants de logements collectifs.

Répondre aux objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés en enfouissement.

Partenaires

Partenord, Clésence, copropriétés privées

Financements : CASQ et subventions via le Contrat de Ville pour les conteneurs enterrés

Etat au 23 02 2021 :

- Nombre de volume utile sur Saint-Quentin depuis 2014 = 257 m³ de volume utile
- Nombre de foyers sensibilisés : 3 012 foyers

Procédure de mise en place du tri en habitat collectif :

- Prise de contact avec le bailleur/ responsable de la Copropriété
- Etat des lieux du parc OM (nombre de logements et emplacements/dimensionnement des locaux)
- Etat des lieux du parc OM (nombre de logements et emplacement/dimensionnement des locaux)
- Affichage en entrée d'immeuble pour prévenir les résidents de notre intervention
- Passage en porte à porte et distribution de guide du tri dans chaque logement (2 passages + boitage)

- Livraison des bacs jaunes après clôture de la communication
- Suivi de collecte sur la qualité et quantité du tri sur 3 semaines
- Retour auprès du bailleur

• Coût estimatif HT du déploiement depuis 2014 : 17 032 € (bacs) + 705 000 € (conteneurs enterrés)

Projets 2021 (mise en place du tri en bacs jaunes) :

- Résidence Quentin de la tour, 3 rue de Paris, Saint-Quentin (2 entrées, 2 bâtiments)
- Résidences Clésence, rue Henri Dunant (3 entrées, 3 bâtiments)

- Cité des Aviateurs, Clésence (20 entrées, 16 bâtiments)
- Rue Gustave Cantelon, Partenord
- Rue de la Marne à Harty, Clésence

Prospective :

- A terme en 2021, suite à la réalisation des projets cités ci-dessus le déploiement du tri en bacs jaunes en pied d'immeuble sera terminé (tous les quartiers de Saint-Quentin auront été prospectés). Certains immeubles ne seront pas encore équipés (absence de local pour stocker les bacs) et il faudra attendre une réhabilitation pour pouvoir déployer le tri.



Direction / Service

DECV/ pôle DMA/DD

Directeur

Vincent REVEL

Chef de projet

Céline MERTENS
Chef du pôle DMA/DD

Chargé de projet

Frédéric MICHAUX Responsable
du Pôle Déchèterie

Mise en service

Novembre 2015

Fiche Action #4

Mise en place du réemploi sur les déchèteries

Objectif

Réduire les déchets et optimiser la valorisation sur le territoire. Sensibiliser le comportement éco citoyen.

Partenaires

G L'Espoir,
St Quentin Solidaire,
Adf 02-Recycl'jouets,
association Eco&Logique,
ADSEA



Principe :

- Mise en place de conventions de partenariats avec les associations locales pour permettre la récupération d'objets, mobiliers, appareils divers et jouets, permettant leur réemploi et leur réparation.

Mode opératoire :

- Collecte réalisée sur la déchèterie Ouest à Saint-Quentin
- Dès l'accueil des usagers, les gestionnaires récupèrent les déchets susceptibles de pouvoir être réemployés ou réparés.
- Stockage dans le local dédié au réemploi
- Collecte organisée avec les partenaires sur 2 demi-journées par semaine

Sensibilisation des usagers :

- Ateliers de customisation de meubles en partenariat avec l'association **ECO & LOGIQUE**, Diffusion dans la presse du calendrier des ateliers et des modalités d'inscriptions.
- Réparation de vélos sur l'ensemble des déchèteries pendant les mois de juin et juillet pour des ateliers de rénovation en partenariat avec le club prévention spécialisé de l'ADSEA (Association Départementale de sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte),

Résultats :

- Difficile de quantifier le tonnage détourné vers le réemploi. Moins de 1% du tonnage final collecté en déchèterie.



Direction / Service

DECV/ pôle DMA/DD

Directeur

Vincent REVEL

Chef de projet

Céline MERTENS
Chef du pôle DMA/DD

Chargés de projet

Frédéric MICHAUX Responsable du Pôle Déchèterie
Xavier JUMEAUX Adjoint au responsable

Fiche Action #5

Services de prestations annexes en communes

1. Collecte de déchets à l'aide de la déchèterie mobile
2. Broyage de végétaux en communes
3. Collecte de végétaux en communes en bennes déposables

Objectifs

- Lutter contre les dépôts sauvages
- Offrir un service aux communes pour l'évacuation des déchets.
- Offrir aux communes une solution alternative pour le zéro phyto.
- Participer à la réduction des déchets à la source
- Lutte contre le brûlage des végétaux et préservation de la qualité de l'air

Financements : CASQ



1. Collecte de déchets à l'aide de la déchèterie mobile

Principe :

- Mise en service Mai 2018
- En 2021, 13 communes desservies : Villers-St-Christophe ; Flavy-Le-Martel ; Dury ; Fonsommes ; Cugny ; Essigny-Le-Petit ; Sommette-Eaucourt ; Aubigny-Aux-Kaisnes jumelage avec Bray St Christophe ; Ollezy ; Fontaine-Notre-Dame ; Annois ; Fieulaine ; Tugny-et pont
- Déploiement 1 fois par mois par commune : lundi, mercredi et vendredi (planning annuel)
- Mardi et vendredi : réservés à l'entretien (vidage et nettoyage) sauf 1er Mardi du mois broyage à Tugny et Pont

- Service réservé aux usagers sans moyen de locomotion de 11h00 à 15h00. Les usagers actifs qui peuvent se déplacer doivent continuer au maximum de se rendre dans les déchèteries fixes
- 6 flux différents maxi, définis à la carte avec les communes : Encombrants ; métaux ; bois ; gravats ; végétaux ; déchets dangereux ; pneus ; huiles ; batteries.
- Contenants : 1 benne 27 m³ et 5 caissons de 6 m³
- Surface nécessaire pour déploiement : 400 m² sur terrain plat et stabilisé
- Temps d'installation : 40 min de mise en place et 40 min de replis



Coûts :

- La déchèterie mobile est un ensemble constitué d'un camion grue ampliroll 225 831,25€ TTC et d'une remorque dépliable 141 906,00 € TTC soit un investissement de près de 370 000 € TTC

Moyens humains :

- 1 chauffeur titulaire du Permis Super Poids Lourd, du CACES R-390 Grue auxiliaire option télécommande et de la formation ADR de base et formation AIPR et formation trie des produits dangereux.
- 1 chauffeur remplaçant (formations en cours)

2. Broyat de végétaux en communes

Objectif :

Limitier l'apport de végétaux à la déchèterie en favorisant leur recyclage sur place, encourage le 0 phyto dans les communes, participe à l'amélioration de la qualité de l'air (en évitant le brûlage des végétaux)

Principe :

- Mise en service : mai 2019
- 14 communes utilisatrices
- Déploiement une fois 1 mois ½ les lundis, mercredis et vendredis (planning annuel)
- Mardi et jeudi destinés aux éventuels rattrapages, entretien et broyat sur les déchèteries
- Permet de produire du broyat à partir de branches issues de la taille d'arbres non résineux
- Dépôt en amont des branches sur un site communal, accessible en véhicule léger
- Pour les équipes communales et les particuliers (gratuit)
- Engin tracté par un véhicule de moins de 3,5 t, doté d'un moteur thermique d'une puissance de 34 cv, pour les branches de diamètres allant jusqu'à 10 cm
- Broyat à destination des communes pour l'utilisation en paillis dans les massifs (ne peut pas être distribué aux particuliers à cause du risque sanitaire/note de Valor'Aisne)

Communication :

- Flyer
- Logotage des caissons
- Communiqué de presse
- Réseaux sociaux
- Diffusion aux mairies le planning des passages

Pour 2020, 13 communes ont été desservies par la déchèterie mobile et totalisent 1 280 passages pour l'année selon le détail ci-contre :

- Villers-St-Christophe : 168 passages
- Flavy-Le-Martel : 166 passages
- Dury : 58 passages
- Fonsomme : 126 passages
- Cugny : 155 passages
- Essigny-Le-Petit : 97 passages
- Sommette-Eaucourt : 58 passages
- Aubigny-Aux-Kaisnes et Bray St Christophe : 119 passages
- Ollezy : 75 passages
- Fontaine-Notre-Dame : 95 passages
- Annois : 73 passages
- Feutaine : 77 passages
- Tugny et Pont : 13 passages

Moyens matériels et techniques :

- 1 Véhicule boxer : 30 327,35 € TTC
- 1 Broyeur GREEN MECH ARBORIST 150 : 27 600, 00 € TTC
- 1 Souffleur thermique : 217, 71 € TTC
- 1 Scie à élaguer repliable : 25, 43 € TTC
- 1 coupe branches longueur 60 cm : 61, 34 € TTC
- Total de près de 60 000 € TTC

Moyens humains :

- Reclassement professionnel de 2 agents
- 3 agents formés pour effectuer les remplacements.

Communication :

- Flyer
- Communiqué de presse
- Réseaux sociaux
- Renseignements auprès des communes
- Diffusion aux mairies le planning des passages



3. Collecte de végétaux en communes en bennes déposables

Objectif :

Limitier les dépôts sauvages de végétaux dans les communes ; offre de service de proximité pour les communes les plus éloignées des déchèteries fixes

Principe :

- Mise en service : avril 2017
- 5 communes utilisatrices (convention) pour les bennes déposables et 6 autres bennes à demeure (antérieure à la fusion)
- Mise en place d'une benne de 30 m3 pour les déchets végétaux des usagers (tontes et feuilles) à la journée
- Déploiement une fois par mois selon un planning établi avec les communes
- Conditions de déploiement : la commune doit prévoir un emplacement clos, sous surveillance de la mairie lors des dépôts. Elle a en charge la vérification de la benne et le tri de la benne si présence
- Les services techniques peuvent utiliser ce moyen pour évacuer les déchets issus des entretiens quotidiens.
- Evacuation des bennes réalisées à l'aide d'un camion ampliroll : chargement et transport jusqu'au site de traitement.
- Traitement = exutoire désigné par Valor'Aisne dans le cadre du transfert de compétence traitement des déchets. (2021 Aisne Compost à Monceau le neuf).

Moyen matériels/coûts :

- Acquisition camion poids lourd ampliroll : 220 000 € TTC
- 11 bennes 30 m3 : 7 000 € TTC / unité soit 77 000 € TTC
- Soit un total investi de 297 000€ TTC

Moyens humains :

- Un conducteur permis C avec Caces grue auxiliaire.

Communication :

- La commune communique aux habitants, elle profite du bulletin municipal pour proposer ce service.
- Diffusion aux mairies le planning des passages

Etat 2020

- 134 tonnes de déchets végétaux collectées



Fiche Action #5

Direction / Service

DECV/ pôle DMA/DD

Directeur

Vincent REVEL

Chef de projetCéline MERTENS
Chef du pôle DMA/DD**Chargé de projet**Rémy ALHO GUERREIRO
Animateur REGAL**Mise en service**

2017 - 2020

Fiche Action #6

Creation et animation d'un réseau pour éviter le gaspillage alimentaire

**Gouvernance**

1 Comité de pilotage avec les membres du REGAL + élu au DD

Objectif

Sensibiliser les acteurs locaux et les foyers sur le gaspillage alimentaire ; Développer des partenariats avec les acteurs locaux et les habitants ; Mettre en place des actions concrètes sur le thème du gaspillage alimentaire ; Réduire de 50% le gaspillage alimentaire à l'échéance 2025.

Financement

ADEME / Région HDF (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle, FRATRI) sur les moyens humains et les dépenses de communication.

Bilan depuis la création du réseau :

- 1 plan de 21 actions et 1 charte d'engagement
- 49 membres (collectivités, PMG distribution, associations, ...) du réseau REGAL ;
- 26 900 personnes sensibilisées (présentations / ateliers / visites de sites) ;
- 21 tonnes de déchets alimentaires évités ;
- 5 840 box anti-gaspi distribuées dans les 15 restaurants partenaires (soit 1168 kg de déchets évités) ;
- 3 éditions de la semaine anti-gaspi organisées (octobre 2017-18-19), une journée anti-gaspi en 2020 ;
- 15 familles Zéro gaspi engagées dans la réduction du gaspillage alimentaire (familles suivies depuis octobre 2019 pour une durée d'un an avec organisation régulières de rencontres/défis) ;

- 2 frigos anti-gaspi mis en place en octobre 2019 et permettant le partage de denrées alimentaires (à l'Eco-conciergerie du quartier Europe et au sein de la cuisine CASQ du site Victor Hugo) ;
- De nombreux partenariats entre membres du réseau (à titre d'exemple : partenariat Campus Universitaire et Auchan ayant pour but d'effectuer des redistributions alimentaires au profit d'étudiants du Campus).

Dépenses :

• Année 1-2018	46 005,76 €
• Année 2-2019	39 559,20 €
• Année 3-2020	50 300,00 €

Suites du projet :

- Poursuite de la distribution des box anti-gaspi dans les restaurants partenaires ;
- Poursuite des partenariats et actions auprès des habitants, entreprises et acteurs du territoire ;
- Déploiement de nouveaux frigos anti-gaspi sur le territoire de l'Agglomération ;
- Elaboration d'un projet alimentaire territorial.



Direction / Service

DECV/ pôle DMA/DD

Directeur

Vincent REVEL

Chef de projetCéline MERTENS
Chef du pôle DMA/DD**Chargé de projet**Alexandra PAUX
Chargée de mission PCAET/REV3**Mise en service**

Depuis 2016

Fiche Action #7

Collectes éco-responsables à destination des agents et des usagers

Lien avec les dossiers en coursPCAET
REV3
PLP**Objectif**Sensibiliser le tout public/
réduire les déchets/
développer l'économie
circulaire/amplifier
l'économie sociale et
solidaire locale.**Partenaires**Les associations locales (G l'espoir, La
croix rouge Française, ADF Formation 02
via Recycl'jouets, secours catholique et
secours populaire, les restos du cœur,
Les bouchons d'amour), les communes,
Pastel via une convention de partenariat.**Description du projet :**

- Depuis décembre 2016, l'Agglo du Saint-Quentinois met en place des collectes écoresponsables (jouets, lunettes, livres, matériel de puériculture), organisées en partenariat avec des associations locales.

Bilan des collectes :

- Collecte de lunettes : Depuis 2018, plus de 2 520 paires de lunettes collectées (lunettes sans frontières/G l'espoir),
- Collecte de livres : En 2018, 4,6 tonnes de livres (Resto du cœur)
- Collecte de petit matériel de puériculture : En 2019, 300 matériels (Croix Rouge française)
- Collecte de bouchons : Depuis 2017, 230 kilos de bouchons collectés.

- Collecte de jouets : Depuis 2016, 15 000 jouets (Pastel, secours populaire, secours catholique, Recycl'jouets)
- Depuis mars 2020, une collecte permanente a été mise en place en déchèterie, et a permis de collecter plus de 30 m3 de jouets, restaurés et remis en vente à un prix « solidaire » pour 80% d'entre eux.

Le 12 mars 2019, l'Agglo du Saint-Quentinois a reçu le prix de l'Innovation lors de la cérémonie de remise des prix des Trophées Eco Actions et du Concours des Outre-mer Durables par l'association des éco maîtres à l'Assemblée nationale.



05. Glossaire

PLP : Programme Local de Prévention

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Prévention : Ensemble des mesures et des actions prises en amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à réduire l'ensemble des impacts environnementaux et à faciliter la gestion ultérieure des déchets. Elle implique notamment la réduction des déchets produits, la réduction de leur dangerosité ou toxicité et l'amélioration de leur caractère réutilisable ou valorisable.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

PAV : Point d'Apport Volontaire

OMr : Ordures ménagères résiduelles

ADEME : Agence de la Transition Écologique, est un établissement public à caractère industriel et commercial, fondé en 1991 et placé sous la tutelle des ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Sa mission : aider à mettre en œuvre les politiques publiques environnementales et énergétiques.

Caractérisation : Echantillonnage dans les bacs ordures ménagères et/ou tri pour analyse de leur constitution.

Valor' Aisne : Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne.

REP : Responsabilité Élargie du Producteur, désignant des démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur de produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets finaux ou intermédiaires générés par les produits qu'il a fabriqués ou mis sur le marché.

Paillage : Le paillage organique est une couverture du sol constituée à base de matière organique biodégradable souvent non décomposée. Issu de matériaux recyclés, le paillage est étalé sur le sol en couverture entre les cultures pour protéger celui-ci du lessivage des nutriments et empêcher la pousse des herbes folles

Mulching : Technique de tonte sans ramassage de l'herbe.



Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06
agglo-saintquentinois.fr
f t i in

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**TRANSPORTS -
Transport des Personnes
à Mobilité Réduite -
Rapport annuel 2020 du
délégué.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/06/21

Date d'affichage :
16/06/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers
votants : 74

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamilia MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Arnaud PROIX, M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil le rapport annuel 2020 joint en annexe, de la société SYNERGIHP, délégué du service de transport de personnes à mobilité réduite.

La commission consultative des services publics locaux ayant été consultée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport annuel 2020 relatif aux transports de personnes à mobilité réduite, tel qu'annexé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53540-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RAPPORT D'ACTIVITE 2020



PREAMBULE

Le 1er Septembre 2017, l'Agglomération du Saint Quentinnois a confié à notre société, SYNERGIHP Saint Quentin, l'exploitation du service de transport adapté sur son territoire. Cette délégation de Service Public a pour objectif d'améliorer les déplacements des personnes à mobilité réduite à l'intérieur des 39 communes du ressort territorial de l'Agglomération du Saint Quentinnois. Il s'agit d'une prestation de transport public collectif à la demande.

Ce rapport d'activité reprend les éléments d'une année complète d'exploitation du service AndiGO. Ce service public décidé et organisé par l'Agglomération du Saint Quentinnois s'intègre pleinement dans l'action de la collectivité en faveur de la mobilité pour tous. Synergihp Saint Quentin met au service d'AndiGO son expérience de la gestion des services publics des transports de personnes à mobilité réduite.

Ce rapport d'activité présente le bilan de l'exploitation du service AndiGO pour 2020. Pour cette 3ème année d'exécution du service public pour l'Agglomération du Saint Quentinnois, le service AndiGO a dû s'adapter dans le contexte inédit de la crise sanitaire de la COVID-19. Les contraintes de mobilité qu'ont entraîné les 2 confinements de 2020 ont limité la mobilité des usagers AndiGO. Par conséquent, le service AndiGO a observé une forte baisse d'utilisation. Ce rapport de délégation de service public permet ainsi d'apprécier le fonctionnement du service public de transport sur le périmètre de l'agglomération et son adéquation aux besoins de la population à travers des chiffres clés et ratios.

Les Faits Marquants du réseau AndiGO

CRISE SANITAIRE de la COVID 19

A partir du 3 mars, les premières dispositions sont en place en termes d'affichage et de recommandations quant à la non diffusion du virus.

Dans ce contexte, les informations validées par nos services sont transmises aux salariés afin d'adopter les nouvelles procédures sanitaires.



1er confinement du 17 mars au 11 mai : détermination d'un plan de continuité d'Activité en accord avec le service Mobilité de l'Agglomération du Saint-Quentinois avec détermination des motifs de déplacements autorisés.

Avec transfert du standard au domicile des personnels sédentaires pour l'organisation de l'activité réduite.

2ème confinement : assouplissement des règles de circulation. Reprise du présentiel au sein des bureaux de SYNERGIHP Saint-Quentin sur les activités de Standard et d'accueil usagers.

ACHAT ET INSTALLATION DANS LE NOUVEAU SITE

SYNERGIHP Saint Quentin est à la recherche d'un nouveau site plus fonctionnel pour implanter les activités liées au service AndiGO.

Ce site a été trouvé et acheté fin 2019 et les travaux de réhabilitation ont débuté en janvier 2020. Les travaux se sont finalisés en septembre 2020. L'installation du service AndiGO dans les nouveaux locaux s'est effectuée le Jeudi 17 septembre 2020.

Le bâtiment est situé au 3 avenue de l'Europe dans la Zone Industrielle du ROYEUX sur la commune de Gauchy. La disponibilité immédiate du bâtiment ainsi que la proximité d'un axe routier pénétrant de Saint Quentin ont été des éléments principaux de choix.



Le bien immobilier a nécessité une remise en état et la réalisation de locaux adaptés à l'activité de transports (bureaux salle de réunion et de formation salle de prise de service et salle de repos pour le personnel de conduite) et la création d'une aire de stationnement de véhicules. Une Architecte nous a accompagné sur ce projet. Seules des sociétés saint quentinoises sont intervenues sur cette remise en état du bâtiment, les travaux de VRD et les espaces verts.



IMMO BAT RENOVATION

8 Bd Léon Blum
02100 SAINT QUENTIN

Tél : 03 23 62 45 58

@ : secretariat@immo-bat-renovation.fr

Web : www.immo-bat-renovation.fr

<https://www.facebook.com/immobatrenovation/>



WE OPEN THE WAY





**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**TRANSPORTS -
Transport des Personnes
à Mobilité Réduite -
Rapport annuel 2020 du
délégué.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/06/21

Date d'affichage :
16/06/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers
votants : 74

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEECZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEECZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEECZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Arnaud PROIX, M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil le rapport annuel 2020 joint en annexe, de la société SYNERGIHP, délégué du service de transport de personnes à mobilité réduite.

La commission consultative des services publics locaux ayant été consultée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport annuel 2020 relatif aux transports de personnes à mobilité réduite, tel qu'annexé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53540-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RAPPORT D'ACTIVITE 2020



PREAMBULE

Le 1er Septembre 2017, l'Agglomération du Saint Quentinnois a confié à notre société, SYNERGIHP Saint Quentin, l'exploitation du service de transport adapté sur son territoire. Cette délégation de Service Public a pour objectif d'améliorer les déplacements des personnes à mobilité réduite à l'intérieur des 39 communes du ressort territorial de l'Agglomération du Saint Quentinnois. Il s'agit d'une prestation de transport public collectif à la demande.

Ce rapport d'activité reprend les éléments d'une année complète d'exploitation du service AndiGO. Ce service public décidé et organisé par l'Agglomération du Saint Quentinnois s'intègre pleinement dans l'action de la collectivité en faveur de la mobilité pour tous. Synergihp Saint Quentin met au service d'AndiGO son expérience de la gestion des services publics des transports de personnes à mobilité réduite.

Ce rapport d'activité présente le bilan de l'exploitation du service AndiGO pour 2020. Pour cette 3ème année d'exécution du service public pour l'Agglomération du Saint Quentinnois, le service AndiGO a dû s'adapter dans le contexte inédit de la crise sanitaire de la COVID-19. Les contraintes de mobilité qu'ont entraîné les 2 confinements de 2020 ont limité la mobilité des usagers AndiGO. Par conséquent, le service AndiGO a observé une forte baisse d'utilisation. Ce rapport de délégation de service public permet ainsi d'apprécier le fonctionnement du service public de transport sur le périmètre de l'agglomération et son adéquation aux besoins de la population à travers des chiffres clés et ratios.

Les Faits Marquants du réseau AndiGO

CRISE SANITAIRE de la COVID 19

À partir du 3 mars, les premières dispositions sont en place en termes d'affichage et de recommandations quant à la non diffusion du virus.

Dans ce contexte, les informations validées par nos services sont transmises aux salariés afin d'adopter les nouvelles procédures sanitaires.



1er confinement du 17 mars au 11 mai : détermination d'un plan de continuité d'Activité en accord avec le service Mobilité de l'Agglomération du Saint-Quentinois avec détermination des motifs de déplacements autorisés.

Avec transfert du standard au domicile des personnels sédentaires pour l'organisation de l'activité réduite.

2ème confinement : assouplissement des règles de circulation. Reprise du présentiel au sein des bureaux de SYNERGIHP Saint-Quentin sur les activités de Standard et d'accueil usagers.

ACHAT ET INSTALLATION DANS LE NOUVEAU SITE

SYNERGIHP Saint Quentin est à la recherche d'un nouveau site plus fonctionnel pour implanter les activités liées au service AndiGO.

Ce site a été trouvé et acheté fin 2019 et les travaux de réhabilitation ont débuté en janvier 2020. Les travaux se sont finalisés en septembre 2020. L'installation du service AndiGO dans les nouveaux locaux s'est effectuée le Jeudi 17 septembre 2020.

Le bâtiment est situé au 3 avenue de l'Europe dans la Zone Industrielle du ROYEUX sur la commune de Gauchy. La disponibilité immédiate du bâtiment ainsi que la proximité d'un axe routier pénétrant de Saint Quentin ont été des éléments principaux de choix.



Le bien immobilier a nécessité une remise en état et la réalisation de locaux adaptés à l'activité de transports (bureaux salle de réunion et de formation salle de prise de service et salle de repos pour le personnel de conduite) et la création d'une aire de stationnement de véhicules. Une Architecte nous a accompagné sur ce projet. Seules des sociétés saint quentinoises sont intervenues sur cette remise en état du bâtiment, les travaux de VRD et les espaces verts.



IMMO BAT RENOVATION

8 Bd Léon Blum
02100 SAINT QUENTIN

Tél : 03 23 62 45 58

@ : secretariat@immo-bat-renovation.fr

Web : www.immo-bat-renovation.fr

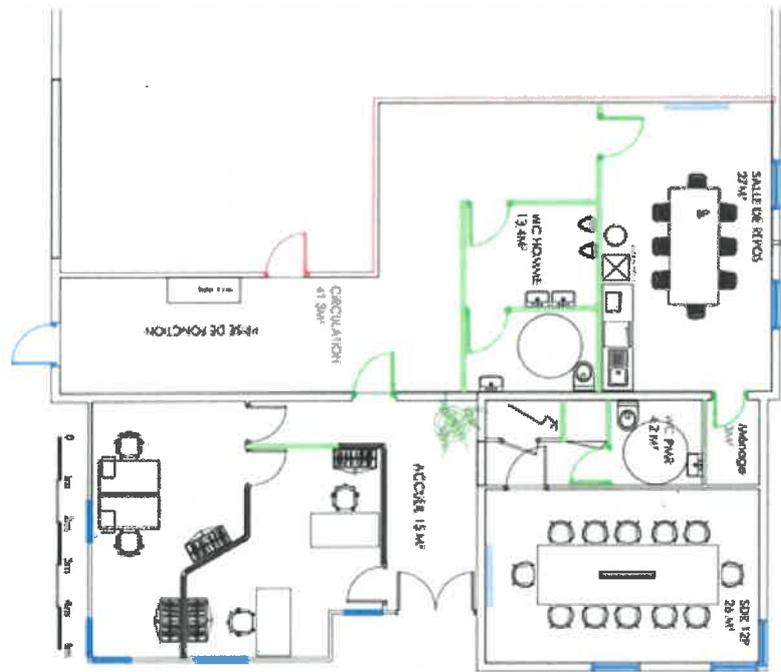
<https://www.facebook.com/immobatrenovation/>



WE OPEN THE WAY



Disposition des nouveaux bureaux



OPERATION DISTRIBUTION DE MASQUES

L'Agglo du Saint Quentinnois par l'entremise du Service AndiGO a procédé à la distribution de Masques de catégorie 1 pour les usagers du service. Cette initiative s'est déroulée tout au long du mois de juin.



L'Agglo du Saint Quentinnois et Hauts de France Mobilités s'associent pour votre sécurité

5 masques offerts durant votre trajet à bord d'AndiGO*



*Masques remis dans une enveloppe et enregistrés au nom de l'utilisateur du service. 1 seul don par utilisateur.

AGGLO SAINT QUENTINNOIS 

2000 masques ont été distribués au cours de cette opération.

Le service AndiGO



Admission au service

Les conditions d'accès au service AndiGO sont fixées par l'Agglomération du Saint-Quentinois.

Il existe 2 types d'admissions :

- Admission d'office

 - Carte d'inclusion 80% et+

 - Carte étoile verte (cécité)

 - Les personnes en fauteuil roulant

 - Les personnes âgées dépendantes (GIR 1-2-3-4) évaluées MDPH

- Admission après commission

 - Les personnes subissant un handicap mental

 - Les personnes ne pouvant pas se déplacer seules sur 500m

 - Les personnes éprouvant de la difficulté à se tenir debout 20 minutes, à monter les escaliers ou à porter un objet

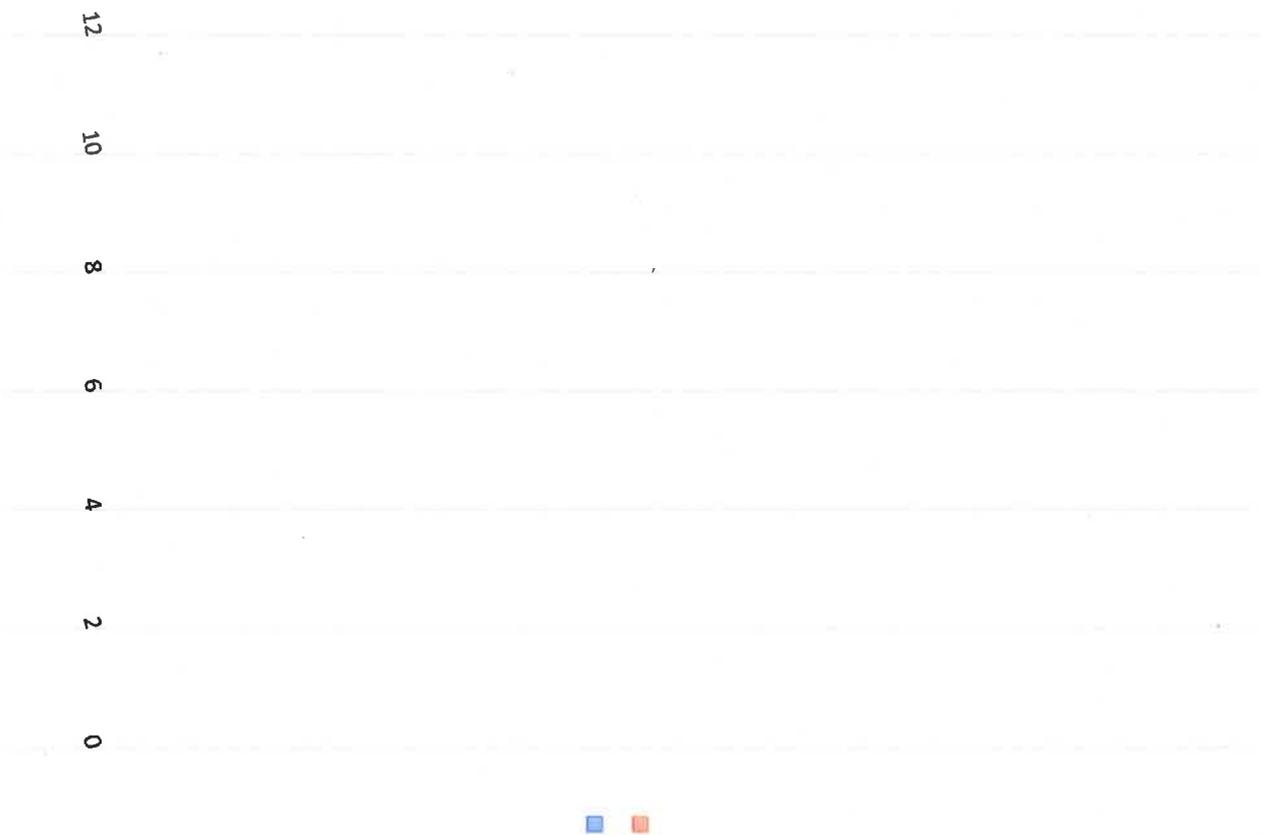


L'année 2020 s'est clôturée avec une forte baisse du nombre d'admissions au service AndiGO.

Cette baisse est bien sûr liée aux 2 confinements successifs qui n'ont pas incité les habitants à effectuer les démarches d'inscriptions au service. Durant ces périodes, le besoin de mobilité était plus faible.

Les services AndiGO ont envoyé 256 dossiers aux personnes sollicitant une admission au service (contre 362 en 2019) .

147 personnes sont admises au service AndiGO contre 230 en 2019 soit une baisse de 36%. Les périodes d'inscriptions que sont les mois d'avril-mai et août-septembre se sont révélés des mois à faible inscription pour l'année 2020 contrairement aux années précédentes.



12

10

8

6

4

2

0

■ ■

La répartition des admissions entre les admissions d'office et les admissions par commission est équilibrée pour 2020.

75 personnes admises d'office

72 personnes admises suite à commission

Soit une répartition 51-49%

En 2019, cette répartition était presque équivalente :

111 personnes admises d'office

119 personnes admises suite à commission

Soit une répartition 48-52%.

Les dossiers soumis au passage par la commission sont déposés au cabinet du docteur référent. Les éléments sont étudiés et les réponses sont données sous 15 jours.

Les dossiers déposés sont présélectionnés au regard des critères d'admission. Cela facilite le travail d'étude du docteur référent.



- Admission d'office

75 de ces dossiers ont fait l'objet d'une admission d'office.



Admission après passage en commission

Pour 2020, 4 dépôts de dossiers sont réalisés :

Février

Avril

Août

Décembre

Lors du retour des dossiers, les équipes d'AndiGO contactent les candidats au service le jour même pour transmettre la décision de la commission.

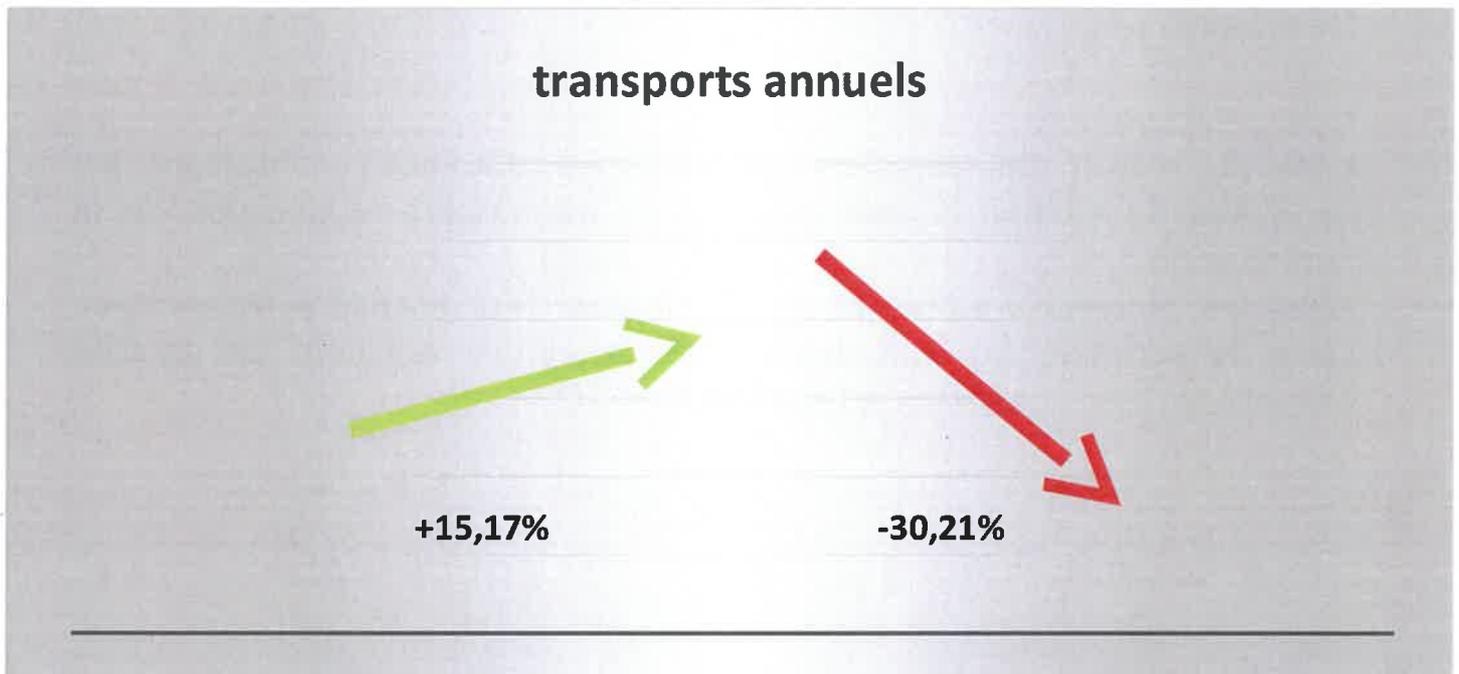
Ainsi les nouveaux admis peuvent effectuer leur première réservation. Dans la semaine qui suit, les nouveaux admis reçoivent un courrier officialisant leur admission au service AndiGO.

10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0



Les voyages en 2020

En 2020, **28 376** voyages ont été effectués



Le nombre de voyages annuels est l'indicateur principal de la vitalité d'un service de Transport Public. Le Service AndiGO aurait du voir son activité croître pour 2020. Les 2 confinements et les restrictions de circulation des personnes ont eu raison de cette croissance régulière prévue. 2020 a vu une chute de 30% du nombre de voyages par rapport à l'année antérieure.

Une différence de fréquentation est à noter entre les 2 confinements. Dans le premier confinement, seules les personnes justifiant d'un déplacement impérieux faisaient appel au service (Ravitaillement alimentaire ou santé).

Dans le deuxième confinement, les autorisations de déplacement s'étendaient aux sorties pour les magasins de première nécessité et aux trajets domicile travail.



transports annuels



L'engagement contractuel pour 2020 était de 37 744 voyages.

Cet objectif n'est pas atteint, et les engagements ne sont remplis qu'à hauteur de 75%.

Les fréquentations des 2 premiers mois de l'année 2020 laissaient présager une augmentation de fréquentation de l'ordre de 16%.

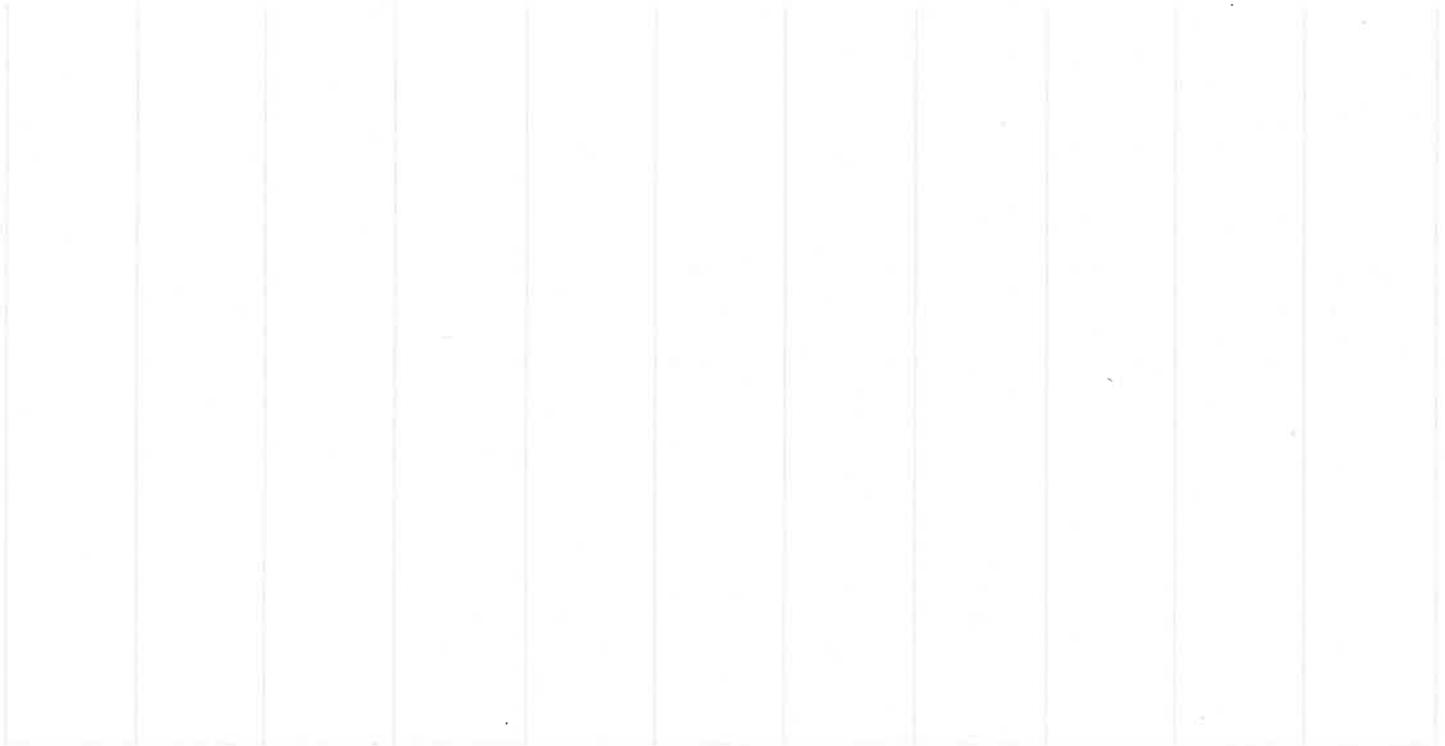
nombre de transports mensuels



La lecture du graphique de fréquentation mensuelle fait apparaître clairement l'impact du confinement de mars et de novembre.



nombre de clients actifs par mois



Le nombre d'usagers ayant recours au moins une fois par mois au service est corrélé au nombre de voyages, ce nombre d'usagers actifs est naturellement en baisse pour l'année 2020 avec la même fluctuation pour le mois de mars et novembre.

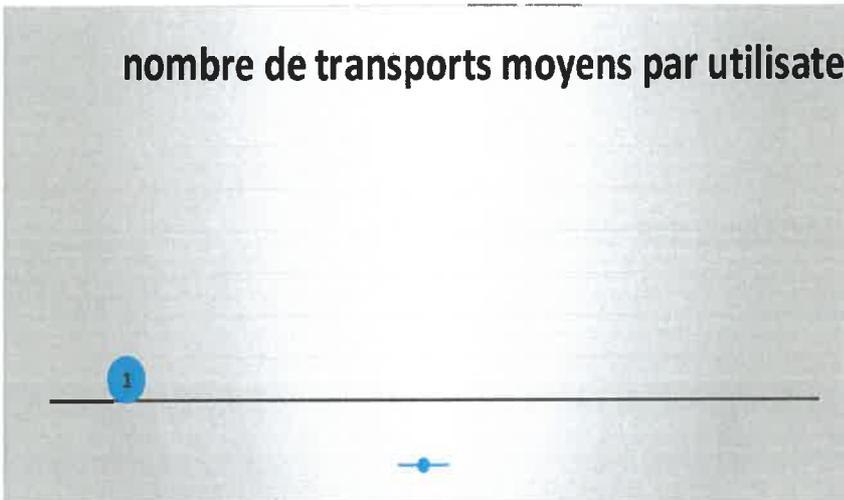


En 2020, un utilisateur actif utilisait **8,43** fois le service AndiGO par mois.

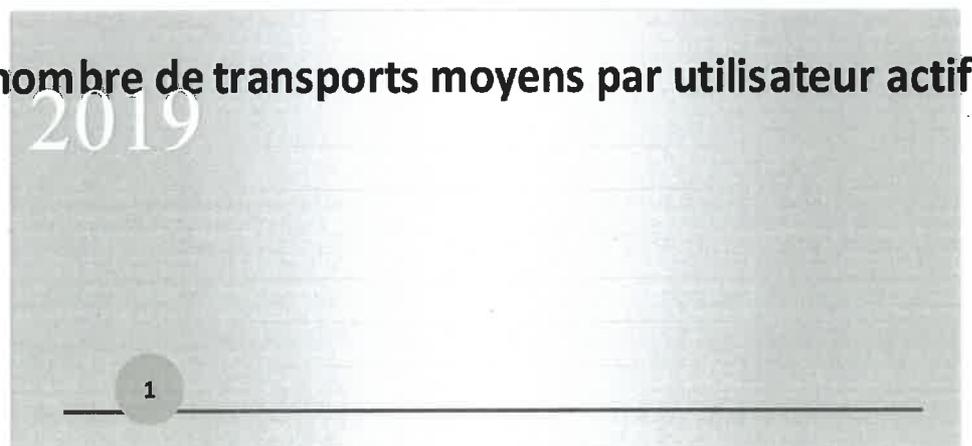
Ce ratio oscillait entre 9,5 et 10,5 voyages par mois pour 2019 avec un creux systémique au mois d'Août.

Le graphique de l'année 2020 met en valeur la forte baisse au mois d'avril (mois plein du confinement) où chaque usager AndiGO actif n'a effectué que 4,88 voyages dans ce mois de confinement.

nombre de transports moyens par utilisateur actif 2020



nombre de transports moyens par utilisateur actif

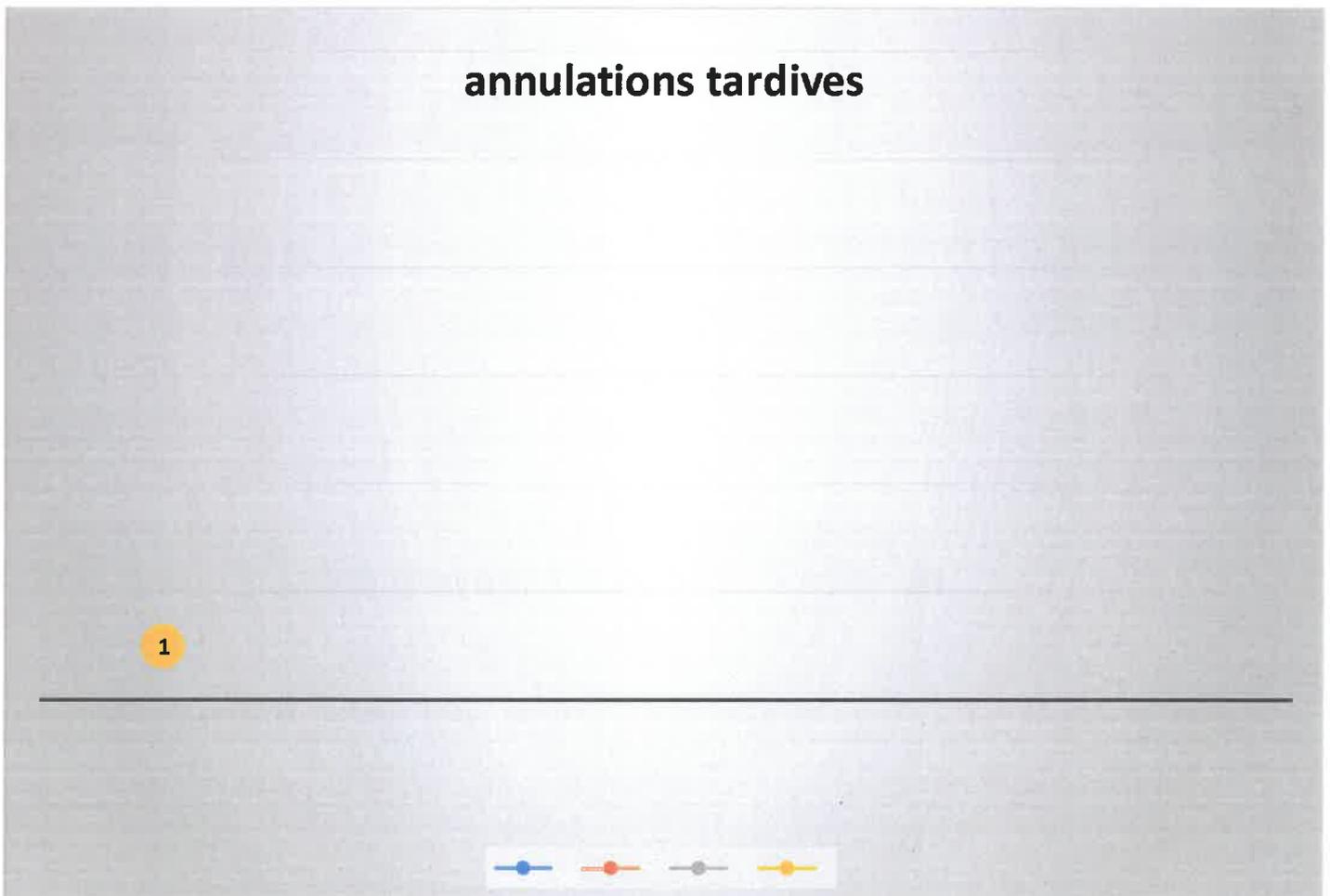


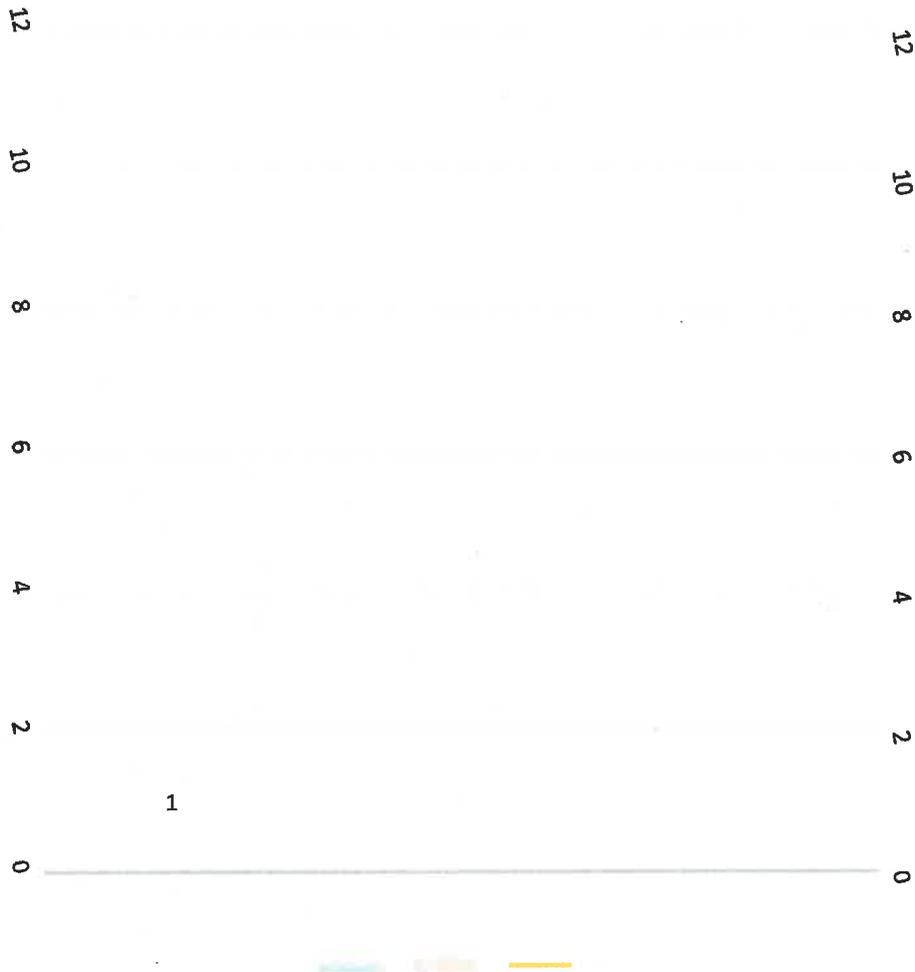
Les annulations tardives en 2020

Sont considérées comme annulations tardives,

- toute annulation de voyage la veille après 17h00 pour les voyages du mardi au samedi et le samedi après 12h30 pour les dimanche et lundi.
- Toute présentation au lieu de rendez-vous prévu avec absence de la personne à transporter.

La baisse du nombre d'annulation est due à la baisse de l'activité transport d'AndiGO





Le graphique ci-dessus pondère le nombre d'annulations rapporté au nombre transports dans l'année.

Ainsi en 2019, les annulations représentaient 3,64% des transports.

En 2020, ce pourcentage baisse de 0,33 points pour s'établir à 3,31% du nombre de transports réalisés. Nous pouvons émettre l'hypothèse que durant cette période exceptionnelle les déplacements étaient plus essentiels et donc moins sujets à annulation.



Les annulations tardives restent une pratique qui dégrade la qualité de service proposée aux habitants du Saint-Quentinois. En effet, des créneaux horaires sont programmés, des moyens humains et matériels sont mis en place. Lorsque ces réservations sont annulées tardivement, les créneaux libérés ne peuvent être réaffectés. Dans le même temps, des demandes ont peut-être été décalées par des usagers du fait de l'indisponibilité de moyens.



UTILISATION DU SERVICE

Le service est ouvert de 6h30 à 00h30 du Lundi au dimanche. Bien sûr, l'utilisation d'AndiGO n'est pas linéaire au cours de la journée d'activité. Ainsi, dans le graphique ci-dessous, sont référencées les utilisations moyennes des transports par tranche de 2 heures depuis le début du service en septembre 2017.



La méthode utilisée est une extraction de notre logiciel d'exploitation comptabilisant le nombre de voyages par tranche sur une période donnée, le décompte se faisant à l'heure de prise en charge du voyageur.

Ainsi pour 2017, la période de référence est de septembre à décembre et pour 2018, 2019 et 2020, de janvier à décembre.



répartition des transports par tranche horaire 2017-2018-2019-2020



Plus de 43 % des transports sont réalisés entre 14h et 18h. Ce créneau est toujours plébiscité par les utilisateurs d'une année sur l'autre. la seconde période d'affluence et représentant 37 % des transports se situe entre 8h et 12h. Cette répartition évolue dans le temps avec l'intensification du service. Le créneau 18h00-20h00 se dégrade en fréquentation essentiellement lié aux périodes de confinement et de couvre-feu. Ces contraintes empêchent les mobilités nocturnes souvent liées aux activités de loisirs.



Répartition des voyages 2020 par motif de déplacement

Lors de la réservation, les voyageurs nous fournissent très souvent le motif du déplacement. Lorsque celui-ci n'est pas indiqué, il est déduit par les équipes en charge de la réservation en fonction de la destination.

Il paraît délicat d'effectuer des comparaisons avec les années précédentes. Les événements liés à la COVID ont perturbé fortement les habitudes de mobilité des usagers d'AndiGO.

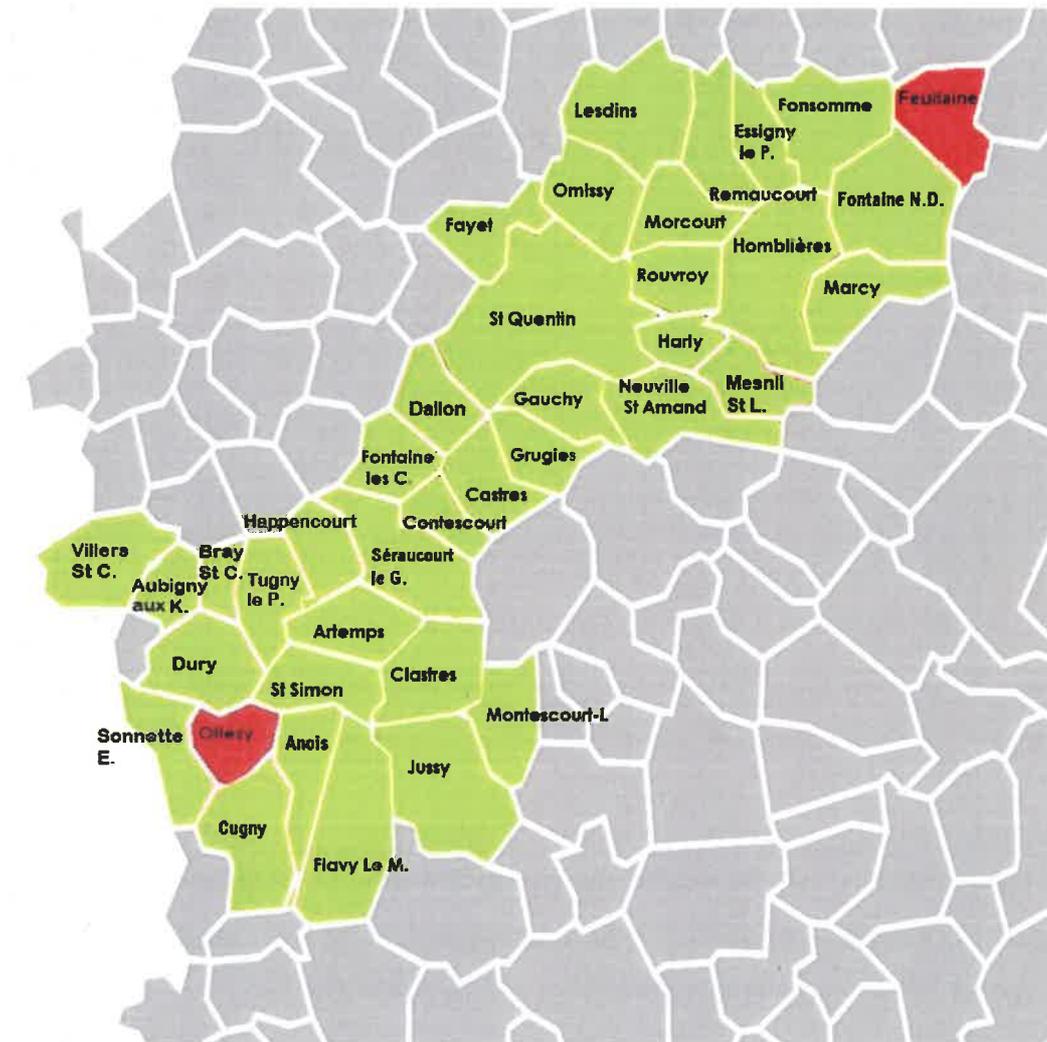
La part des motifs santé évolue de 30 à 35,45% en 2020

La part des motifs loisirs chute de 45 à 38,92%

Les activités d'accueil de jour ayant été stoppées durant le premier confinement, la part des motifs centre d'activité de jour passe de 11 à 9,66%.



Origines-Destinations des Courses AndiGO sur 2020



 Communes dont les habitants ont fait appel au service AndiGO en 2020

 Communes dont les habitants n'ont pas fait appel au service AndiGO en 2020

Cette cartographique est réalisée en prenant en compte le point de départ des voyages. Seuls les habitants de 2 communes n'ont pas sollicité le réseau en 2020 : Ollezy et Feuilaine.

Ces communes étaient au nombre de 3 en 2019 et 15 en 2018.



La tendance de baisse des transports intra ville de Saint Quentin au profit des transports Saint Quentin vers autre commune ou autre commune vers autre commune, s'est arrêtée en 2020. Ce pourcentage de transports intra Saint Quentin a retrouvé son niveau de 2018. une forte communication auprès de l'ensemble des communes du territoire permettra de rééquilibrer l'utilisation du service AndiGO sur l'ensemble territoriale de la collectivité.

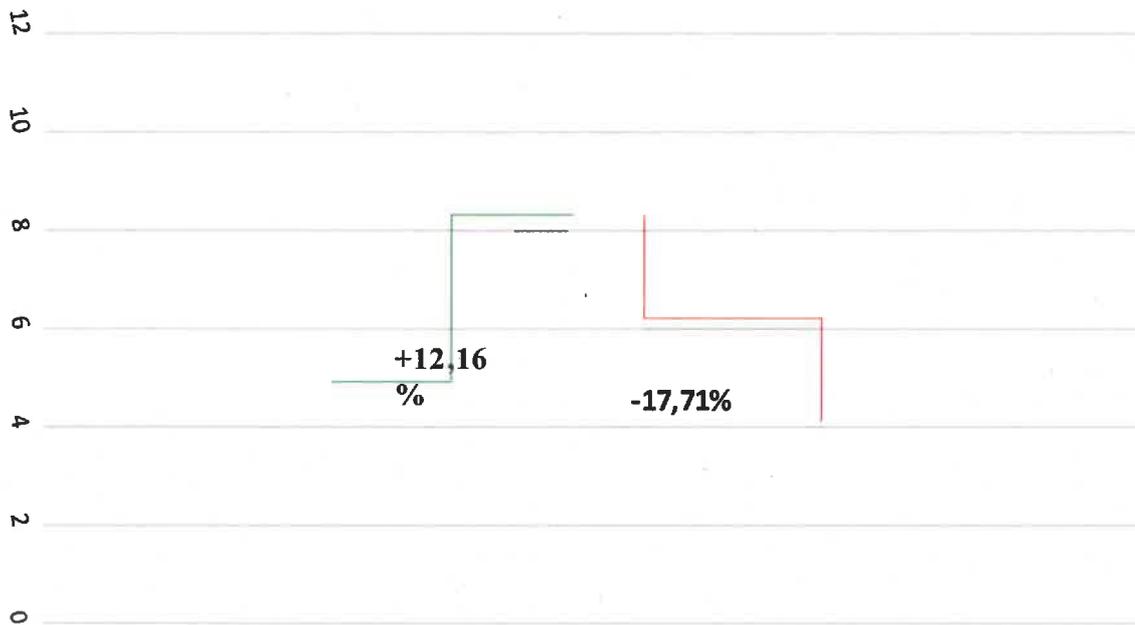
part des transports intra Saint quentin

1



Gamme tarifaire AndiGO

encaissement des recettes commerciales



La gamme tarifaire applicable aux usagers du service AndiGO est inchangée depuis le début du contrat.

2,20€ pour une course du lundi au samedi soit 2€ ht

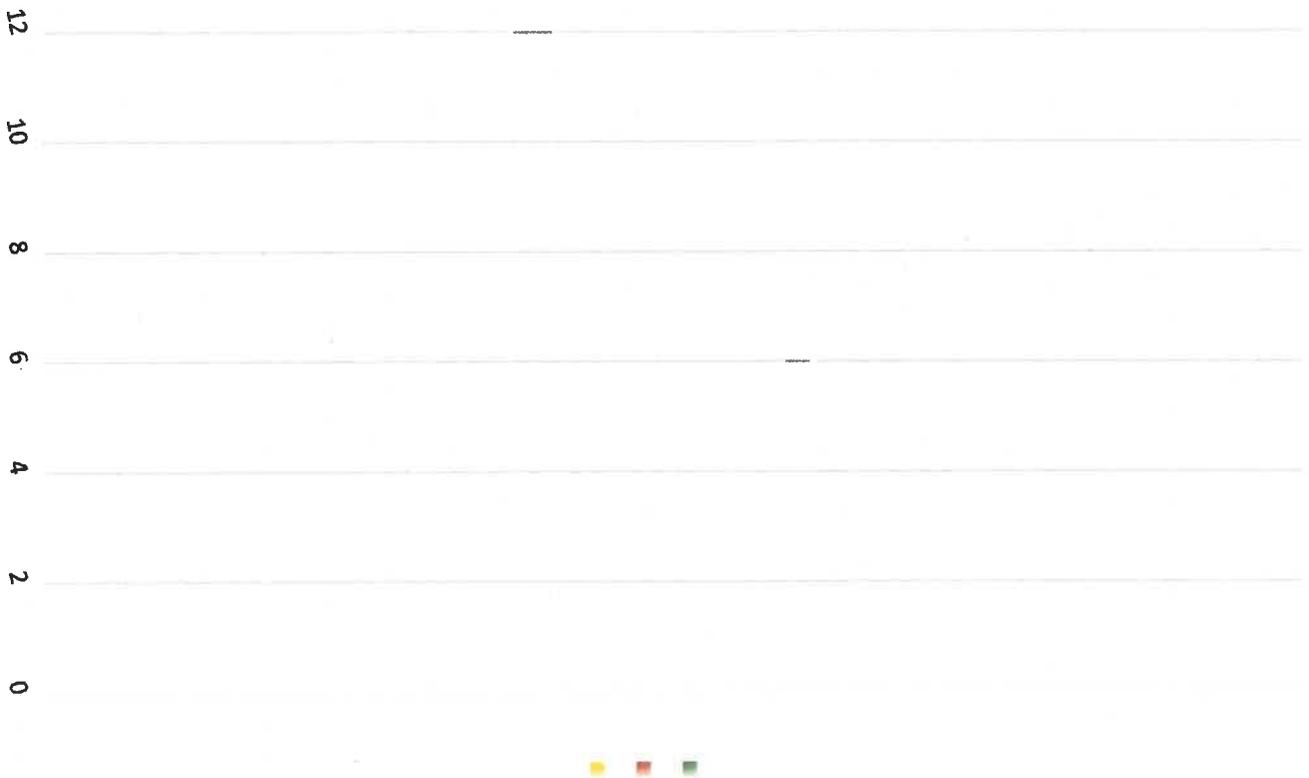
4,20€ pour une course le dimanche et jours fériés soit 3,82€ht.

Ces recettes permettent l'équilibre financier du contrat. Le recouvrement de ces sommes sont de la responsabilité du délégataire.

Durant l'année 2020, les relances de paiement de factures usagers ont été mises en place. Durant cette période plus de 6000€ de factures impayées ont été recouverts. Ce travail explique la différence entre la baisse de 30% des voyages et la baisse uniquement de 18% des recettes. 2020 intègre 6000€ de recettes qui auraient du être perçues en 2019.



Encaissements Usagers mensuellement



Les kilométrages moyens des voyages AndiGO

En 2020 les usagers AndiGO ont parcouru 189.040 km à bord des véhicules du service. Ce kilométrage est en forte baisse par rapport à 2019.

La chute du nombre de kilomètres est de -27% au regard de l'activité 2019.

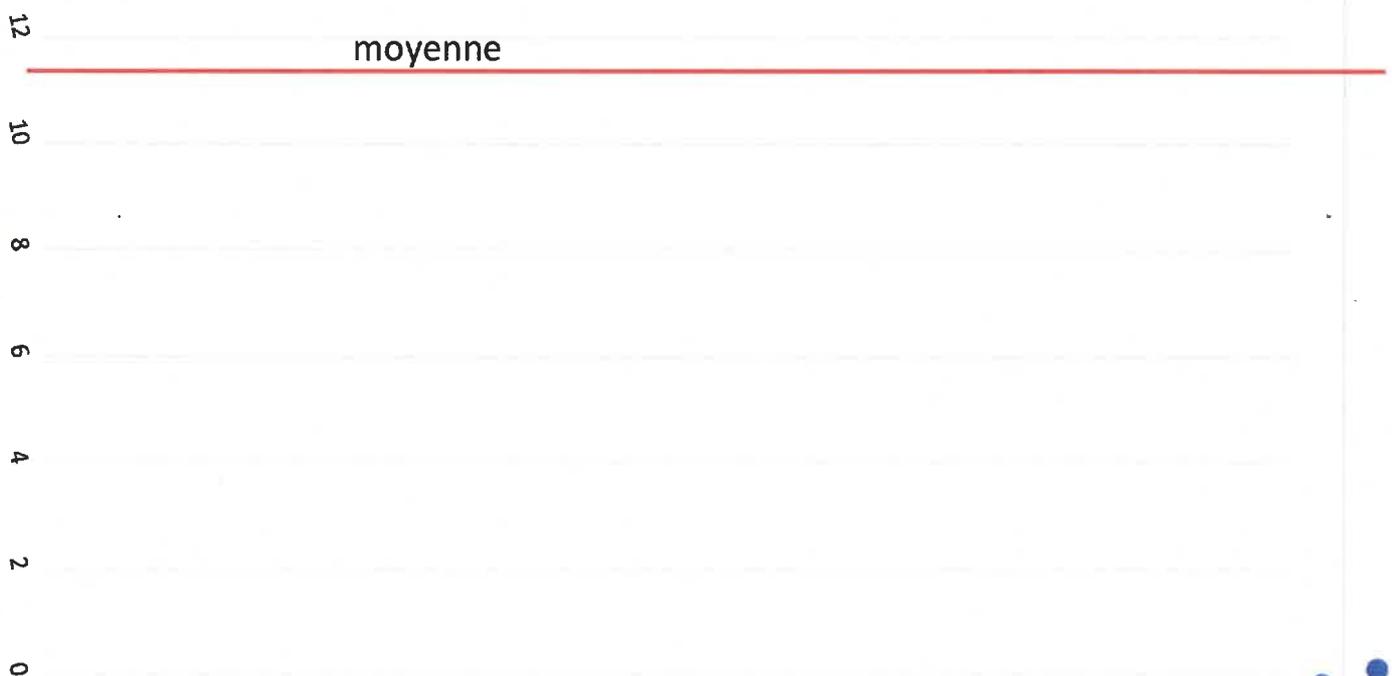
Ce Kilométrage commercial moyen de la course est par contre en perpétuelle croissance :

2018 : 2,20 km moyen par course

2019 : 3,12 km moyen par course

2020 : **3,30** km moyen par course

KILOMETRAGE MOYEN EN CHARGE DES COURSES EN 2020



Le Personnel



Un service public de transport de Personnes à mobilité réduite s'appuie sur des valeurs d'accompagnement et d'empathie à l'égard du public transporté. La vigilance quant à la gestion humaine des équipes SYNERGIHP Saint Quentin est au cœur de nos attentions.

Cette valeur détermine le niveau de qualité demandé. Ainsi la force de notre organisation est notre capacité à adapter les moyens humains.

Le besoin en ressources humaines est variable tout au long de la journée et de la semaine.

Cette fluctuation nous oblige à avoir recours à du travail à temps partiel. Ces personnels interviennent essentiellement durant les périodes de pics d'activité de la journée. Dans l'éventualité d'un besoin de contrat à temps complet, ces postes seraient proposés en priorité à nos conducteurs accompagnateurs à temps partiel. En 2020, SYNERGIHP Saint Quentin compte 18 salariés dont 1 agent d'exploitation, 2 régulateurs et 15 conducteurs-accompagnateurs. L'ensemble de ces salariés est affecté exclusivement à l'activité du service public.

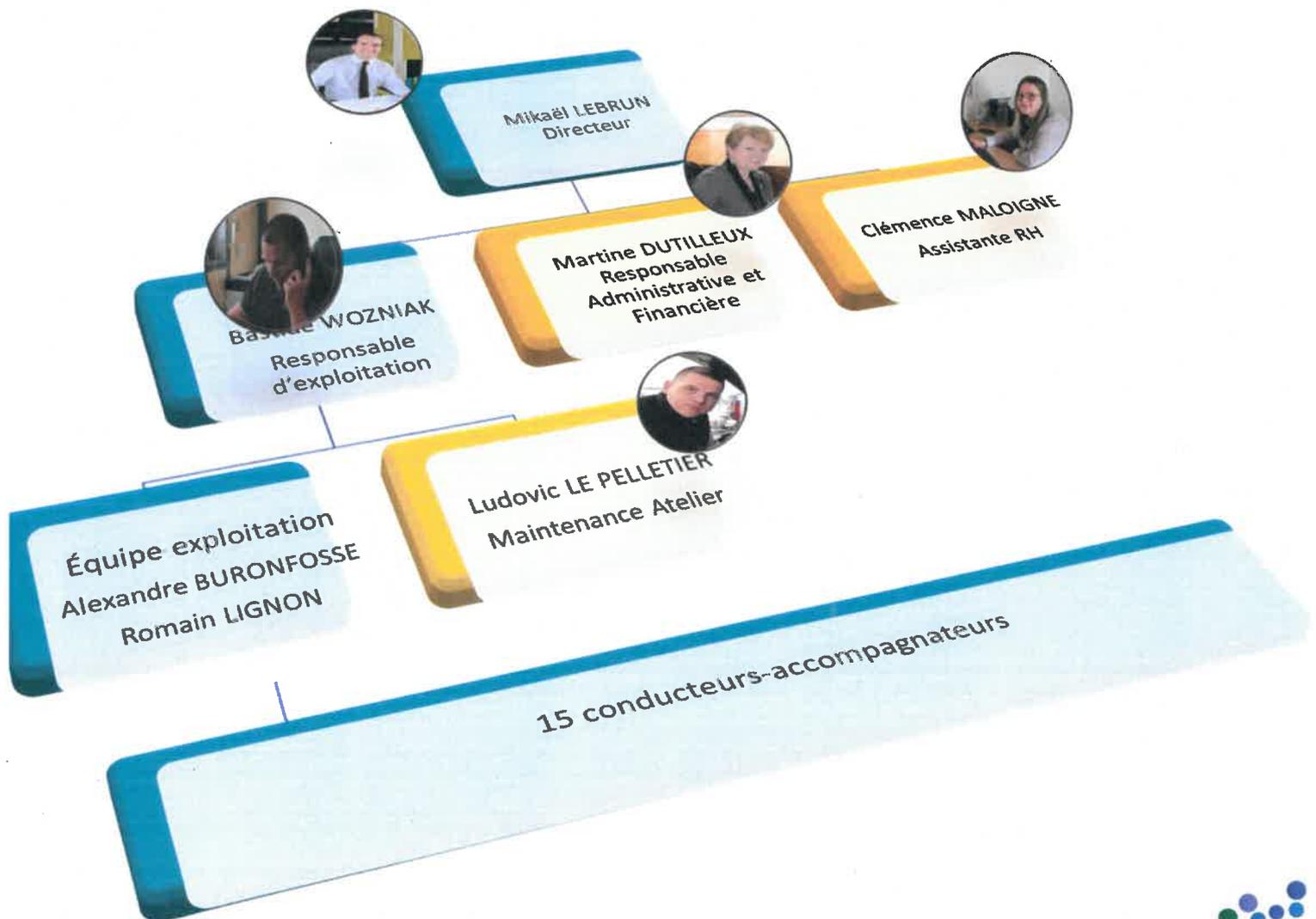
En 2020, au regard de la faible activité, SYNERGIHP Saint Quentin n'a pas eu recours à la sous-traitance auprès de sa filiale sœur.



Organigramme

SYNERGIHP Saint Quentin s'est organisé pour accompagner la montée en compétence. Ainsi 2020 a vu la promotion de Bastide WOZNIAK au poste de Responsable d'exploitation pour le service AndiGO et autour d'une équipe composée principalement de conducteurs-accompagnateurs.

Ce modèle d'organisation oblige à la polyvalence d'un certain nombre d'employés et fait appel à l'expertise de fonction-support. Pour la filiale Saint Quentinoise, les finances et la maintenance sont partagées avec la filiale régionale. Ainsi, le niveau d'expertise est élevé en maintenant un coût maîtrisé pour le service.



Personnel des fonctions-support



Ces graphiques sont basés sur les effectifs au 31/12/2020.

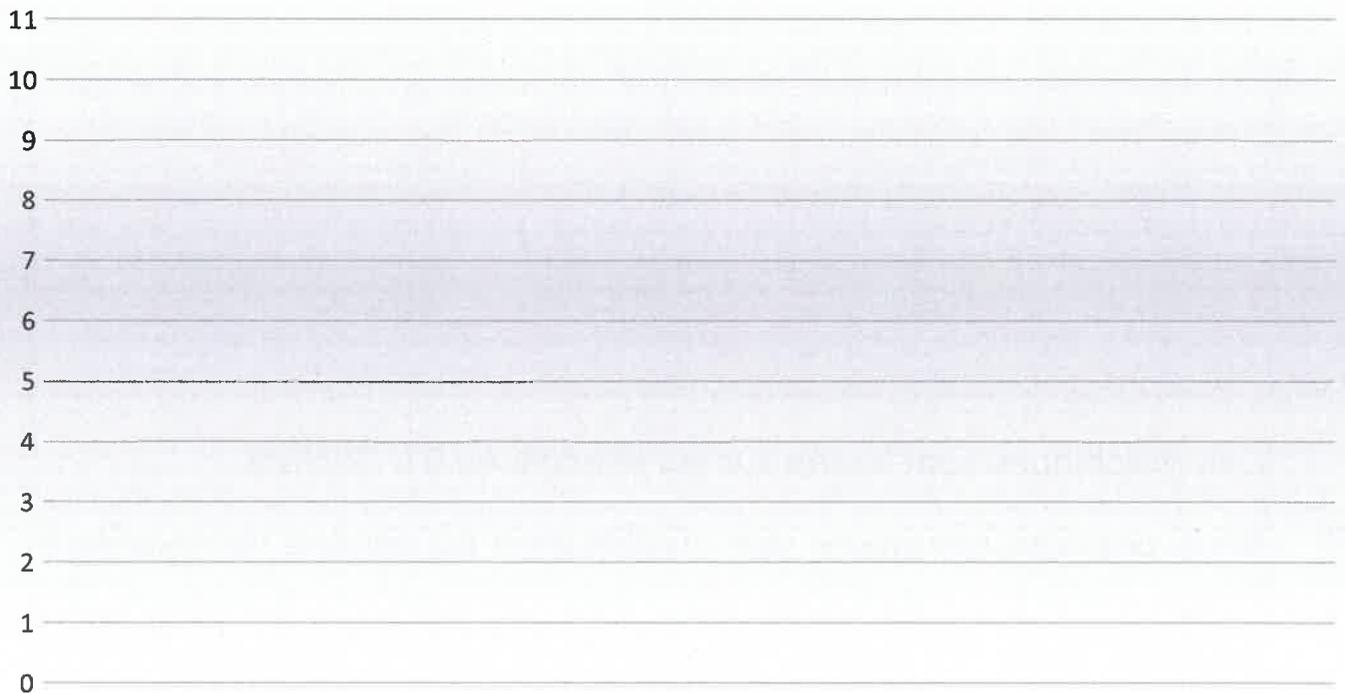
Nous pouvons remarquer une amplification du nombre de salariés à Temps Partiels (uniquement des conducteurs accompagnateurs). En prévision de la croissance régulière de la fréquentation, les équipes ont anticipé l'embauche de conducteurs permettant l'absorption des pics d'activité de la journée.

L'indicateur de répartition Femmes/Hommes dans les effectifs intervenant sur l'activité AndiGO est toujours déséquilibré en faveur de la population masculine. Les efforts sont en cours puisque le pourcentage évolue dans le bon sens pour 2020. Ainsi le taux de salariées passe de 23% en 2019 à 33% en 2020.

La politique d'embauche reste un sujet très sensible car de cette politique découle la qualité de service rendue.



Pyramide des âges



La pyramide des âges du personnel de SYNERGIHP Saint Quentin montre une répartition équilibrée des âges des collaborateurs. L'âge du personnel de SYNERGIHP Saint Quentin se situe entre 24 et 60 ans. Nous avons une population assez jeune.

La moyenne d'âge au sein de l'entreprise SYNERGIHP Saint Quentin est de 38 ans.

Cette richesse doit être maintenue dans les prochains recrutements.



La Formation Professionnelle



Les formations pour 2020

7 formations ont été dispensées tout au long de l'année 2020 pour les équipes de Synergihp Saint Quentin et les conducteurs-accompagnateurs de Synergihp Hauts de France intervenant sur le service AndiGO :

- ✂ 3 sessions de formations de conducteurs-accompagnateurs de personnes à mobilité réduite

Tout nouvel embauché reçoit la formation de deux jours intégrant les thématiques :

- La connaissance du Handicap
- Gestes et postures
- Sécurité à bord

Ces sessions se sont déroulées sur le site de SYNERGIHP Saint Quentin.

29 personnels de conduite des 2 entités intervenant habituellement ou occasionnellement sur le service AndiGO ont suivi cette formation.

14h x 29 personnes représente 406 h de formation.

Coût du personnel formé : 4 800 €.

Cette formation est dispensée par notre organisme de formation interne :



Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques

Unis pour l'autonomie

✂ Une formation PSC1
« Prévention et Secours Civiques de niveau 1 »

Cette formation est obligatoire dans le processus de qualification de conducteur-accompagnateur. Elle est dispensée à chaque nouvel embauché si cette personne n'a déjà suivi cette formation.

C'est le centre de formation TLC qui organise les sessions de cette formation.

9 conducteurs-accompagnateurs dont 1 au pôle administratif ont reçu cette formation.

9 personnes x 7 heures représentent 63 heures de formation.

Coût du personnel formé : 2 400 €.

Cette formation est dispensée par :

tlc



✂ 1 formation « Sensibilisation au handicap »

Cette formation a pour objectifs :

- Acquérir une culture suffisante pour appréhender le handicap dans ses pratiques quotidiennes
- Connaître et reconnaître les différents types de handicap
- Comprendre et s'adapter au handicap

Cette formation s'est déroulée sur le site de SYNERGIHP Amiens permettant de mixer les apprenants des différents sites dans le but d'un échange des bonnes pratiques.

3 personnels de conduite intervenant habituellement sur le service AndiGO ont suivi cette formation.

7h x 3 personnes, cela représente 21 h de formation.

Coût du personnel formé : 990€.

Cette formation est dispensée par :

tlc



- ✂ 1 formation « Formation des chauffeurs accompagnateurs à la bientraitance »

Cette formation a pour objectifs :

- Caractériser la bientraitance au quotidien
- Se situer dans son rôle de conducteur-accompagnateur
- Gérer les moments de tension
- Appliquer les règles de bientraitance, d'éthique et de déontologie

Cette formation s'est déroulée sur le site de Synergihp Amiens.

2 personnels de conduite intervenant habituellement sur le service AndiGO ont suivi cette formation.

7h x 2 personnes, cela représente 14 h de formation.

Coût du personnel formé 990€.

Cette formation est dispensée par :

tlc



✂ 1 formation « Réaliser un accueil téléphonique de qualité »

Cette formation a pour objectifs :

- Maîtriser le plan d'entretien en réception d'appel
- Adopter les attitudes favorisant l'entrée en contact
- Découvrir les besoins du client par un questionnement juste
- Proposer une réponse pertinente
- Prendre congé et rester disponible

Cette formation c'est déroulée sur le site de SYNERGIHP Amiens.

1 personnel administratif à suivi cette formation avec deux personnels administratifs de SYNERGIHP Amiens.

7h x 1 personne, cela représente 7 h de formation.

Coût du personnel formé 900€.

Cette formation est dispensée par :

tlc



🗝 1 formation « Usage du constat » de 3 sessions

Cette formation a pour objectif :

- Gérer le stress dû à l'accident

Cette formation s'est déroulée sur le site de SYNERGIHP Amiens.

5 conducteurs-accompagnateurs et 1 personne du pôle administratif ont reçu cette formation.

7h x 6 personnes, cela représente 42 h de formation.

Coût du personnel formé 825 €.

Cette formation est dispensée par notre organisme de formation interne :



✂ 1 formation « Sauveteur Secouriste du Travailleur »

Cette formation a une durée de deux jours. Celle-ci a pour objectifs :

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes des premiers secours
- Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise
- Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

Cette formation s'est déroulée sur le site de SYNERGIHP Amiens.

2 personnels du pôle administratif ont reçu cette formation.

14h x 2 personnes représente 28 h de formation.

Coût du personnel formé : 1 400 €.

Ces formations sont dispensées par :

tlc



Le matériel roulant



Parc Synergihp Saint Quentin au 31 décembre 2020



SYNERGIHP
3, avenue de l'Europe
02430 GAUCHY

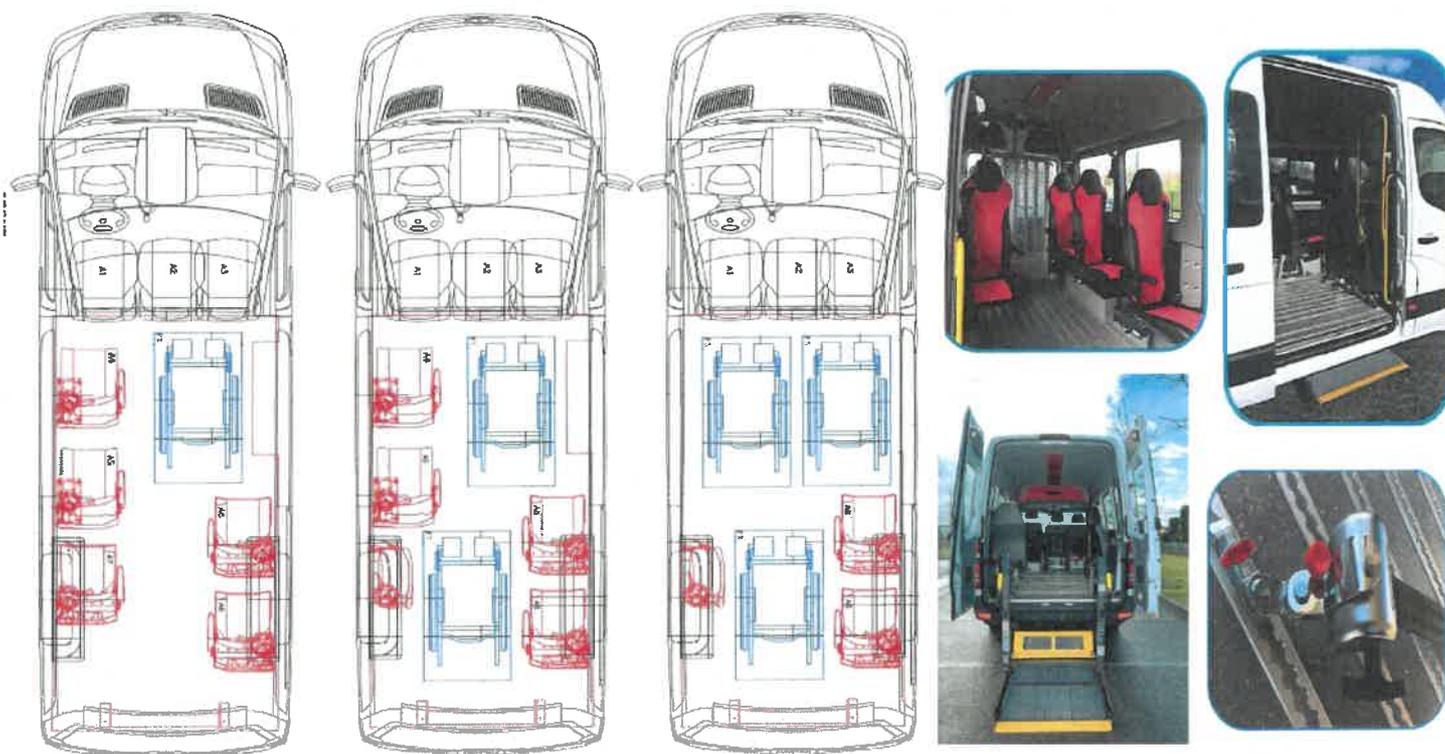
14
3,95
31/12/20

N° Parc	Marque	Type	Immat.	Mise en Circ.	Age au 31/12/20	configuration 1		configuration 2		Affect.	EURO	energie
						Places Assises	Places Fauteuil	Places Assises	Places Fauteuil			
P4-06	VOLKSWAGEN	CADDY	ER 348 FB	13/10/2017	3,21	4				ANDIGO	6	Gazoil
P4-07	VOLKSWAGEN	CADDY	ER 349 FB	13/10/2017	3,21	4				ANDIGO	6	Gazoil
P4-08	VOLKSWAGEN	CADDY	ER 350 FB	13/10/2017	3,21	4				ANDIGO	6	Gazoil
P4-09	VOLKSWAGEN	CADDY	ER 344 FB	13/10/2017	3,21	4				ANDIGO	6	Gazoil
P4-10	VOLKSWAGEN	CADDY	ER 345 FB	13/10/2017	3,21	4				ANDIGO	6	Gazoil
P4-11	VOLKSWAGEN	CADDY	ER 343 FB	13/10/2017	3,21	4				ANDIGO	6	Gazoil
P4-12	VOLKSWAGEN	CADDY	ER 347 FB	13/10/2017	3,21	4				ANDIGO	6	Gazoil
P4-13	VOLKSWAGEN	CADDY	ER 346 FB	13/10/2017	3,21	4				ANDIGO	6	Gazoil
F3-29	MERCEDES	SPRINTER	EV 550 NC	18/12/2017	3,03	5	3	6	2	ANDIGO	6	Gazoil
F3-30	MERCEDES	SPRINTER	EV 626 NC	18/12/2017	3,03	5	3	6	2	ANDIGO	6	Gazoil
F3-31	MERCEDES	SPRINTER	ET 184 XK	18/12/2017	3,03	5	3	6	2	ANDIGO	6	Gazoil
F3-32	MERCEDES	SPRINTER	EV 697 NC	18/12/2017	3,03	5	3	6	2	ANDIGO	6	Gazoil
P8-01	FORD	TRANSIT	AS 872 DX	17/05/2010	10,62	8	0	-	-	ANDIGO	4	Gazoil
F7-01	VOLKSWAGEN	CRAFTER	DE 092 BD	19/03/2014	6,78	1	7	3	5	ANDIGO	5	Gazoil



Mercedes Sprinter 37S

pour les circuits de 8 usagers dont 1, 2 ou 3 en fauteuil



MOTORISATION

Puissance fiscale :	7 cv
Cylindrée :	2 143 cm ³
Alimentation :	Turbo CDI
Puissance maxi :	139 ch

CONSOMMATION

Mixte :	7,9l/100 kms
Urbaine :	6,8l/100 kms
Extra-Urbaine :	7,2l/100 kms
Emissions de CO ² :	188 g/100 kms

DIMENSION

Longueur :	5,930 m
Largeur :	1,990 m
Hauteur :	2,510 m
Empattement :	3,670 m
Porte à faux avant :	1,021 m
Porte à faux arrière :	1,240 m

Configurations possibles

- conducteur + 7 marchants + 1 fauteuil
- conducteur + 6 marchants + 2 fauteuils
- conducteur + 4 marchants + 3 fauteuils

EQUIPEMENTS DU VEHICULE

- Climatisation avant et arrière
- Chauffage arrière additionnel
- Vitres à l'arrière surteintées
- Accès arrière par hayon électrique
- Marchepied électrique + main courante au niveau de la porte latérale
- Marchepied électrique au niveau de la porte passager avant
- Sièges arrières repliable et/ou amovibles avec ceinture 3 points à enrouleur
- Fixation fauteuils avec 4 sangle à enrouleurs + ceinture ventrale et épaulière 3 points
- Extincteur, Trousse de secours, Marteau brise vitre et Coupe ceinture d'urgence
- Répétiteur de clignotants sur les montants en haut des portes arrières
- Avertisseur de recul sonore

Les contrôles

L'ensemble des 14 véhicules ont subi une visite technique obligatoire. Celle-ci est annuelle pour les véhicules destinés au transport public de moins de 10 places.

Les véhicules équipés de hayons électriques (4 sprinter) ont subi un contrôle périodique semestriel.

Ces contrôles sont effectués par la société ISA véhicules basée à Reims.

Incidents, accidents et pannes

Les crevaisons qui étaient très fréquentes les années précédentes ont presque disparu des incidents.

Quelques accrochages sont à déplorer au cours de cette année d'exécution de service. Les différents accrochages ont engendré un coût carrosserie de 2277,39€ pour 2020 soit une baisse de 54% de ce poste. Ces réparations ont été effectuées par un carrossier Saint Quentinnois.

Le vieillissement du parc entraîne une augmentation des frais d'entretien. Ce poste passe de 4656€ en 2019 à 7291€ en 2020.

Aucun impact n'est à déplorer sur la bonne exécution du service.



cout d'usage des véhicules 2020



Bilan financier



CHARGES VARIABLES

		2020	2020	2020
		budget	budget +actualisation	réel
		462 978 €	484 275 €	363 973 €
Conducteurs-Accompagnateurs				
	Salaires Bruts conducteurs	192 538 €	201 395 €	148 240 €
	Charges Sociales et Fiscales	67 388 €	70 488 €	68 961 €
	Tenue Vestimentaire	1 440 €	1 506 €	1 461 €
Véhicules				
	Carburant	19 780 €	20 690 €	25 132 €
	Entretien véhicules	16 032 €	16 769 €	15 135 €
	Coût Véhicules	51 000 €	53 346 €	35 686 €
	<i>Dont dotation amortisseme</i>	48 500 €	48 500 €	
	<i>Dont charges financières</i>	2 500 €	2 500 €	
	Assurances VAM	7 200 €	7 531 €	7 126 €
	Communication embarquée	3 600 €	3 766 €	3 466 €
	géolocalisation			1 360 €
Sous-Traitance Transport		104 000 €	108 784 €	57 406 €
CHARGES FIXES		187 366 €	195 985 €	253 131 €
Pôle Exploitation				
	Réservation et planning	91 500 €	95 709 €	95 709 €
	Logiciel d'exploitation XE Mobility	12 000 €	12 552 €	14 787 €
	Téléphonie	1 200 €	1 255 €	3 847 €
Pôle Administratif				
	Direction (0,5 ETP)	30 000 €	31 380 €	27 435 €
	-RH			4 102 €
	-Compta			11 232 €
	-Paie			
	-chef exploitation			
	-Atelier			10 481 €
	Honoraires			
	Expert comptable-			
	Commissair			
	es Aux			
	Comptes	5 000 €	5 230 €	5 805 €
Autres Charges				
	Location Batiment	15 000 €	15 690 €	18 293 €
	Assurances RAQVAM	500 €	523 €	
	Labelisation HANDEO	2 500 €	2 615 €	
	Etudes et			
	Charte			
	Graphique	3 166 €	3 312 €	
	Missions réceptions	2 000 €	2 092 €	1 217 €
	Amortissements			
	materiel informatique et			
	bureautique	1 500 €	1 569 €	4 281 €
	Impôts et			
	Taxes (CFE			
	CVAE)	8 000 €	8 368 €	45 333 €
	frais bancaires			7 445 €
	fourniture covid			3 164 €
MARGES ET ALEAS		5%	35 067 €	29 909 €
TOTAL CHARGES		650 344,0 €	680 259,8 €	617 104,0 €
Recettes du trafic		75 487 €	75 487 €	57 259 €
refacturation y compris prestation planning Synergihp HdF				17 450 €
Contribution forfaitaire fixe		609 924 €	634 681 €	631 705 €

 report des
échéances de
Crédit-bail

Perspectives et projets



2021, une année de reconquête par les usagers de leur service AndiGO

CONNAISSANCE ET RECONNAISSANCE DU SERVICE PUBLIC

L'année 2020 est particulière du fait de la crise sanitaire. Dans ce contexte anxiogène, la mobilité des personnes en général a fortement chuté. Le service AndiGO n'échappe pas à ce constat. L'année 2021 sera une année de reconquête avec comme axe principal la communication autour de l'utilisation du service auprès des 39 communes de Saint Quentin Agglo.

MISE EN PLACE D'UN SITE INTERNET DEDIE AU SERVICE PUBLIC AndiGO.

Le numérique est un canal de communication incontournable avec les utilisateurs des services publics de l'agglomération. Nos usagers seront de plus en plus connectés. AndiGO se doit d'être visible au travers de son site internet dédié. Dans un premier temps, ce site proposera la présentation d'AndiGO avec la mise à disposition du règlement d'exploitation et la possibilité de télécharger le formulaire d'admission. Dans une seconde phase de développement, les utilisateurs pourront consulter leur réservation.

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**TRANSPORTS -
Transports publics
urbains de
l'Agglomération -
Rapport annuel 2020 du
délégué.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/06/21

Date d'affichage :
16/06/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZETICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamilia MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZETICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZETICZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)s :

M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil le rapport annuel 2020 joint en annexe, de la société Transdev Mobilités du Saint-Quentinois, délégué des transports publics urbains de

voyageurs.

La commission consultative des services publics locaux ayant été consultée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport annuel 2020 relatif aux transports publics urbains de voyageurs, tel qu'annexé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour et 1 voix contre et 1 abstention adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53544-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RAPPORT ^{DU} DÉLÉGATAIRE

IS Pastel
VOTRE MOBILITÉ A DE L'AVENIR





ÉDITO

**2020, une année inédite marquée
par la crise sanitaire**

Au cours d'une année particulièrement difficile et face à une crise sanitaire sans précédent, Pastel a pu démontrer sa capacité d'adaptabilité pour gérer et exploiter le réseau dans des circonstances exceptionnelles. L'offre de transport a été revue pour s'adapter aux nouvelles contraintes et assurer la sécurité de tous, notamment sanitaire. Une agilité qui répond à l'une de nos préoccupations majeures : la satisfaction de nos clients et notre engagement pour le service public, inscrites dans l'ADN de Pastel depuis fort longtemps. Tout ceci a, bien entendu, été rendu possible grâce à l'engagement de notre autorité délégante et l'ensemble de nos collaborateurs.

La force de Pastel réside également dans sa capacité à innover. Un nouveau site web, plus ergonomique, et intégrant un calculateur d'itinéraire a été déployé au 1^{er} juillet, facilitant ainsi le parcours client. Et, puisqu'une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, cette date a également vu le lancement de la boutique en ligne pour répondre à la demande des clients, avec un service disponible 24h/24 et 7j/7 depuis le domicile pour le rechargement de leur carte. Enfin, la digitalisation s'est aussi poursuivie sur le Transport à la Demande pour permettre aux clients du Déclic Pro de réserver en ligne leur voyage.

Favoriser une mobilité propre est au cœur de nos préoccupations, les expérimentations de bus roulant aux énergies nouvelles, débutées en 2019, se sont poursuivies cette année avec une volonté affirmée de garantir une mobilité durable pour tous. Novembre 2020 a été marqué par la livraison des deux premiers MAN Lion's City Efficient Hybride actant ainsi le début du renouvellement du parc. Fin 2021, c'est un tiers de notre flotte qui aura ainsi été renouvelé.

Pastel est une entreprise qui, au-delà de remplir ses missions de conseil et d'exploitation des transports urbains, participe à l'attractivité de l'Agglo du Saint Quentinnois et de son territoire.

Nicolas BAYARD

Directeur de

TRANSDEV MOBILITES DU SAINT QUENTINOIS

Réseau Pastel



RETROSPECTIVE

2020

Janvier

14 janvier Vœux au personnel

23 janvier au 19 février Etude sur le transport à la demande

Février

19 février Remise d'une pré-étude technico-économique à la CASQ sur les impacts sur la DSP de l'acquisition de véhicules fonctionnant au GNV selon différents scénarii

11 février Présentation du plan marketing 2020 à la CASQ

27 février Signature d'une convention avec la Mairie de Saint-Quentin pour l'opération de l'Aide et du Cœur

Mars

16 mars Annonce du confinement, mise en place de nouvelles mesures dans les bus (montée/descente par les portes arrière/médiane et suspension de la vente de titres à bord des bus)

23 mars Nouvelles adaptations sur le réseau (fermeture aux clients de l'agence commerciale, passage du réseau en gratuité, passage en horaires d'été, création d'un numéro dédié aux soignants et mise en place d'un nettoyage renforcé dans les bus)

Mai

11 mai Déconfinement avec mise en place de mesures sanitaires renforcées dans les véhicules et à l'agence commerciale

15 mai Livraison de masques BYD à la CASQ suite à une commande conjointe

Juillet

1^{er} juillet Lancement de la boutique en ligne et du nouveau site web

Du 1^{er} juillet au 22 août Grand jeu de l'été, anticiper votre réabonnement

Août

1^{er} août Opération de contrôle en Basilique en collaboration avec la Police Municipale, la Police Nationale et Madame le sous-préfet

24 août Passage en horaires d'hiver

26 août au 8 septembre Enquête post-covid

29 août Participation à la journée du développement durable, place de l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin

31 août Opération de contrôle en Basilique en collaboration avec la Police Municipale, la Police Nationale et Madame le sous-préfet

Septembre

21 septembre Reprise de la vente à bord des bus avec appoint obligatoire

Octobre

9 octobre Début des navettes foire

13 octobre Opération de contrôle en Basilique en collaboration avec la Police Nationale et la Police Municipale

28 octobre Début du second confinement

Novembre

4 novembre Opération de contrôle en Basilique en collaboration avec la Police Municipale, la Police Nationale et Madame le sous-préfet

16 novembre Arrivée de 2 deux nouveaux bus MAN Lion's City Efficient Hybrid

16 novembre Création et déploiement d'une nouvelle livrée sur ces 2 bus

20 novembre Commission d'accessibilité Gauchy

OFFRE DE TRANSPORTS



39
BUS



-21,1%
VOYAGES
VS 2019

**QUELQUES
CHIFFRES**



12,10
ÂGE MOYEN
DU PARC
au 31-12-2020



1 375 899 KMS
COMMERCIAUX BUS (-8.7%) VS 2019



55 639 KMS



151 522 KMS



COMMUNES

Annois • Aubigny-aux-Kaisnes • Castres • Contescourt • Dallon • Essigny-le-Petit • Fiulaine
Fonsomme • Fontaine-Lès-Clercs • Grugies • Harly • Jussy • Marcy • Montescourt-Lizerolles
Neuville-Saint-Amand • Omissy • Rouvroy • Saint-Simon • Sommette-Eaucourt
Villers-Saint-Christophe • Artemps • Bray-Saint-Christophe • Clastres • Cugny • Dury
Fayet • Flavy-le-Martel • Fontaine-Notre-Dame • Gauchy • Happencourt • Homblières
Lesdins • Mesnil-Saint-Laurent • Morcourt • Ollezy • Remaucourt • Saint-Quentin
Seraucourt-le-Grand • Tugny-et-Pont

TRANSPORT A LA DEMANDE



Le Décllic Pro est un service de transport à la demande sur réservation spécialement conçu pour les salariés. Mis en place en septembre 2017, il permet aux salariés de bénéficier d'un transport en dehors des heures d'ouverture du réseau urbain. Au plus haut de l'épidémie durant la crise sanitaire, un numéro de téléphone dédié au personnel soignant utilisant le service Décllic Pro a été mis en place pour leur offrir la priorité sur ce service.

En 2020, 8 866 voyages Décllic Pro ont été réalisés pour un total de 55 639 kms produits contre 12 729 voyages en 2019 pour 74 240 kms.

Le coefficient de remplissage (nombre moyen de personnes présent dans un véhicule sur un même segment à charge) a poursuivi son amélioration, il est passé de 1,64 à 1,69 cette année.

En moyenne un client effectue par voyage 6,28 kms.

Arrêts de prise en charge	Commune	Nb de voyages réalisés
ST-QUENTIN / HÔPITAL	St-Quentin	642
FLANDRE	St-Quentin	453
ZAE MORCOURT	St-Quentin	442
C. DESMOULINS	St-Quentin	344
ST-QUENTIN - 8 OCTOBRE	St-Quentin	316
GRAND'RUE	St-Quentin	316
HENRI IV	St-Quentin	312
ALSACE	St-Quentin	300
CIMETIÈRE DE GAUCHY	Gauchy	278
LE ROYEUX	Gauchy	278

L'arrêt de prise en charge le plus demandé est inchangé par rapport à 2019 (Saint-Quentin Hôpital). L'arrêt ZAE Morcourt passe en troisième position (2^{ème} en 2019) alors que l'arrêt Flandre est le deuxième arrêt de prise en charge cette année (3^{ème} en 2019). Le trio de tête des arrêts les plus utilisés reste donc identique. Nous notons également la sortie des arrêts Gonnier, Gare SNCF et Victor Basch et l'entrée des arrêts Alsace, Henri IV, Le Royeux dans la liste des 10 arrêts les plus demandés pour la prise en charge. Ce constat montre un besoin régulier des clients sur ces arrêts.

La baisse de la fréquentation de 30% entre 2020 et 2019 s'explique pour partie par la crise sanitaire débutée en mars et la baisse de l'activité des entreprises et de la mise en place du télétravail.

En 2020, 8 940 voyages Déclic Agglo ont été réalisés pour un total de 151 522 kms produits, contre 16 510 voyages et 248 550 kms en 2019.

Nombre de voyages par communes (arrêts de descente)

SAINT-QUENTIN	3 874	43,34%	GAUCHY	102	1,14%
HOMBLIERES	553	6,19%	SAINT-SIMON	102	1,14%
MONTESCOURT LIZEROLLES	491	5,49%	CUGNY	99	1,11%
MESNIL SAINT-LAURENT	357	3,99%	MORCOURT	98	1,10%
FONTAINE-NOTRE-DAME	281	3,14%	CLASTRES	82	0,92%
ESSIGNY-LE-PETIT	269	3,01%	ARTEMPS	76	0,85%
JUSSY	263	2,94%	VILLERS SAINT-CHRISTOPHE	75	0,84%
OMISSY	229	2,56%	NEUVILLE-SAINT-AMAND	53	0,59%
FLAVY-LE-MARTEL	222	2,48%	ANNOIS	51	0,57%
FAYET	204	2,28%	FIEULAINE	47	0,53%
DALLON	180	1,79%	MARCY	36	0,40%
DURY	180	1,79%	HAPPENCOURT	35	0,39%
GRUGIES	159	1,78%	AUBIGNY-AUX-KAISNES	33	0,37%
FONSOMME	143	1,60%	OLLEZY	20	0,22%
CONTESCOURT	142	1,59%	REMAUCOURT	18	0,18%
LESDINS	137	1,53%	TUGNY-ET-PONT	15	0,17%
SOMMETTE EAUCOURT	130	1,45%	BRAY SAINT-CHRISTOPHE	14	0,16%
HARLY	107	1,20%	ROUVROY	1	0,01%
SERAUCOURT-LE-GRAND	104	1,16%	TOTAL	8940	100%

A l'identique du service Déclic Pro, ce service a été impacté par la crise sanitaire (télétravail, adaptation de la capacité d'accueil dans les véhicules pour le respect de la distanciation).

Ces mesures ont eu un impact sur le coefficient de remplissage (1,47 en 2020 versus 174 en 2019), ainsi que sur la fréquentation (-46% versus 2019).

Sur les 39 communes desservies par le Déclic Agglo, nous n'avons pas enregistré de voyages sur les communes de Fontaine les Clercs et Castres.

Saint-Quentin reste la commune la plus demandée en 2020 et dans les mêmes proportions (43,34% en 2020 vs 43,5% en 2019). Homblières reste en deuxième place (6,19% en 2020 contre 5,5% en 2019). Montescourt Lizerolles ne représentait que 2,4% des voyages en 2019 contre 5,49% en 2020. A contrario, Flavy le Martel ne représente plus que 2,48% en 2020 vs 5,1% en 2019.

Aucun voyage n'a été réalisé au départ ou à destination de l'arrêt Pôle Communautaire créé en 2019 dans la commune de Clastres.



**Déclic
AGGLO**



KMS COMMERCIAUX PAR LIGNE RÉGULIÈRE

	KMS 2019	KMS 2020	Variation
L1 Faubourg d'Isle-Colard Noël	249 795	221 603	-11,3%
L2 Harly C.C. - Gauchy CC	293 633	265 627	-9,5%
L3 Gare- Salicamp	186 405	162 237	-13,0%
L4 Libération - Fayet CC	248 019	227 458	-8,3%
L5 Neuville - Fayet CC	238 550	237 838	-0,3%
L6 Gauchy CC - Fayet CC	284 279	257 540	-9,4%
Renforts de lignes	6 384	3 596	-43,7%
	1 507 065	1 375 899	-8,7%

Les kilomètres commerciaux 2020 des lignes urbaines sont en nette baisse (-8,7%). Celle-ci s'explique par la crise sanitaire et les différentes mesures gouvernementales adoptées depuis mi-mars. Dès le 23 mars, notre offre de transport a été adaptée tenant compte de ces mesures. Nous nous sommes appuyés sur la « production été » connue de notre clientèle et adaptée à la fréquentation observée (soit 22 semaines de réseau en horaires d'été au lieu de 7 normalement du 23 mars au 23 août).

KM KILOMÈTRES

KMS TOTAUX TAD

	KMS 2019	KMS 2020	Variation
KMS Déclic Pro	74 240	55 639	-25,06%
KMS Déclic Agglo	248 550	151 522	-39,04%
Total KMS TAD	322 790	207 161	-35,82%

Les kilomètres produits sur les services TAD ont subi une baisse conséquente (-36%). Elle s'explique également par la crise sanitaire et les mesures gouvernementales qui en découlent.

Il est à noter que la baisse des kilomètres a été moins importante sur le Déclic Pro que sur le Déclic Agglo.

KMS TECHNIQUES À VIDE / DÉVIATIONS

Kms à vide

72 012 versus 84 626 kms en 2019

Kms techniques et déviations

82 550 versus 129 852 kms en 2019

Total 156 362 kms

KMS TOTAUX ROULÉS

2 044 233 kms réalisés en 2019

1 738 422 kms réalisés en 2020

COMMENTAIRES

sur la variation des kms

L'ensemble des services a été impacté au niveau de l'offre de transport au cours de 2020 ce qui a eu un impact sur la production kilométrique.

ETAT DU PARC AU 31/12/2020

- Le parc de véhicule est composé de 39 bus et 1 minibus
- Deux bus MAN Lion's City Efficient Hybrid sont arrivés en novembre 2020
- L'âge moyen du parc est de 12,1 ans

CONSOMMATION AUX 100KM

La consommation moyenne en 2020 est de 41,29 litres. En 2019 elle était de 44,28 litres, soit une baisse de -6,76%. Cette baisse s'explique essentiellement par le fait que les bus transportaient moins de personnes ce qui a impacté la consommation de carburant compte tenu d'un poids tracté moindre.

SINISTRALITÉ

En 2020, 22 accidents ont eu lieu dont 5 accidents 100% responsable et 1 à 50%. Le coût global de la sinistralité a été de 26 093 € HT. Ce coût est en forte baisse par rapport à 2019 (-30k €).

Nous avons eu un important accident en décembre 2019.

Le nombre d'accident sur l'année a baissé de 8 par rapport à 2019. Sur les 3 dernières années nous sommes en moyenne à 27 accidents par an.

MAINTENANCE

Les coûts de maintenance en 2020 s'élèvent à 685 014 € (719 429 € en 2019, soit - 4,78%).

5 moteurs ont été changés durant cet exercice pour un montant de 71 886 €.

Les remplacements de moteur ont concerné 3 bus euro 5

(mis en circulation en 2010),

et 2 bus euro 4 (mis en circulation en 2007 et 2008).

Par ailleurs, nous avons eu 13 520€ de coût lié à la réparation d'une face avant de bus suite à un accident.

Au cours de l'année 2020, notre atelier s'est lancé dans une politique 5S.

A terme cette démarche nous permettra d'optimiser le fonctionnement d'atelier.



CONSTRUCTEUR	TYPE	NOMBRE	ENERGIE	NORME EURO	AGE MOYEN	Kilométrage moyen
RENAULT	Agora	3	GO	1 Euro 2 / 2 Euro 3	23 / 19	729 896
RENAULT	Agora Articulé	1	GO	Euro 2	22	356 780
HEULIEZ	GX 327	29	GO	10 Euro 3 / 9 Euro 4 10 Euro 5	15 / 13 / 10	591 485
HEULIEZ	GX 327	2	GO	4 Euro 6	2	110 539
HEULIEZ	GX 427	2	GO	Euro 5	12	339 667
MAN	Lion's city	2	GO/ELEC	Euro 6	0,2	8 966
MERCEDES	Minibus City 35	1	GO	Euro 5	9	219 371
		40	-	-	12,1	520 931

RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

Au 31 décembre, nous comptons 105 salariés dont 21 femmes. Les conducteurs représentent 79 % des effectifs de l'entreprise. 5 conducteurs et 1 mécanicien ont été recrutés en 2020 pour faire face à différents départs.

	CONDUITE	EXPLOITATION	MAINTENANCE	APPRENTI	AGENCE	ADMINISTRATIF
HOMMES	69	7	5	1	-	2
FEMMES	14	-	1	-	3	3
TOTAL	83	7	6	1	3	5

AGE DES SALARIÉS

	18 À 34 ANS	DE 35 À 44 ANS	DE 45 À 54 ANS	55 ANS ET +	TOTAL SOCIÉTÉ
HOMMES	10	24	31	19	84
FEMMES	6	4	8	3	21
TOTAL	16	28	39	22	105

TRANCHE D'ÂGE

la plus représentative chez les salariés

45 & 54 ANS
(37,1%)

MOYENNE D'ÂGE
des salariés

46 ANS
(au 31 décembre)

RH RESSOURCES HUMAINES



	CONDUITE	EXPLOITATION	MAINTENANCE	APPRENTI	AGENCE	ADMINISTRATIF
ANCIENNETÉ						
TOTAL	83	7	6	1	3	5
ANCIENNETÉ MOYENNE	12,81	16,7	8,21	1,33	20,32	2,52
EMBAUCHES						
CDD	3	-	-	-	-	-
CDI	2	-	1	-	-	-

En 2020, 1 CDD a été transformé en CDI. 3 conducteurs étaient toujours en CDD au 31 décembre 2020.

FORMATION

Puisque le transport public est un métier de service, la performance de Pastel et la satisfaction de ses clients reposent en premier lieu sur les savoir-faire de ses collaborateurs. C'est pourquoi l'entreprise place le développement des compétences au centre de sa gestion des ressources humaines et offre à tous ses salariés, quel que soit leur métier, des opportunités de se former tout au long de leur carrière. En 2020, 1,27% de la masse salariale a été consacrée à la formation. 100% des salariés ont bénéficié d'une formation au cours des cinq dernières années.

THÈMES DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES	HEURES DE FORMATION
Formation Comité Social Economique	4	140
Formation Continue Obligatoire	29	1015
Habilitation électrique	2	28
Accueil Client	44	308
Recyclage SST	10	70
HEULIEZ batterie*	6	42
HEULIEZ GX*	6	126
Formateur, animateur d'entreprise*	1	185,5
L'Agrément au relevé d'identité	3	21
HEULIEZ système pneumatique*	5	70

Au total, 110 personnes ont été formées pour 2005,50 heures.
*formation mise en place pour la première fois au sein de l'entreprise.

ABSENTÉISME

En 2020, le taux d'absentéisme a été de 6,54% contre 5,75%. La hausse de celui-ci est dû notamment au fait que les arrêts garde d'enfant durant les confinements aient été intégrés dans le taux d'absentéisme.

	TAUX D'ABSENTÉISME
2019	5,75%
2020	6,54%



GAMME TARIFAIRE

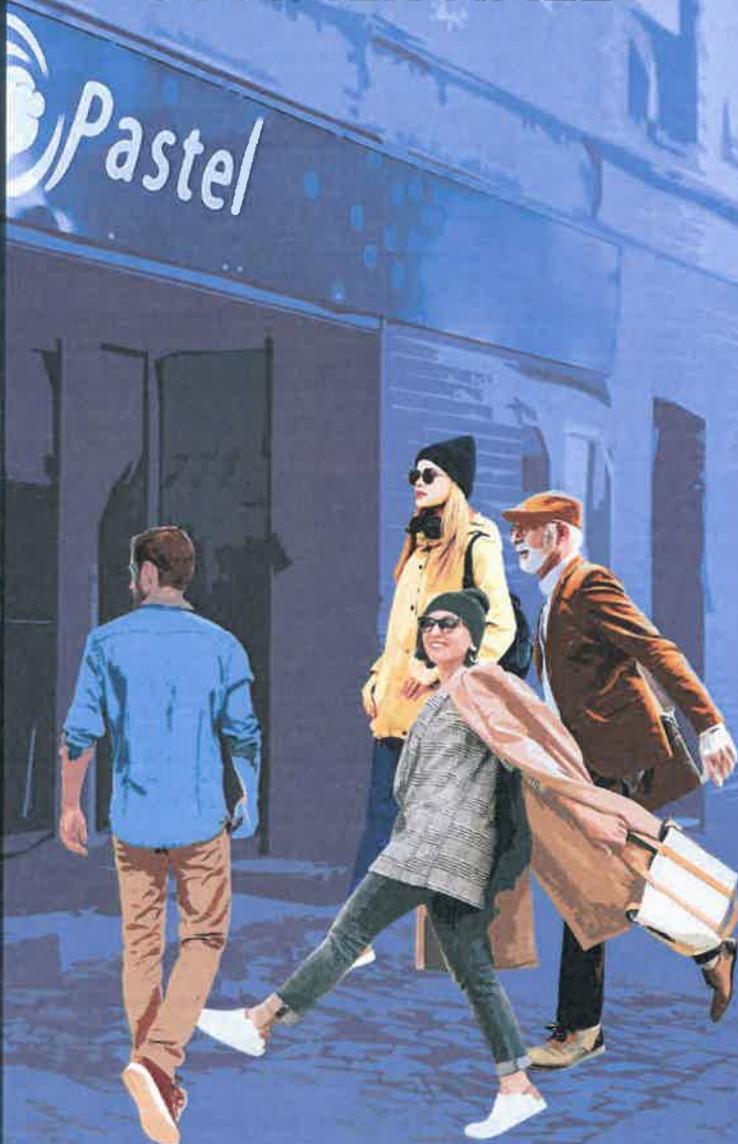
<i>Pas1</i> UNITÉ	1,30€
<i>Pas1</i> JOURNÉE	3€
<i>Pas10</i> CARNETS <i>10</i> TICKETS	9,90€
<i>PasG</i> GROUPE	7,50€
<i>Pas26</i> MENSUEL -26 ANS	16€
<i>PasM</i> MENSUEL 26-65 ANS	32€
<i>Pas65</i> MENSUEL +65 ANS	16€
<i>PasP</i> MENSUEL TRAIN + BUS	26,50€
<i>Pas26</i> ANNUEL -26 ANS	160€
<i>PasA</i> ANNUEL 26-65 ANS	320€
<i>Pas65</i> ANNUEL +65 ANS	160€
<i>Pas+</i> ASR TRAIN + BUS	16€
<i>Paso</i> GRATUIT	/
<i>PasE</i> ENTREPRISE	320€
<i>Pas1</i> DÉCLIC AGGLO	2,20€
<i>Pas10</i> DÉCLIC AGGLO	17€

Notre gamme tarifaire n'a pas évolué au cours de l'année 2020. La dernière évolution a eu lieu en 2018.

Elle s'appuie essentiellement sur des titres occasionnels : Pas1, PasJ1, Pas10 et sur des abonnements délivrés en fonction de l'âge : moins de 26 ans, 26-65 ans et plus de 65 ans.

A cette gamme tarifaire, s'ajoute des titres sociaux délivrés en fonction de la situation des personnes : seniors non imposables, PMR non imposables et demandeurs d'emploi.

TARIFS POLITIQUE ET COMMERCIALE



NOMBRE DE TITRES VENDUS, RECETTES ET VOYAGES

La crise sanitaire du Covid19 a contraint l'ensemble de la population à repenser, aménager ses habitudes de consommation et de déplacements. Ceci a eu pour conséquence une baisse de la fréquentation dans les bus ce qui a provoqué inéluctablement une baisse des ventes de titres et donc des recettes.

Les mesures gouvernementales (distanciel privilégié pour les collégiens, lycéens et étudiants, incitation au télétravail) et la fermeture des établissements scolaires pendant plusieurs semaines expliquent la baisse générale de nos différents indicateurs (mobilité, fréquentation, recettes) exposés ci-dessous.

Il est à noter que la vente de titres à bord de nos bus suspendue jusqu'au 21 septembre a engendré une augmentation de la part des ventes de titres dématérialisés (M-Ticket et E-Boutique).

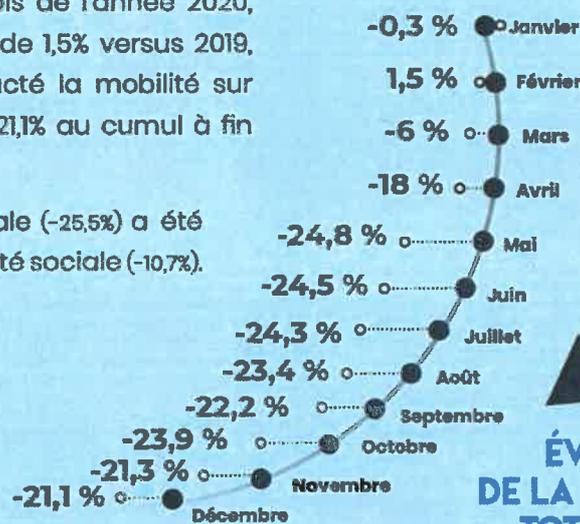
Au cours de cette année, nous nous sommes également fortement appuyés sur notre réseau de dépositaires, notamment pour la vente des titres unitaires et titres journée.

MOBILITÉ

Alors que sur les deux premiers mois de l'année 2020, la mobilité globale était en hausse de 1,5% versus 2019, la crise sanitaire a fortement impacté la mobilité sur le reste de l'année pour atteindre -21,1% au cumul à fin décembre.

La baisse de la mobilité commerciale (-25,5%) a été plus importante que celle de la mobilité sociale (-10,7%).

La mobilité sociale (demandeurs d'emploi, seniors non imposables, PMR > 80%) représente 34% de la fréquentation 2020 du réseau, contre 30% en 2019.



VOYAGES COMMERCIAUX PAR LIGNE

	VOYAGES TOTAUX	VOYAGES COMMERCIAUX	V/K*
1 FAUBOURG D'ISLE COLARD NOËL	875 185	578 932	2,61
2 HARLY CC – GAUCHY CC	670 473	443 516	1,67
3 GARE SNCF – SALICAMP	432 856	286 333	1,76
4 LIBÉRATION – FAYET CC	313 147	207 146	0,91
5 NEUVILLE – FAYET CC	870 441	575 794	2,42
6 GAUCHY CC – FAYET CC	692 857	458 322	1,78
TOTAL	3 854 960	2 550 042	1,85

*uniquement sur les voyages commerciaux. V/K 2019 : 2,27

Le V/K moyen des lignes (nombre de voyageurs transportés pour un kilomètre routé) s'est dégradé de 18,5% en 2020. La ligne 1 est toujours la ligne la plus fréquentée du réseau. Les lignes les plus fréquentées en 2020 sont la ligne 1 (ligne chrono) et la ligne 5. Elles représentent 45,3% des voyages totaux du réseau.

La ligne 4 a toujours un faible V/K (0,91 en 2020 versus 0,97 en 2019).

	VOYAGES COMMERCIAUX	V/K 2020	V/K 2019
Déclic Agglo	8 940	0,16	0,07
Déclic Pro	8 868	0,06	0,17
Total	17 806	0,09	0,10

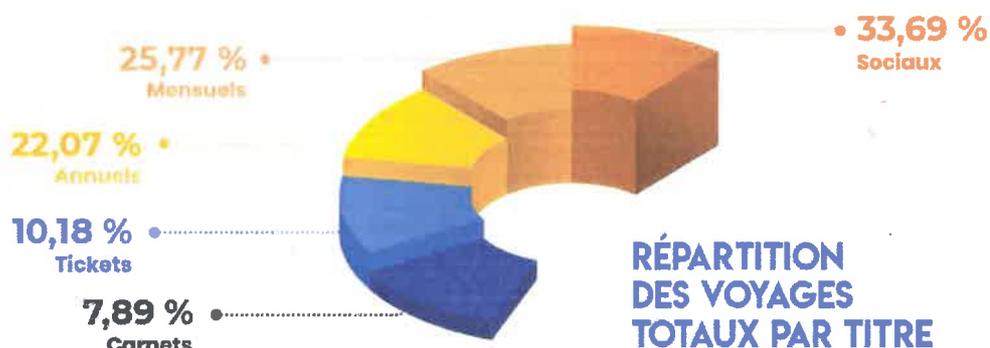
Concernant le TAD, le V/K est sensiblement identique à 2019.



Les recettes commerciales enregistrent une baisse conséquente sur l'exercice 2020 (- 525 744 € HT) en corrélation avec les indicateurs évoqués précédemment dans le rapport. La mise en gratuité sur le réseau du 23 mars au 11 mai (soit 7 semaines), accompagnée des différentes mesures gouvernementales (confinement, déconfinement suivi d'un second confinement) et d'une baisse de la fréquentation, expliquent cette perte de recette.

	2020	2019
TICKETS	32,57%	50,94%
CARNETS	20,04%	9,44%
GROUPES	0,32%	0,46%
MENSUELS	24,37%	21,03%
ANNUELS	22,28%	17,86%

Nous notons une forte baisse des ventes de tickets. Ces deux dernières années, la part des ventes de tickets était supérieure à 50%. Les clients se sont tournés davantage vers les carnets de 10. La suspension des ventes à bord des bus jusque fin septembre explique en partie cette tendance.



VENTES (QUANTITÉS) 2020

TICKETS

	PRIX TTC	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Cumul	
Pastel Unité	PasU	1,20	55 353	52 514	29 957	163	4 405	8 195	9 771	11 243	12 744	25 766	19 058	32 745	258 942
Pastel Journée 1 personne	PasJ1	3,00	5 801	4 919	3 083	23	1 312	2 219	2 449	3 053	3 151	3 980	2 994	4 723	37 607
Pastel Unité TAD		2,20	199	284	91	6	51	91	82	66	70	167	142	187	1 416

CARNETS

Pastel Carnet 10	Pas10	9,90	2 143	1 253	824	9	2 075	3 344	2 927	3 357	3 888	2 507	2 188	1 249	26 684
Pastel Carnet 10 TAD		17,00	76	66	51	10	33	76	77	72	88	64	74	80	737

GROUPES

Pastel Groupe 10 personnes	PasG	7,50	222	64	28	0	0	50	0	5	83	61	55	30	596
----------------------------	------	------	-----	----	----	---	---	----	---	---	----	----	----	----	-----

MENSUELS

Pastel - 26 ans Mensuel	Pas26	16,00	1 578	1 402	802	0	251	457	535	903	1 277	1 124	1 293	827	10 289
Pastel 26-65 ans Mensuel	PasM	32,00	448	408	207	0	283	297	262	308	368	325	333	270	3 511
Pastel +65 ans Mensuel	Pas65	18,00	66	66	11	0	38	42	30	35	46	40	31	39	445
Mensuel - "Scolaire Oïse"		16,00	1	0	0	0	0	0	0	1	5	0	1	1	9
Mensuel - "Scolaire Aisne"		18,00	1	0	1	0	0	1	0	0	9	2	0	1	15
Pastel Partner Mensuel Salarié	PasP	26,50	0	0	0	0	4	5	9	5	0	4	3	5	35
Pas'+ - "ASR Train+Bus" Elève	Pas+	14,40	0	0	0	0	0	0	0	41	230	20	7	5	303

ANNUELS

Pastel -26 ans Annuel	Pas26	160,00	77	23	40	0	7	29	78	828	325	101	56	21	1 398
Pastel 26-65 ans Annuel	PasA	320,00	54	23	12	0	19	21	22	50	40	17	21	26	305
Pastel +65 ans Annuel	Pas65	180,00	44	16	4	0	10	4	8	4	11	5	9	37	152

SOCIAUX

Pastel Demandeur d'Emploi Mensuel	Pas0	0,00	1 057	1 053	920	0	851	804	803	815	972	916	839	942	10 072
Pastel Sénior et Handicap Annuel	Pas0	0,00	3 202	180	53	0	30	61	47	25	63	21	13	1 713	5 388
Pastel Porte Drapeau Annuel		0,00	9	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	16
Pastel Libre circulation Annuel		0,00	77	103	2	0	0	0	6	1	3	1	0	1	194

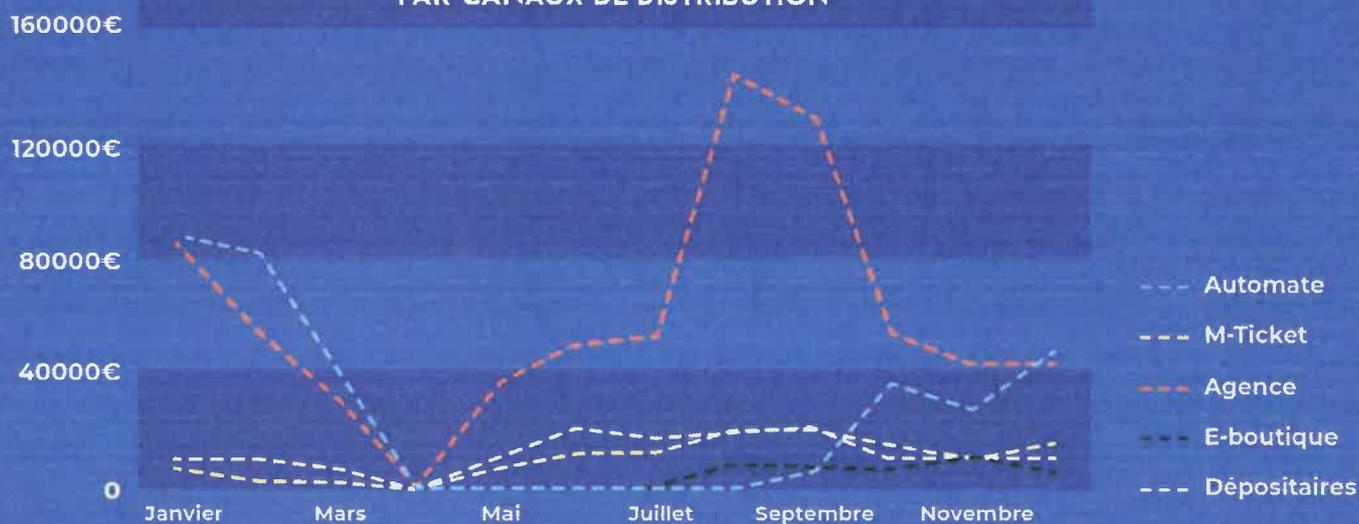
ETUIS

Carte Pastel		1,50	507	277	180	0	77	182	200	550	652	257	206	215	3 333
Pochette Pastel		0,50	239	102	76	0	26	77	53	85	108	91	60	130	1 047

VENTES (RECETTES TTC)

	Quantités 2020	Quantités 2019	Ecart Quantités 2019/2020	Recettes 2020	Recettes 2019	Ecart Recettes 2019/2020
TICKETS						
Pastel Unité	258 842	617 708	-58,08%	336 825	803 021	-58,08%
Pastel Journée 1 personne	37 807	62 991	-40,30%	112 821	188 973	-40,30%
Pastel Unité TAD	1 416	4 935	-71,31%	3 115	10 857	-71,31%
CARNETS						
Pastel Carnet 10	28 884	18 844	53,49%	285 954	188 758	51,49%
Pastel Carnet 10 TAD	737	1 114	-33,84%	12 529	18 938	-33,84%
GROUPES						
Pastel Groupe 10 personnes	598	1 211	-50,78%	4 470	9 083	-50,79%
MENSUELS						
Pastel - 26 ans Mensuel	10 259	12 713	-19,30%	184 144	203 408	-10,30%
Pastel 26-65 ans Mensuel	3 511	4 559	-22,99%	112 352	145 888	-22,99%
Pastel +65 ans Mensuel	445	780	-41,45%	7 120	12 180	-41,45%
Mensuel - "Scolaire Oise"	9	13	-30,77%	1 440	1 824	-21,05%
Mensuel - "Scolaire Aisne"	15	28	-46,43%	2 320	1 744	33,03%
Pas* - "ASR Train+Bus"	35	388	-90,44%	50 335	48 330	8,64%
Pastel Partner Mensuel	303	95	218,95%	868	2 518	-65,55%
ANNUELS						
Pastel -26 ans Annuel	1 388	1 489	-8,0%	204 320	213 872	-4,47%
Pastel 26-65 ans Annuel	305	347	-12,10%	83 744	108 032	-22,48%
Pastel +65 ans Annuel	152	174	-12,64%	21 520	25 584	-15,88%
SOCIAUX						
Pastel Demandeur d'Emploi Mensuel	10 072	12 684	-20,59%			
Pastel Senior et Handicap Annuel	5 388	5 882	-8,09%			
Pastel Porte Drapeau Annuel	16	32	-50,00%			
Pastel Libre circulation Annuel	194	232	-16,38%			
ETUIS						
Carte Pastel	3 333	4 534	-26,49%	5 000	8 801	-26,49%
Pochette Pastel	1 047	2 228	-53,01%	524	1 114	-53,01%
DIVERS						
Location de Vélo				260	1 392	-79,89%
TOTAL TTC				1 289 479	1 868 383	-29,41%

EVOLUTION DES RECETTES PAR CANAUX DE DISTRIBUTION



VOYAGES PAR TITRE

2020

Clès de mob	Quantités 2020	Voyages 2020	Quantités 2019	Voyages 2019	ECART
-------------	----------------	--------------	----------------	--------------	-------

TICKETS	Pastel Unité	1,11	258 042	287 426	617 708	688 283	-58,24%
	Pastel Journée 1 personne	2,80	37 607	106 300	82 981	176 376	-40,30%
	Pastel Unité TAD	1,00	1 416	1 416	4 935	4 935	-71,31%
CARNETS	Pastel Carnet 10	11,10	26 884	298 190	18 844	188 968	69,48%
	Pastel Carnet 10 TAD	10,00	737	7 370	1114	11140	-33,84%
GROUPES	Pastel Groupe 10 personnes	11,10	596	6 616	1211	13 442	-50,76%
MENSUELS	Pastel - 26 ans Mensuel	66,70	10 269	684 278	12 713	847 857	-19,30%
	Pastel 26-65 ans Mensuel	66,70	2 611	234 184	4 659	304 086	-22,99%
	Pastel +65 ans Mensuel	101,70	445	46 267	780	77 292	-41,45%
	Mensuel - «Scolaire Oise»	62,00	9	468	13	676	-30,77%
	Mensuel - «Scolaire Aisne»	62,00	16	780	26	1 456	-46,43%
	Pastel Partner Mensuel	62,00	36	1 820	95	4 940	-63,16%
	Pas'+ - «ASR Train+Bus» (54,12)	54,12	303	3125	388	71 438	-56,43%
	ANNUELS	Pastel - 26 ans Annuel (66,70)	66,70	1398	841688	1 489	784 792
Pastel 26-65 ans Annuel (66,70)	66,70	305	144673	347	183 166	-21,01%	
Pastel +65 ans Annuel (101,70)	101,70	162	88342	174	81258	-16,90%	
SOCIAUX	Pastel Demandeur d'Emploi Mensuel	47,20	10 072	476 398	12 684	698 686	-20,89%
	Pastel Senior et Handicap Annuel	18,10	6 388	793 640	6 382	820 111	-3,24%
	Pastel Porto Drapeau Annuel	18,10	16	2 283	32	4 634	-51,17%
	Pastel Libre circulation Annuel	15,80	164	33 717	222	38 016	-11,31%
TOTAL					3 672 797	4 912 893	-21,71%
TOTAL Voyages commerciaux					2 660 043	3 422 209	-26,49%
TOTAL Voyages sociaux					1 304 818	1 481 446	-10,71%
TOTAL Voyages de clic agglo					8 940	16 610	-46,85%
TOTAL Voyages de clic pro					6 888	12 729	-30,34%

CAMPAGNE DE COMMUNICATION COVID19

Inévitablement, les campagnes de communication ont, elles aussi, été marquées par la crise sanitaire dès le mois de mars. Le fil conducteur était de mettre en avant la responsabilité de chacun autour du respect des règles de distanciation sociale et de port du masque, ainsi que donner pleine confiance à nos clients pour éviter le recours à l'autosolisme.

NOUS PRENONS SOIN DE VOUS, ON COMPTE SUR VOUS

VOYAGEZ EN TOUTE SECURITE

PASTEL PREND SOIN DE VOTRE SANTE EN PROCEDANT A UNE DESINFECTION QUOTIDIENNE DE SES BUS

- PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
- GARDEZ VOS DISTANCES
- RESPECTEZ LES REGLES D'HYGIENE
- EVITEZ LES HEURES DE POINTE

Une campagne d'affichage a été menée avec JC DECAUX lors du déconfinement en mai.

Les relations presse ont été accentuées pour nous permettre de relayer les informations essentielles à nos clients réguliers et occasionnels. Un reportage Ma Télé a eu lieu pour expliquer aux voyageurs les différentes procédures mises en place (désinfection, nébulisation etc.) pour assurer leur sécurité à bord des bus.

En amont du déconfinement, une interview de Nicolas BAYARD a été réalisée par Ma Télé pour évoquer notamment les mesures sanitaires spécifiques dans les transports collectifs (1 siège sur 2, distanciation sociale etc).



VOYAGEZ EN TOUTE SECURITE

NOUS PRENONS SOIN DE VOUS, ON COMPTE SUR VOUS

- EVITEZ LES HEURES DE POINTE
- PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
- GARDEZ VOS DISTANCES
- RESPECTEZ LES REGLES D'HYGIENE

PASTEL PREND SOIN DE VOTRE SANTE EN PROCEDANT A UNE DESINFECTION QUOTIDIENNE DE SES BUS

transdev
JC DECAUX
PASTEL

RÉSEAUX SOCIAUX



Notre page Facebook fut essentielle pour garder du lien avec nos clients.

La ligne éditoriale a été revue pour s'adapter à l'actualité et proposer un contenu à la fois informatif et divertissant pour permettre à nos clients de vivre au mieux les confinements.

Au 31 décembre nous avons 6 093 abonnés contre 5 235 à fin 2019 (+16%).



Une page LinkedIn a également été créée en juillet. Le contenu est différent puisqu'il nous permet de communiquer auprès de notre réseau de professionnels.



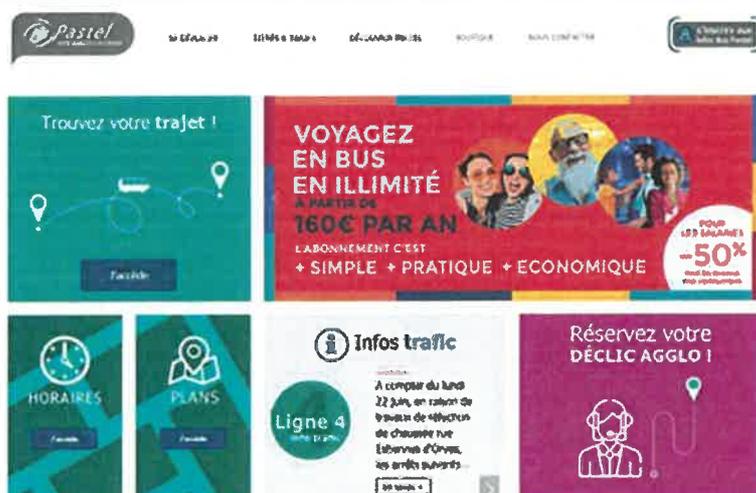
OPÉRATIONS DE CONTRÔLE



Être en charge de la mobilité des personnes, c'est faire de la sécurité un prérequis.

Celle de nos clients, comme celle de nos collaborateurs, constitue une priorité pour Pastel.

De nombreuses opérations de contrôle coordonnées avec la police nationale et la police municipale sont menées régulièrement, en fonction des circonstances et de l'analyse conjointe. Elles visent une présence dissuasive, une sécurisation renforcée et une visibilité accrue sur le terrain. Corinne MINOT, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin, était notamment présente lors de plusieurs opérations menées cette année.



NOUVEAU SITE WEB

Notre nouveau site web a été mis en ligne au 1^{er} juillet. Plus simple, plus lisible et plus ergonomique, il offre notamment deux nouveaux outils : un calculateur d'itinéraire et une info trafic en temps réel.

A PARTIR DU
1^{er} JUILLET
2020

NOUVEAU RECHARGEZ VOTRE ABONNEMENT DE BUS EN LIGNE



★ RAPIDE ★ FACILE 24H/24H 7 JOURS/7

BOUTIQUE EN LIGNE
DISPONIBLE SUR NOTRE
NOUVEAU SITE INTERNET



JUSQU'AU
22
AOÛT
2020

RENOUVELEZ DÈS MAINTENANT VOTRE ABONNEMENT DE BUS PASTEL



1 KIT ÉTÉ OFFERT

PARTICIPEZ
À NOTRE
GRAND JEU CONCOURS
500€ DE BONS D'ACHAT
À GAGNER



BOUTIQUE EN LIGNE

La boutique en ligne, lancée au 1^{er} juillet, a rencontré un franc succès dès son lancement, notamment auprès des moins de 26 ans. Elle permet au client de recharger sa carte nominative depuis son domicile, 24h/24 et 7j/7.

JEU DE L'ÉTÉ

Afin d'inciter les clients abonnés à renouveler leur abonnement sans attendre la rentrée et réduire ainsi les flux à l'agence fin août / début septembre, un grand jeu concours a été mis en place sur les 2 mois d'été.

500 € de bons d'achat chez les commerçants du centre-ville étaient à gagner et chaque client recevait son « kit été » (casquette et lunettes de soleil estampillés Pastel).

Malheureusement, cette animation n'a pas rencontré un franc succès. Par prudence et ne sachant pas comment allait se passer la rentrée avec la crise sanitaire, les clients ont joué la prudence et ont attendu en majorité la fin de l'été pour renouveler leur abonnement.

INTERVENTION AUPRÈS DES COLLÉGIENS

Etablir un dialogue construit avec les collégiens est un enjeu pour le réseau Pastel car ils sont ou seront pour beaucoup des utilisateurs quotidiens des lignes de bus pendant toute leur scolarité.

Aidé d'outils pédagogiques performants qui concourent à la formation d'un esprit civique et favorisent le développement de comportements adaptés, Pastel a réalisé des animations dans plusieurs collèges de Saint-Quentin sur les mois de septembre/octobre.



L'objectif est d'intégrer le transport en commun dans l'univers des jeunes et leur permettre de :

- Démystifier l'utilisation du bus
- Apprendre à s'en servir et donc utiliser la ville et ses composantes
- Mettre en évidence les règles de comportement civique



PERMANENCES DANS LES CENTRES COMMERCIAUX

Des permanences ont été organisées dans les centres commerciaux (Auchan, Leclerc, Cora) les deux semaines avant la rentrée scolaire, permettant ainsi de désengorger l'agence commerciale et de proposer d'autres lieux aux clients pour la création ou le renouvellement de leur abonnement.

JOURNÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pastel a participé à la Journée du Développement Durable le 29 août, Place de l'Hôtel de Ville à Saint-Quentin. La possibilité était donnée aux visiteurs d'acheter des titres sur place (tickets et abonnements).



JEU DE NOËL

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire et les confinements successifs, nous avons souhaité combattre la morosité ambiante en proposant un jeu de Noël en ligne et un concours de dessin pour les plus jeunes, tout en apportant notre soutien au commerce local. Les gagnants ont remporté des chèques cadeaux valables chez les commerçants de proximité.



OUTIL CRM

Pour optimiser ses actions marketing et le suivi de celles-ci, Pastel s'est doté d'un outil CRM en juillet 2020. Le service intègre des applications dédiées au marketing relationnel : envoi de newsletters, de campagnes de SMS marketing et construction de parcours client personnalisés.

Pastel est engagé depuis plusieurs années sur les thématiques relevant de la qualité de service, de la sécurité de ses salariés et des clients, ainsi que sur l'impact de son activité sur l'environnement.

Ainsi, au travers d'une démarche d'amélioration continue, Pastel s'est associé à l'ensemble des filiales de la région Transdev Hauts de France pour la mise en place, à court terme, d'une triple certification ISO 9001, 14001 et OHSAS 18001.

Cette démarche structurante est auditée plusieurs fois par an pour garantir son efficacité. Elle est pilotée par notre service QSE.

A trois reprises au cours de l'année 2020, notre site a été contrôlé par des auditeurs externes sur plusieurs volets et notamment sur la conformité réglementaire, (électricité, équipements de l'atelier, moyen de lutte contre l'incendie) et sur les entreprises extérieures (plans de prévention et protocoles de sécurité).

Des Safetywalk ont également été réalisées.

Ces audits ont pour but de mesurer à date de l'état d'avancement de notre société dans cette démarche de triple certification.

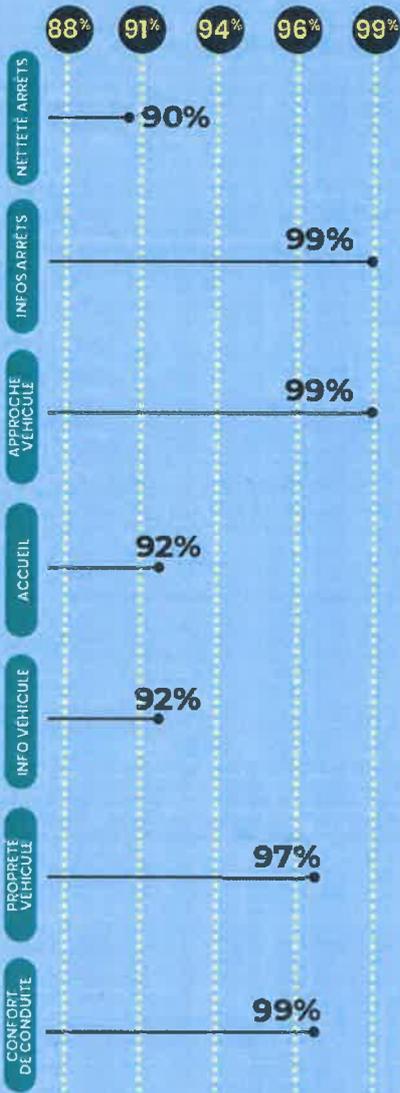
Par ailleurs, tout au long de l'année, les domaines de la qualité

la sécurité et l'environnement sont suivis et mesurés au travers de plusieurs indicateurs.

The logo consists of the letters 'Q', 'S', and 'E' in a bold, white, sans-serif font. The 'Q' is on the left, the 'S' is in the middle and overlaps the 'Q', and the 'E' is on the right. The letters are enclosed within a white dashed arc that curves over them.

**QUALITE,
SECURITE,
ENVIRONNEMENT**

Mesures véhicules



La qualité de service

Nous avons réalisé 79 enquêtes dans les véhicules sur l'année. Ces mesures sont réalisées par un auditeur interne et par un organisme extérieur.

Notre taux de satisfaction global est au-dessus de 95%.

Nous contrôlons également la qualité de service proposée par notre agence commerciale.

L'accueil en agence commerciale et la disponibilité des hôtesses sont mesurés à travers 30 enquêtes téléphoniques et en agence.

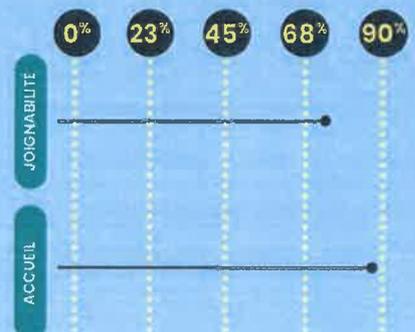
Afin de faciliter le parcours client, nous déclinons régulièrement de nouvelles solutions permettant de désengorger l'agence (E-boutique, le paiement via smartphone, l'information sur le site internet : calcul d'itinéraire, fiches horaires, réservations en ligne...).

QUALITÉ

La ponctualité

Chaque mois celle-ci est mesurée. Notre taux moyen de ponctualité sur l'année se situe à 78%.

Mesures en Agence

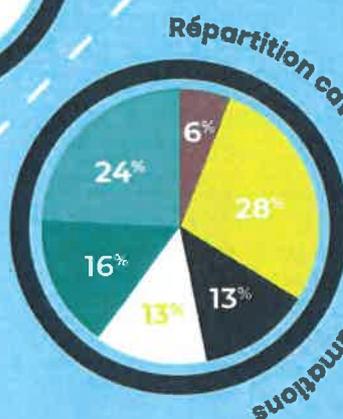


Les réclamations
Mensuellement nous collectons l'ensemble des réclamations émanant de plusieurs canaux.
(Agence, site Internet, correspondance diverse).



Toutes les réclamations sont catégorisées pour permettre une analyse approfondie et la mise en place d'actions ciblées. Les clients sont contactés par courrier, mail ou téléphone pour échanger sur l'incident et apporter une réponse à l'évènement porté à notre connaissance.

Nous notons un nombre quasiment identique de réclamations par rapport à l'année 2019. En moyenne nous recevons 8 réclamations mensuellement. Il s'agit de l'ensemble des réclamations portées à notre connaissance y compris celles non-avérées.



- Comportement du conducteur
- Joignabilité Agence commerciale
- Ponctualité
- Réservation TAD
- Autres
- Accessibilité / PMR

La sécurité est l'affaire de tous. Ce slogan a d'autant plus été important en cette année où la crise sanitaire nous a touché dès le mois de mars.

L'ensemble de l'équipe de direction de PASTEL s'est mobilisé pour garantir, non seulement, la sécurité des collaborateurs mais aussi celles des clients et intervenants sur site.



SÉCURITÉ

Dès le mois de mars, nous avons su nous adapter rapidement et mettre en place plusieurs actions visant à informer et protéger l'ensemble des parties prenantes de notre activité.

Tout d'abord, conformément aux textes en vigueur, nous avons mis en place, des affichages, et limité la capacité d'accueil dans les véhicules et les locaux. Nous avons équipé les postes de conduite de bâches protectrices afin d'isoler le conducteur et stopper la vente de titres pour limiter les contacts. Notre objectif a été de tendre vers une continuité de notre mission de service public en préservant notre personnel.

Une brigade de lavage a été également mise en place pour effectuer quotidiennement la désinfection des véhicules roulants. Notre entreprise a fait l'acquisition d'un dispositif de nébulisation et divers équipements pour réaliser ces tâches.

Au sein de l'établissement le télétravail a été instauré pour les fonctions dites support. Nous avons également distribué plusieurs EPI à l'ensemble des salariés (Gel hydroalcoolique, lingettes, masques, gants...).

Enfin nos process ont été adaptés en conséquence à tous les niveaux de l'entreprise.





Prévention

Dans le même temps le service QSE a continué et amplifié ces actions de prévention au travers des causeries et formations.

Puis, pour garantir la sécurité de nos prestataires, et en conformité avec les textes réglementaires, nous avons replanifié les contrôles réglementaires des équipements et adapté nos plans de préventions et protocoles de sécurité.

Dépistage alcoolémie et stupéfiant

Deux dépistages ont eu lieu au cours de l'année, le premier en juin et le second en décembre. 54 salariés ont été contrôlés sur le domaine de l'alcoolémie et 12 sur les stupéfiants, soit 79% du personnel roulant.

Contrôle et fraude



88 137
Voyageurs

ont été contrôlés en 2020
contre 107 852 en 2019.

Lors de la phase de gratuité du réseau nous n'avons pas réalisé de contrôles et les contrôles ont été limités lors des différentes phases de confinement afin de protéger notre personnel.



1 640 PV

ont été dressés contre
1 339 en 2019



Le taux de fraude
a augmenté de **50%**.
Il est passé de 1.24 à 1.86 %



Le taux de recouvrement
des PV s'est légèrement
dégradé, il est passé
de 46.79 % à 44.45 %

ENVIRONNEMENT

Le coût de notre empreinte environnementale est un sujet qui ne cesse de prendre de l'importance dans l'opinion publique. C'est pourquoi la politique de Pastel s'est accentuée cette année.

Notre impact est essentiellement lié à notre flotte de véhicules. Le suivi et les actions sur notre consommation de carburant sont au cœur de notre stratégie.

Pour effectuer cette réduction nos efforts se focalisent sur 2 aspects ; la formation du personnel de conduite à l'écoconduite et le choix de technologies innovante et éco-responsables.

Ainsi Pastel a fait l'acquisition de deux nouveaux véhicules embarquant une technologie de micro-hybridation. Celle-ci permet de couper le moteur thermique à l'arrêt et le remplacer par le moteur électrique lors de la phase de redémarrage du véhicule.

Notre politique environnementale s'articule également autour de la gestion de nos déchets. Non-seulement notre service QSE garanti un suivi rigoureux de ces derniers. Mais en outre il participe à une réflexion globale sur le choix de produits réutilisables non dangereux et de réduction des emballages.

Par exemple, lors de l'achat de produits chimiques

nous privilégions

les label « Ecocert » ou « Ecolabel ».

 **Pastel**

VOTRE MOBILITÉ A DE L'AVENIR

COMPTE D'EXPLOITATION

Compte d'exploitation analytique des lignes (en € HT)	2019	2020	Ecart en valeur	Ecart en %	CEP 2020 (€ 2004)	CEP 2020 (Inflation 31,83%)
Recettes du réseau	1 758 962	1 273 657	-485 305	-27,6 %	1 923 000	2 531 245
CA scolaires	0	0	0		32 000	42 122
Participation forfaitaire révisable Pfn	6 136 957	6 305 911	168 954	2,8 %	3 919 000	5 158 580
Participation forfaitaire fixe Pfn						
Total participation forfaitaire	6 136 957	6 305 911	168 954	2,8 %	3 919 000	5 158 580
TAD	285 294	219 156	-66 137	-23,2 %		
TAD Régularisation provision fin d'année	-31 273	42 247	73 521	-235,1 %		
Subvention d'exploitation	0	0	0		30 000	39 489
Revenus des infractions	11 827	15 383	3 557	30,1 %	10 000	13 163
Sous-traitance de transport	-376 528	-242 242	134 286	-35,7 %	0	0
Produits nets transport	7 785 237	7 614 112	-171 125	-2,2 %	5 914 000	7 784 598
Produits complémentaires	110 861	49 061	-61 799	-55,7 %	36 000	47 387
Produits nets d'exploitation (1)	7 898 098	7 663 174	-232 923	-2,9 %	5 950 000	7 831 985
Personnel de conduite	-4 050 233	-3 909 819	140 414	-3,5 %	-2 765 000	-3 639 570
Coût des kilomètres roulants	-1 457 455	-1 220 580	236 876	-16,3 %	-915 000	-1 204 415
Energie, lubrifiants, pneumatiques	-738 026	-535 566	202 460	-27,4 %	-519 000	-683 160
Energie	-691 723	-490 084	201 638	-29,2 %	-475 000	-625 243
Lubrifiants	-18 288	-18 036	251	-1,4 %	-9 000	-11 847
Pneumatiques	-28 016	-27 445	571	-2,0 %	-35 000	-46 071
Maintenance MR	-719 429	-685 014	34 416	-4,8 %	-396 000	-521 255
Autres coûts avant parc	0	0	0		-20 000	-26 326
Marge avant Parc	2 388 409	2 532 776	144 366	6,0 %	2 250 000	2 981 675
% des produits d'exploitation	30 %	33 %	3 %	9,3 %	38 %	50 %
Coûts liés au parc	-473 641	-435 011	38 630	-8,2 %	-629 000	-827 953
Terme véhicule	-341 500	-311 100	30 400	-8,9 %	-324 000	-426 481
Amort. et autres (dt; +/- values et QP subv)	-341 500	-311 100	30 400	-8,9 %	-324 000	-426 481
Terme fixe rachat parc	0	0	0		0	0
Autres coûts liés au parc	-132 141	-123 911	8 230	-6,2 %	-305 000	-401 472
Assurance flotte	-102 354	-102 921	-567	0,6 %	-99 000	-130 314
Impôts et taxes véhicules	-29 787	-20 990	8 797	-29,5 %	-206 000	-271 158
Marge avant structure	1 914 768	2 097 765	182 996	9,6 %	1 621 000	2 183 722
% des produits d'exploitation	24 %	27 %	3 %	12,9 %	27 %	36 %
Coûts de structure	-2 392 603	-2 227 589	165 014	-6,9 %	-1 242 000	-1 634 845
% des produits d'exploitation	-31 %	-28 %	3 %	-9,1 %	-21 %	-27 %
Personnel structure	-905 593	-845 874	59 719	-6,6 %	-624 000	-821 371
Service Commercial	-272 693	-266 075	6 617	-2,4 %	-159 000	-209 292
Service Exploitation	-375 035	-349 309	25 726	-6,9 %	-253 000	-333 024
Service Administratif	-257 866	-230 490	27 376	-10,6 %	-212 000	-279 056
Assistances	-462 658	-459 399	3 259	-0,7 %	-100 000	-131 630
Divers Coûts de structure	-1 024 352	-922 316	102 036	-10,0 %	-518 000	-681 843
Coût immobilier	-509 632	-481 744	27 888	-5,5 %	-273 000	-359 350
Marketing	-12 944	-16 104	-3 160	24,4 %	-70 000	-92 141
Informatique et bureau	-72 286	-77 640	-5 354	7,4 %	-49 000	-64 499
Maintenance SAEIV/Billétique	-47 879	-46 571	1 308	-2,7 %	0	0
Autres coûts structure	-381 611	-300 256	81 355	-21,3 %	-126 000	-165 854
Coûts de revient (2)	-8 373 932	-7 792 998	580 934	-8,9 %	-6 571 000	-7 333 107
Résultat d'exploitation Transport (1)-(2)	-477 834	-128 824	348 010	-72,8 %	379 000	498 878
Frais de personnel désinfection véhicules / Covid	0	-89 179	-89 179			
Autre résultat exceptionnel	90 468	72 478	-17 990	-19,9 %		
Résultat d'exploitation opérationnel	-387 366	-146 525	240 841	-62,2 %	379 000	498 878
Résultat financier	-12 166	-4 196	7 970	-65,5 %	-115 000	-151 375
Aléas (1% des dépenses)					-57 000	-75 029
Résultat brut	-399 532	-150 721	248 811	-62,3 %	207 000	272 474
Résultat Net	-399 532	-150 721	248 811	-62,3 %	138 000	181 648

PRODUITS NETS D'EXPLOITATION

- 232 923 €

Les produits nets d'exploitation sont en baisse de - 232 923 € vs 2019.

Nous constatons une baisse générale de nos recettes provenant de la vente des titres auprès des clients sur notre activité urbaine et transport à la demande. Nous relevons une baisse de - 512 K€ sur le réseau urbain y compris le service Déclic Pro et de -12 K€ sur le service Déclic Agglo.

L'estimation de la provision des recettes à la fin de l'exercice 2019 génère un effet favorable sur l'exercice 2020 de 40 K€.

L'augmentation contractuelle de la CFF de 103 K€ associée à une baisse de nos coûts de sous traitance sur le service Déclic Agglo de 134 K€, nous permettent de minimiser l'impact de la forte baisse des recettes commerciales sur nos produits nets d'exploitation.

Les produits complémentaires baissent de -62 K€ et s'expliquent notamment par la baisse de l'activité annexe au réseau urbain (transport occasionnel) et de la redevance provenant de la publicité sur les véhicules (-11 K€).



PERSONNEL DE CONDUITE 140 414 €

Cette baisse de nos coûts de personnel s'explique essentiellement par la mise en place du chômage partiel au sein de l'entreprise lors du 1^{er} confinement.

COÛT DES KILOMÈTRES ROULANTS - 236 876 €

Ce gain vs l'exercice 2019 provient essentiellement des gains sur le poste « Energie » de 202 K€. Sur ce poste nous avons bénéficié d'un effet prix de 109 K€, d'un effet efficacité de 32 K€ et d'un effet volume de 61 K€. Nous notons également une baisse des coûts de maintenance de 34 K€. Les grosses réparations dont le changement des moteurs ont été moins importantes sur cet exercice.

VARIATION DES CHARGES - 165 014 €

La variation du poste « personnel de structure » s'explique essentiellement par le départ d'un agent d'exploitation qui n'a pas été remplacé (59 K€).

Le poste assistance qui englobe les charges suivantes : comptabilité générale et fournisseur, service paie, services supports à notre filiale : Bureau d'Etude, Marketing, Ressources Humaines, Contrôle de Gestion, Parc et Maintenance, Informatique... est stable.

Les frais relatifs à l'entretien des bâtiments ont été moindres par rapport à l'exercice 2019 (-28 K€).

Nous constatons également des économies sur les divers frais de structure comparé à l'année 2019 exceptionnellement élevée.

RÉSULTAT NET - 150 721 €

Le résultat net s'élève à -151 K€ et est en amélioration de 249 K€ par rapport à 2019.



 *Pastel*

VOTRE MOBILITÉ A DE L'AVENIR

Agence commerciale

Rue Buridan 02100 Saint-Quentin

03 23 62 62 62

contactpastel@transdev.com

www.buspastel.fr

 **transdev**
the mobility company

 **AGGLO DU
SAINT
QUENTINOIS**
L'Agglo proche de vous !

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**TOURISME - Demande
de classement de l'Office
de Tourisme et des
Congrès du Saint-
Quentinois en catégorie I.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/06/21

Date d'affichage :
16/06/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers
votants : 74

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamilia MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Stéphane LINIER, M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Le Tourisme constitue un secteur phare du développement de l'économie saint-quentinoise. La destination accueille chaque année de nombreux touristes, visiteurs d'affaires ou d'agrément qui, aux côtés de la population locale, bénéficient d'une offre de services proposés par les hébergeurs, restaurateurs, responsables de sites et d'équipements, organisateurs de manifestations et d'événements culturels

notamment. La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois dotée de la compétence Tourisme, délègue à la régie Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois, la gestion et la mise en œuvre de cette politique touristique.

Les offices de tourisme peuvent se faire classer, dans le cadre d'une démarche volontaire. Le classement constitue un levier puissant pour renforcer leur rôle fédérateur au regard de l'action touristique à développer dans leur périmètre d'intervention et permet aux collectivités d'accéder à certains avantages comme par exemple l'obtention de la dénomination de commune touristique.

Par arrêté en date du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des Offices de Tourisme, l'Etat a simplifié et rénové la procédure de classement, souhaitant ainsi encourager les Offices de Tourisme à se faire classer pour mieux affirmer leur rôle dans les destinations touristiques grâce à l'effet structurant qui peut en résulter au plan local.

La simplification correspond à la nécessité d'adapter le droit pour être à la fois plus pertinent et efficace. Le choix des critères est désormais davantage orienté vers les services rendus aux touristes plutôt que sur l'organisation et la gouvernance interne de la structure, traduisant certaines orientations fortes :

- le maintien d'un accueil physique de qualité, notamment pour la clientèle étrangère ;
- un renforcement du recours aux nouvelles technologies (site internet multilingue et réseaux sociaux) pour l'information du public (avant et pendant le séjour) et le traitement de la satisfaction de la clientèle (après le séjour).

Sur proposition de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois, il revient au Conseil de Communauté de formuler la demande de classement en catégorie I de ce dernier auprès du représentant de l'Etat dans le département.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de solliciter auprès du Préfet de l'Aisne le classement de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois en catégorie I.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53524-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**TOURISME - Etude de
réaffectation des maisons
éclésières de la
destination touristique du
Saint-Quentinois -
Avenants n°1 aux
conventions.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/06/21

Date d'affichage :
16/06/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamilia MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la Communauté de Communes du Pays du Vermandois et la Communauté de Communes du Val de l'Oise souhaitent affirmer leur partenariat et s'engagent à financer l'étude de réaffectation des maisons éclésières de la destination touristique du Saint-Quentinois.

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois prend en charge le portage financier et administratif de l'étude pour le compte des trois collectivités concernées. A ce titre, une convention financière a été conclue.

Suite à la modification du nombre de maisons éclusières concernées par la mission sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois, il convient de passer d'une part un avenant n°1 à la convention d'engagements pour la réalisation de l'étude conclue avec Aisne Tourisme, et d'autre part, un avenant n°1 à la convention financière conclue entre les trois collectivités.

Le nombre de maisons concernées est ramené à 29. Les frais d'étude se montent à 10 375,50 € nets. Aussi, la clé de répartition pour la prise en charge financière de l'étude déterminée au prorata du nombre de maisons éclusières par collectivité, est modifiée comme suit :

- Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois : 76% ;
- Communauté de Communes du Val de l'Oise : 17% ;
- Communauté de Communes du Pays du Vermandois : 7%.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention d'engagements pour la réalisation de l'étude ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention financière pour la réalisation de l'étude ;

3°) d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53519-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AVENANT A LA CONVENTION D'ENGAGEMENTS POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE TERRITORIALE DE CADRAGE

Entre

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

58, boulevard Victor Hugo - 02100 SAINT-QUENTIN
Représentée par Frédérique MACAREZ - Présidente

La Communauté de Communes du Pays du Vermandois

Hameau de Riqueval - RD 1044 - 02420 BELLICOURT
Représentée par Marcel LECLÈRE - Président

La Communauté de Communes du Val de l'Oise

Chemin d'Itancourt - 02240 MEZIÈRES-SUR-OISE
Représentée par Didier BEAUVAIS - Président

dénommés « **Le Saint-Quentinois** »

Et

L'Agence de Développement Touristique de l'Aisne

Parc Foch - Avenue Foch - 02007 LAON
Représentée par Pascal TORDEUX - Président

dénommée « **L'Agence Aisne Tourisme** »

PRÉAMBULE

Cet avenant vient modifier la convention d'engagements pour la réalisation d'une **mission d'étude sur la valorisation touristique des maisons éclusières et de services** conclue entre L'Agence Aisne Tourisme et Le Saint-Quentinois. Il vient modifier la formulation des **articles 1 et 4 relatifs au nombre de maisons concernées par la mission et aux conditions financières** en tenant compte du nombre de maisons étudiées en phase 1 de la mission de cadrage.

Ainsi, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - CONTEXTE

Voies Navigables de France (VNF), établissement public gestionnaire des 6700 km de canaux et rivières aménagés en France compte 7 directions territoriales.

La Direction territoriale Bassin de la Seine (DTBS) est compétente sur le réseau navigable du bassin de la Seine et de la Loire aval. En lien avec les services des Domaines et la DDFIP de l'Aisne, la DTBS va organiser la cession ou la transmission de 88 maisons éclusières dans l'Aisne dont certaines peuvent être valorisées à des fins de tourisme et de loisirs.

Ce potentiel de développement peut permettre de concrétiser en partie le développement du tourisme fluvestre identifié dans les orientations de la politique régionale du tourisme, du schéma départemental du tourisme et du Plan d'actions sur le tourisme fluvestre conçu par la préfecture de l'Aisne.

Pour le réseau des maisons éclusières situées à proximité de l'EuroVelo3, de la véloroute nationale 30 et de la véloroute Stevenson, le projet s'articule également avec les actions menées dans le cadre du projet Interreg EUROCYCLO (structuration et mise en réseau des offres).

Sur le Saint-Quentinois, une trentaine de maisons situées le long du canal de Saint-Quentin et du canal de la Sambre à l'Oise, vont être cédées ou transmises dans le cadre de conventions d'occupations domaniales.

Territoire/EPCI	Nombre maisons
Saint-Quentinois, dont :	29
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	22
Communauté de Communes du Pays du Vermandois	2
Communauté de Communes du Val de l'Oise	5

A noter que 12 des 29 maisons du Saint-Quentinois sont situées dans le périmètre du projet Interreg EUROCYCLO (localisées à 5 km maximum de l'Eurovelo 3 ou de la véloroute nationale 30).

ARTICLE 4 - LES CONDITIONS FINANCIERES

Phase collective

Mission	Journées/h collaborateur	Temps	Coût horaire moyen chargé	Coût structure	Taux de participation	Participation demandée
Phase diagnostic	Inventaire et repérage des 29 maisons. Reporting technique	68h	48,00€	3 264€	25%	816€
	Analyse données techniques	30h	48,00€	1 440€	25%	360€
	Production de données chiffrées & cartographiques	14h	48,00€	672€	25%	168€
	Analyse du contexte touristique local des maisons	40h	48,00€	1 920€	25%	480€
	Etat de situation détaillée par maison	109h	48,00€	5 232 €	25%	1 308€
	Analyse du potentiel	20h	48,00€	960€	25%	240€
	Synthèse SWOT	5h	48,00€	240€	25%	60€
Benchmark	Identification-sélection des territoires comparables	5h	48,00€	240€	25%	60€
	Recueil des données et analyse benchmark	28h	48,00€	1 344€	25%	336€
Orientations & positionnement global	Brainstorming	15h	48,00€	720€	25%	180€
	Proposition de sélection	13h	48,00€	624€	25%	156€
	Positionnement global et décliné et cibles	40h	48,00€	1 920 €	25%	480€
	Propositions de solutions de portage, gouvernance et gestion	20 h	48,00€	960€	25%	240€
Esquisses	Briefing graphiste	4h	48,00€	192€	25%	48€
Réunions	2 réunions	20h	48,00€	960€	25%	240€
Supervision projet	Suivi et pilotage	80h	48,00€	3 840€	25%	960€
Assistante projet	Assistance	100h	48,00€	4 800€	25%	1 200€
Sous Total		611h	48,00€	29 328€	25%	7 332€
Réduction Interreg						-37,5% (*)
TOTAL Phase 1						4 582,50€

(*) Prise en charge des ressources dédiées au projet INTERREG (12 maisons sur 29)

Phase individuelle (par maison)

Mission	Journées/h collaborateur	Temps	Coût horaire moyen chargé	Coût structure	Taux de participation	Participation demandée
Rapport de faisabilité individuel	Brainstorming et positionnement détaillé par maison	7h	48,00€	336€	25%	84€
	Préconisations en termes d'aménagement, de services, d'activités et d'exploitation. Possibilités de financement, règles et démarches administratives Qualification préconisée	33h	48,00€	1 584€	25%	396€
Coût unitaire		40h	48,00€	1 920€	25%	480€
Sous-total (base 16 maisons)		640h				7 680€
Supervision projet (base 16 maisons)	Suivi et pilotage	40h	48,00€	1 920€	25%	480 €
Esquisses	Briefing graphiste	30h	48,00€	1440€	25%	360 €
Assistante projet (base 10 maisons)	Assistance	50h	48,00€	2 400€	25%	600€
Réunion (préparation, présentiel)	2 réunions	10h	48,00€	480€	25%	120€
Total		770h	48,00€	36 960€	25%	9 240€
Réduction Interreg						-37,5% (*)
TOTAL Phase 2 (Base 16 maisons)						5 775€

(*) Prise en charge des ressources dédiées au projet INTERREG (12 maisons sur 29)

L'ensemble des prestations d'accompagnement de l'Agence Aisne Tourisme est évalué à un coût structure de 66.288 € sur la base de 16 maisons éclusières retenues en phase d'accompagnement individuel.

La participation du Saint-Quentinois aux frais de mission engagés par l'Agence Aisne Tourisme, est fixée à 16 572 €¹, soit 25% des coûts supportés par l'Agence.
Avec la prise en charge des interventions sur les maisons rentrant dans le périmètre du projet INTERREG EUROCYCLO, le montant de la participation est ramené à 10.375,50€.
Ce montant sera réglé par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour le compte des 3 EPCI signataires.
Le pilotage de l'étude est confié à l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois.

Modalités de règlement

Le règlement est à effectuer par mandat administratif à l'ordre de l'Agence Aisne Tourisme.
 Il s'effectuera en 2 versements : 4.725 € à la fin de la phase 1, 5.775 € à la fin de la phase 2.
Le montant du solde sera ajusté en fonction du nombre de maisons éclusières sélectionnées sur le secteur du Saint-Quentinois.

¹ Montant non assujetti à la TVA

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Taches/semaines	S01	S02	S03	S04	S05	S06	S07	S08	S09	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S26	S27
Cadrage (réunion de lancement)																		
Diagnostic																		
Benchmark																		
Orientations positionnement global et décliné																		
Présentation phase collective																		
Rapports individuels																		
Présentation phase individuelle																		

A noter

Ce planning prévisionnel n'intègre pas les périodes de congés, à savoir l'équivalent d'1 semaine pour les vacances scolaires intermédiaires et 3 semaines pour les congés estivaux. Il n'intègre pas non plus les délais supplémentaires liés à l'organisation des réunions de restitution, ou pour des ajustements. La semaine 1 correspond à la semaine suivant celle du retour de la convention signée par toutes les parties représentées. Il ne tient pas compte, non plus, des événements exceptionnels et des cas de force majeure comme la crise du COVID 19.

Fait en 4 exemplaires, un original étant remis à chacune des parties

Fait à, le..... Fait à, le.....

**Pour la Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois,
Mme Frédérique MACAREZ
Présidente**

**Pour l'Agence Aisne Tourisme,
M. Pascal TORDEUX
Président**

Fait à, le..... Fait à, le.....

**Pour la Communauté de Communes
du Pays du Vermandois
M. Marcel LECLÈRE
Président**

**Pour la Communauté de Communes
du Val de l'Oise
M. Didier BEAUVAIS
Président**

**Etude de réaffectation des maisons éclusières
de la destination touristique du Saint-Quentinois
AVENANT N° 1 À LA CONVENTION FINANCIERE**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
58, boulevard Victor Hugo - 02100 SAINT-QUENTIN
Représentée par Frédérique MACAREZ - Présidente

ET

La Communauté de Communes du Pays du Vermandois
Hameau de Riqueval - RD 1044 - 02420 BELLICOURT
Représentée par Marcel LECLÈRE - Président

ET

La Communauté de Communes du Val de l'Oise
Chemin d'Itancourt - 02240 MÉZIÈRES-SUR-OISE
Représentée par Didier BEAUVAIS - Président

PREAMBULE

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la Communauté de Communes du Pays du Vermandois et la Communauté de Communes du Val de l'Oise souhaitent affirmer leur partenariat et s'engagent à financer l'étude de réaffectation des maisons éclusières de la destination touristique du Saint-Quentinois. La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois prend en charge le portage financier et administratif de l'étude pour le compte des trois collectivités concernées. A ce titre, une convention financière a été conclue. Le présent avenant a pour objectif de modifier l'article 2 de la convention.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 2 : MODALITES FINANCIERES

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la Communauté de Communes du Pays du Vermandois et la Communauté de Communes du Val de l'Oise ont décidé de partager les frais d'étude, qui se montent à 10 375,50 € nets.

La clé de répartition pour la prise en charge financière de l'étude est déterminée au prorata du nombre de maisons éclusières par collectivité, soit :

- Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois : 22 maisons, 76% soit 7.885,40 € nets.
- Communauté de Communes du Val de l'Oise : 5 maisons, 17% soit 1.763,80 € nets.
- Communauté de Communes du Pays du Vermandois : 2 maisons, 7% soit 726,30 € nets.

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois émettra les titres de recettes correspondant à la participation des collectivités partenaires une fois l'étude terminée.

Les autres articles demeurent inchangés.

Fait à,
le.....
en 4 exemplaires,

**Pour la Communauté
d'Agglomération du
Saint-Quentinois,**

**Pour la Communauté de
Communes du Pays du
Vermandois**

**Pour la Communauté de
Communes du Val de l'Oise**

Mme Frédérique MACAREZ
Présidente

M. Marcel LECLÈRE
Président

M. Didier BEAUVAIS
Président

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**TOURISME - Taxe de
séjour communautaire -
Tarifs à compter du 1er
janvier 2022.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/06/21

Date d'affichage :
16/06/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Par délibération en date du 5 octobre 2010, la Communauté d'Agglomération a instauré la taxe de séjour au réel sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2011.

La présente délibération reprend en annexe, toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire, annule et se substitue à toutes les délibérations antérieures, à compter du 1^{er} janvier 2022.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'arrêter les tarifs de la taxe de séjour ci-annexés, applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 74 voix pour et 1 abstention adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53637-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

ANNEXE
à la délibération portant sur la taxe de séjour communautaire
Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022

Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants ;
Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;
Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 ;
Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 ;
Vu l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;
Vu l'article 86 de la loi n°2016-1918 du 29 Décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 ;
Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 ;
Vu les articles 162 et 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 ;
Vu les articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 ;
Vu les articles 122, 123 et 124 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021 ;
Vu la délibération du conseil départemental de l'Aisne du 30 mai 2016 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;

ARTICLE 1

Par délibération en date du 5 octobre 2010, la Communauté d'Agglomération a instauré la taxe de séjour au réel sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2011.

La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire, annule et se substitue à toutes les délibérations antérieures, à compter du 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 2

La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposés dans le territoire.

On peut citer :

- Palaces,
- Hôtels de tourisme,
- Résidences de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Villages de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Auberges collectives,

- Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- Terrains de camping et de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
- Ports de plaisance,
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées (article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales). Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque personne est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

ARTICLE 3

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4

Le conseil départemental de l'Aisne, par délibération en date du 30 mai 2016, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le produit de cette taxe additionnelle est reversé au département, par la régie taxe de séjour, par l'intermédiaire de la Trésorerie Principale de Saint-Quentin.

ARTICLE 5

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le Conseil de Communauté avant le 1^{er} juillet de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Aussi, il est proposé d'appliquer le barème suivant est appliqué à partir du 1^{er} janvier 2022 :

Catégories d'hébergement	Tarif communautaire
Palaces	2,50 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 3 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ces tarifs.

ARTICLE 6

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire communautaire ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 5€.

ARTICLE 7

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour. Cette déclaration s'effectue sur internet par le biais d'une plateforme dédiée, avant le 15 du mois suivant.

Tous les hébergeurs peuvent y télécharger un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent régler avant le :

- avant le 15 avril, pour les taxes perçues du 1er janvier au 31 mars ;
- avant le 15 juillet, pour les taxes perçues du 1er avril au 30 juin ;
- avant le 15 octobre, pour les taxes de séjour perçues du 1er juillet au 30 septembre ;
- avant le 15 janvier, pour les taxes perçues du 1er octobre au 31 décembre.

La Communauté d'Agglomération a chargé la régie Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois, de réaliser pour son compte l'ensemble des étapes préalables au recouvrement, de veiller aux déclarations et aux versements de la taxe.

ARTICLE 8

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois conformément à l'article L2333-27 du CGCT.